

N° 52

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME I

AGRICULTURE

Par M. Michel SORDEL,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Michel Chauty, *président*; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, *vice-présidents*; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Raymond Dumont, André Barroux, *secrétaires*; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiémaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégègère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Jannetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Serge Mathé, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Moission, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Marcel Souquet, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexes 2, 3 et 4), 1293 (tome II), 1297 (tomes I et II), et in-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexe 2), 51 (tome V), 52 (tome II) (1979-1980).

Loi de finances. — Agriculture - Calamités agricoles - Crédit agricole - Enseignement agricole - Marchés agricoles - Plan.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
PREMIERE PARTIE. — L'évolution de l'agriculture française depuis 1960	5
I. — 1960-1980 : <i>La mutation des structures agricoles et la recherche de la parité.</i>	5
A. — Les progrès accomplis	5
B. — L'évolution des revenus	12
C. — Les handicaps à surmonter	14
D. — Les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 1979	22
DEUXIEME PARTIE. — Les objectifs de la loi d'orientation agricole et du VIII^e Plan	25
I. — <i>L'état d'exécution des programmes d'action prioritaire du VII^e Plan</i>	25
II. — <i>Les objectifs de politique agricole retenus dans le cadre du projet de loi d'orientation et du VIII^e Plan</i>	34
TROISIEME PARTIE. — La prise en compte par le projet de loi de finances pour 1980 des objectifs retenus par le projet de loi d'orientation agricole	39
I. — <i>Le renforcement des moyens et la valorisation des travaux de la recherche agronomique</i>	40
II. — <i>L'amélioration de la formation technique et économique des exploitants agricoles</i>	46
III. — <i>L'amélioration de la productivité des exploitations</i>	48
IV. — <i>Le renouvellement démographique de la profession agricole</i>	61
V. — <i>L'orientation des productions agricoles</i>	68
VI. — <i>Les mesures relatives au développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles</i>	75
QUATRIEME PARTIE. — Le projet de budget de l'Agriculture pour 1980	81
I. — <i>L'ébauche d'un effort pour maîtriser la croissance des dépenses « improductives »</i>	81
A. — Les prestations sociales agricoles	81
B. — Le coût de la bonification des prêts du Crédit agricole	85
C. — L'indemnisation et les prêts aux victimes de calamités agricoles	87
II. — <i>L'évolution et l'équilibre général des dotations budgétaires bénéficiant à l'agriculture</i>	90
Conclusion	103
Audition du ministre de l'Agriculture	105
Examen en Commission	109

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de l'année 1979, la politique agricole a été dominée par la préparation de la loi d'orientation. Le projet du Gouvernement, déposé au printemps dernier à l'Assemblée nationale, devrait être examiné par celle-ci au cours des prochaines semaines.

Sans attendre que ce texte lui soit communiqué, votre commission des Affaires économiques et du Plan s'est attachée, durant ces derniers mois, à identifier les objectifs de politique agricole qui devraient guider l'action des pouvoirs publics et constituer les axes de la loi d'orientation.

Deux finalités essentielles doivent être poursuivies simultanément : renforcer la contribution de l'agriculture française au maintien des grands équilibres économiques du pays, améliorer le statut social des exploitants agricoles.

Il est clair que la conciliation de ces deux objectifs appelle, de la part de la collectivité nationale et de la profession agricole, une nouvelle démarche quant à la contribution des finances publiques à leur réalisation. En effet, jusqu'à présent, le budget de l'Etat a consacré la plupart de ces interventions à une action de correction en vue de remédier *a posteriori* aux conséquences du faible niveau des revenus de certains agriculteurs.

Il s'agit, à présent, comme l'a souligné à plusieurs reprises le ministre de l'Agriculture, d'orienter les dépenses de l'Etat en sorte de s'attaquer aux causes des bas revenus agricoles.

Le budget de l'Agriculture doit donc progressivement faire l'objet d'un redéploiement afin de constituer un instrument du développement agricole.

Ce redéploiement comporte un effort de maîtrise des charges qui procèdent de la prise en compte de la situation passée de l'agriculture ou de dépenses dont l'influence sur le développement de la production agricole est aléatoire. Il implique corrélativement un accroissement des dépenses consacrées à l'amélioration de la productivité des exploitations, à la valorisation des productions et à la conquête de nouveaux débouchés. Une telle réorientation du budget de l'Agriculture ne saurait évidemment être entreprise que de manière progressive.

Il importe cependant d'examiner dans quelle mesure le projet de loi de finances pour 1980 s'inscrit dans une telle perspective, même si celle-ci se situe nécessairement dans le long terme.

Le présent rapport s'attachera donc à vérifier si les choix budgétaires effectués pour 1980 coïncident avec les options fondamentales du projet de loi d'orientation agricole.

Auparavant, et afin de mieux situer le contexte économique qui préside à la préparation de la loi d'orientation agricole, votre Commission a estimé utile de brosser rapidement un tableau de l'évolution de l'agriculture française au cours des vingt dernières années.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE DEPUIS 1960

I. — 1960-1980 : LA MUTATION DES STRUCTURES AGRICOLES ET LA RECHERCHE DE LA PARITÉ

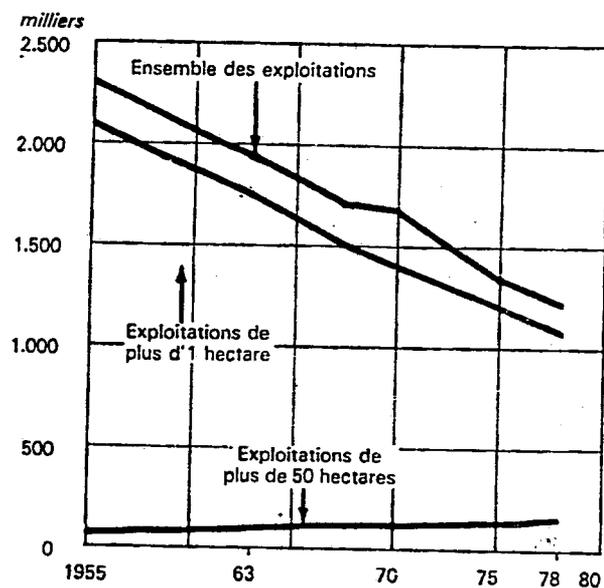
A. — Les progrès accomplis.

En vingt ans, l'agriculture française a réalisé une mutation de ses structures qui a fortement retenti sur ses capacités productives. Les lois d'orientation de 1960 et de 1962, grâce aux instruments d'intervention socio-structurels qu'elles comportaient, ont organisé cette mutation, évitant ainsi qu'elle ne s'accompagne d'une crise sociale dans les campagnes. Les dispositifs de la politique agricole commune, même si certains de leurs éléments sont actuellement remis en cause, ont garanti aux producteurs une évolution régulière de leurs revenus et un accroissement de notre capacité d'exportation pour la plupart des denrées agricoles. Plutôt que de longs développements, quelques tableaux permettent de rendre compte des progrès réalisés par l'agriculture française depuis vingt ans.

1° La modernisation des structures des exploitations :

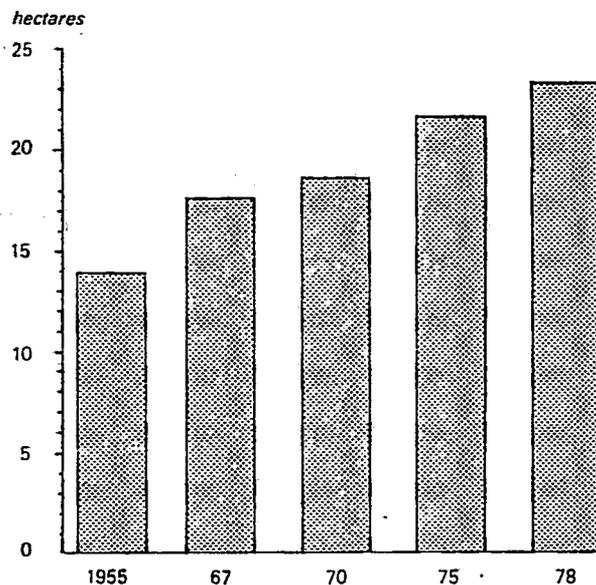
La diminution du nombre des exploitations de 2,3 millions en 1955 à 1,2 million en 1979 a permis un accroissement sensible de la dimension moyenne des exploitations qui est passée, au cours de la même période, de 14,1 hectares à 24 hectares.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS



Source : SCEES.

TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS



Source : SCEES.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES (ET TAUX ANNUEL MOYEN DE VARIATION)

Unité : millier.

	1955	1963	1970	1975	1978 (1)
Ensemble des exploitations (*)	2.307 - 2,2 %	1.933 - 2,7 %	1.588 - 3,2 %	1.346 - 2,5 %	1.246 »
Exploitations de plus d'un hectare	2.103 - 2,1 %	1.776 - 3,1 %	1.421 - 3,3 %	1.202 - 2,3 %	1.121 »
Exploitations de plus de 50 hectares	96 + 0,4 %	98 + 2,9 %	120 + 2,9 %	139 + 1,4 %	145 »

(1) Prévisionnel.

(*) Chiffres rectifiés.

Source : S.C.E.E.S.

TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS

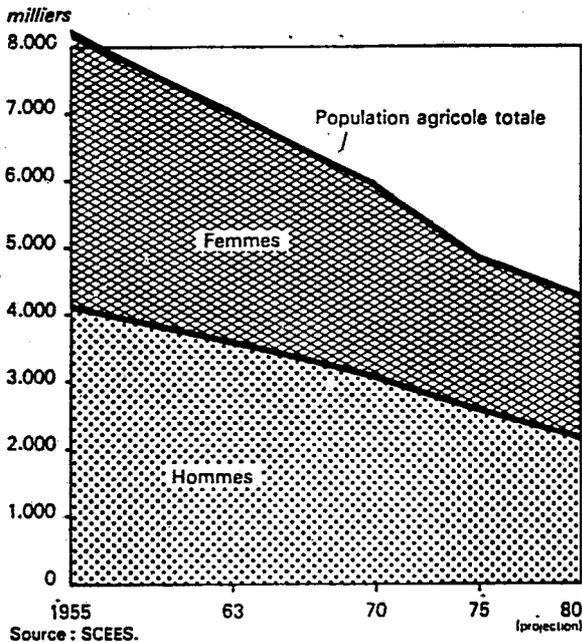
	1955	1967	1970	1975	1978 (1)
Nombre d'hectares	14,1	17,8	18,8	22,2	23,7
Taux annuel moyen de variation (en pourcentage)	+ 2,0	+ 1,8	+ 3,4	+ 2,2	»

(1) Prévisionnel.

Source : S.C.E.E.S.

Cette mutation des structures de production a certes entraîné une diminution de la population active agricole et un exode rural que le développement industriel de la décennie soixante a permis d'absorber en grande partie.

**POPULATION AGRICOLE FAMILIALE
SELON LE SEXE**



POPULATION AGRICOLE FAMILIALE SELON LE SEXE

	1955	1963	1970	1975	1980 (1)
Nombre (en milliers) :					
— hommes	4.085	3.599	3.078	2.561	2.238
— femmes	4.085	3.414	2.891	2.385	2.044
— ensemble	8.170	7.013	5.969	4.946	4.282
Taux annuel moyen de variation (%) :					
— hommes	— 1,6	— 2,2	— 3,6	— 2,7	»
— femmes	— 2,2	— 2,4	— 3,8	— 3,0	»
— ensemble	— 1,9	— 2,3	— 3,7	— 2,8	»

(1) Prévisionnel.

Source : S.C.E.E.S.

L'agrandissement des structures et les aménagements fonciers joints à une amélioration des techniques a permis un accroissement notable de la production de denrées agricoles.

2° L'accroissement en volume de la production agricole :

Entre 1959 et 1977, la production agricole française s'est accrue de 70 % en volume.

Le tableau ci-après montre cependant que certains secteurs, ceux des productions végétales en particulier, ont accompli un accroissement de leur productivité supérieur à la moyenne de l'ensemble des productions.

ÉVOLUTION DU VOLUME DE LA PRODUCTION AGRICOLE

(Livraisons.)

	1960	1970	1978 (1)
<i>Céréales</i>	100	189	292
dont :			
— blé tendre	100	133	238
— orge	100	172	257
— maïs	100	599	719
<i>Fruits et légumes</i>	100	132	139
dont :			
— pommes de terre	100	82	79
— légumes frais	100	120	107
— fruits	100	195	199
<i>Plantes industrielles</i>	100	118	150
dont :			
— betteraves industrielles	100	89	129
— oléagineux	100	1.022	1.018
<i>Vins</i>	100	112	122
dont :			
— vins courants	100	103	111
— vins de qualité	100	130	147
PRODUCTION VÉGÉTALE	100	143	179
<i>Bétail</i>	100	114	129
dont :			
— gros bovins	100	129	144
— veaux	100	108	112
— porcins	100	108	136
— ovins-caprins	100	100	121
<i>Volailles</i>	100	148	225
<i>Lait</i>	100	130	153
<i>Œufs</i>	100	128	146
<i>Production animale</i>	100	121	142
Ensemble de la production agricole ..	100	130	158

(Indice 1960 = 100.)

(1) Prévisionnel.

Source : I.N.S.E.E. Compte de l'agriculture.

	Taux moyens annuels		Taux annuels		
	1970/1960	1975/1970	1976/1975	1977/1976	1978/1977
	Livraisons totales	+ 2,7	+ 2,6	— 1,8	+ 3,0
Livraisons végétales	+ 3,6	+ 2,5	— 7,0	+ 8,9	+ 9,3
dont :					
— céréales	+ 6,6	+ 5,8	— 14,2	+ 13,8	+ 19,7
— vin	+ 1,2	+ 4,6	— 4,7	+ 0,4	— 9,7
Livraisons animales	+ 2,0	+ 2,7	+ 2,3	— 1,7	+ 1,7
dont :					
— bétail	+ 1,3	+ 2,7	+ 3,4	— 4,8	+ 0,8
— lait	+ 2,7	+ 2,2	+ 0,5	+ 2,4	+ 2,5

(1) Prévisionnel.

Source : I.N.S.E.E.

ÉVOLUTION DES RENDEMENTS DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES

	1960	1970	1978 (1)
<i>Productions végétales</i> (quintaux à l'hec- tare) :			
— blé tendre	(*) 25,3	34,8	51,0
— orge	27,0	27,5	40,0
— maïs	34,0	51,1	52,0
— pommes de terre	169,3	217,0	278,0
— betteraves industrielles	445,0	435,0	440,0
— oléagineux	13,6	17,5	23,0
<i>Productions animales</i> :			
— lait de vache (litre/vache)	2.370	2.710	2.940
dont : vaches laitières	»	3.010	3.250
— œufs (nombre/poule)	115	160	189
dont : aviculture intensive	»	207	225
— viande (production total de viande en kilo rapportée à l'effec- tif de femelles présentes en âge de reproduire) :			
• de bœuf et de veau	134,5	162,8	177,7
• de porc	892,7	800,3	1.087,7
• de mouton	19,6	21,1	21,5

(*) Blé tendre et blé dur.

(1) Prévisionnel.

Source : S.C.E.E.S.

Cet accroissement des volumes des productions est dû à l'amélioration des rendements dont rend compte le tableau ci-dessus.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les prix des produits agricoles ont progressé régulièrement entre 1960 et 1977. On peut même constater, si l'on fait abstraction des variations cycliques sur courte période, que les prix des productions animales se sont accrus à un rythme plus élevé que ceux des productions végétales.

ÉVOLUTION DES PRIX AGRICOLES A LA PRODUCTION (I.P.A.P.)

(Base 100 en 1960.)

	1960	1970	1977
<i>I.P.A.P.</i>	100	142	249
dont :			
— végétaux	100	137	240
dont :			
● blé	100	125	202
● pommes de terre	100	192	372
● vins	100	161	282
dont :			
— animaux	100	144	253
dont :			
● bovins	100	170	307
● porcins	100	130	201
● lait	100	135	240
● œufs	100	100	200

PRIX DES LIVRAISONS AGRICOLES

	Taux moyens annuels		Taux annuels		
	1970/1960	1975/1970	1976/1975	1977/1976	1978/1977
	Livraisons totales	+ 3,3	+ 8,1	+ 12,5	+ 6,6
Livraisons végétales	+ 2,9	+ 8,0	+ 18,0	+ 4,0	+ 2,3
dont :					
— céréales	+ 2,4	+ 6,8	+ 13,5	+ 3,9	+ 6,1
— vin	+ 4,6	+ 5,1	+ 21,6	+ 17,2	+ 14,8
Livraisons animales	+ 3,6	+ 8,1	+ 8,4	+ 8,9	+ 7,7
dont :					
— bétail	+ 4,9	+ 8,0	+ 7,1	+ 9,0	+ 6,8
— lait	+ 3,0	+ 9,0	+ 9,1	+ 6,5	+ 9,0

Source : I.N.S.E.E.

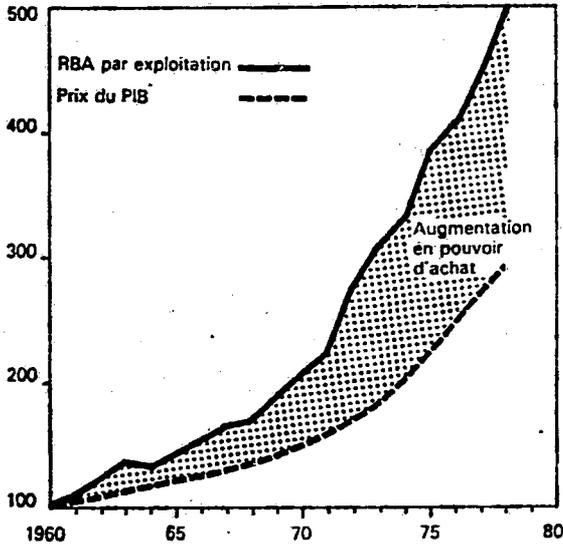
L'accroissement du volume des productions et les mécanismes nationaux et communautaires de soutien des marchés ont permis une progression du revenu brut moyen par exploitation.

B. — L'évolution des revenus.

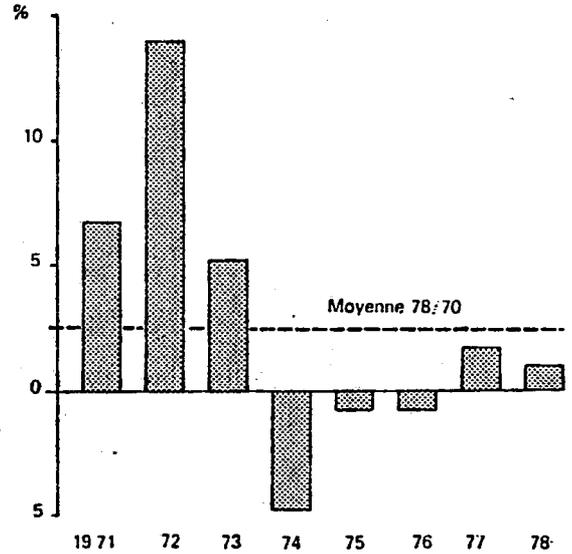
Entre 1960 et 1978, le revenu brut agricole par exploitation s'est accru, en valeur réelle de 3,2 % par an. Cette évolution moyenne, inférieure à celle des rémunérations de la plupart des autres catégories professionnelles (5 %) recouvre des différences sensibles d'une année sur l'autre qui expliquent la revendication des agriculteurs tendant à obtenir une garantie de la croissance régulière de leur pouvoir d'achat.

**REVENU BRUT AGRICOLE
PAR EXPLOITATION
(Évolution en francs courants)**

indice 1960 = 100



**REVENU BRUT AGRICOLE
PAR EXPLOITATION
(Évolution en valeur réelle
sur l'année précédente)**



ÉVOLUTION DU REVENU DES EXPLOITANTS AGRICOLES

	Taux moyens		Taux annuels en pourcentage								Taux moyens
	1965/1960	1970/1965	1971/1970	1972/1971	1973/1972	1974/1973	1975/1974	1976/1975	1977/1976	1978/1977 (1)	1978/1980
R.B.A. global (en francs courants)	+ 4,3	+ 4,8	+ 8,9	+ 17,1	+ 9,3	+ 2,1	+ 8,3	+ 5,9	+ 7,0	+ 8,4	+ 6,2
Nombre d'exploitations	- 2,6	- 2,8	- 3,2	- 3,2	- 3,2	- 3,2	- 3,2	- 2,9	- 2,9	- 2,4	- 2,9
R.B.A. per exploitation (en francs courants)	+ 7,1	+ 7,8	+ 12,5	+ 21,0	+ 12,9	+ 5,5	+ 11,9	+ 9,0	+ 10,2	+ 11,1	+ 9,4
Prix du P.I.B.	+ 3,6	+ 4,2	+ 5,5	+ 6,1	+ 7,3	+ 10,8	+ 12,7	+ 9,7	+ 8,4	+ 10,1	+ 6,0
R.B.A. par exploitation (en valeur réelle)	+ 3,4	+ 3,5	+ 6,6	+ 14,0	+ 5,2	- 4,8	- 0,7	- 0,6	+ 1,7	+ 0,9	+ 3,2
Indice 1960 = 100	1965	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 (1)	»
R.B.A. par exploitation (en valeur réelle)	118	140	150	171	179	171	170	169	172	173	»

(1) Prévisionnel.

Source : I.N.S.E.E.

En dépit des progrès accomplis au cours des vingt dernières années par l'agriculture française, des handicaps économiques et des disparités sociales doivent encore être surmontés, afin de permettre au secteur agricole d'accomplir une nouvelle étape dans son développement et dans la promotion des revenus de ses actifs.

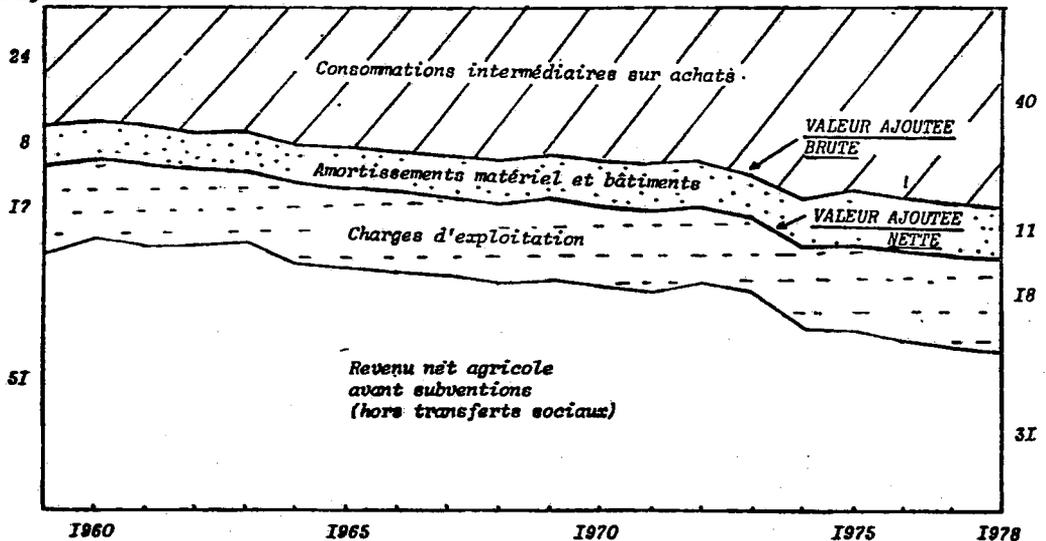
C. — Les handicaps à surmonter.

1° Améliorer la valeur ajoutée de la production agricole :

L'accroissement du coût des consommations intermédiaires et l'augmentation de la charge d'amortissement du capital foncier expliquent le déclin, entre 1960 et 1978, de la part de la valeur ajoutée dans la production agricole.

DECROISSANCE DE LA PART DE LA VALEUR AJOUTEE DANS LA PRODUCTION AGRICOLE

en % des livraisons
de l'agriculture



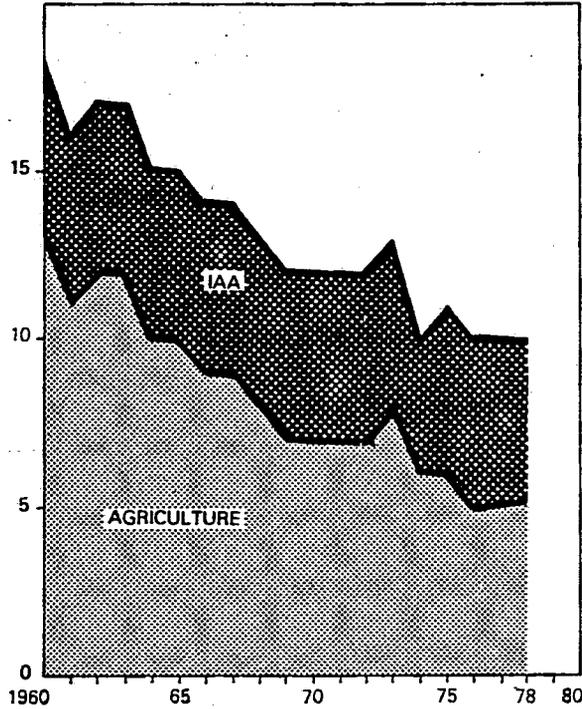
Source : Cahiers du B.A.C.

Il s'agit donc, ainsi qu'on le verra dans la suite du présent rapport, de promouvoir un accroissement de la productivité des exploitations en s'attachant à maîtriser la charge foncière et le coût des consommations intermédiaires, en améliorant la qualification technique et économique des exploitants et en orientant les investissements publics et privés vers les actions productives.

Cet objectif doit être complété par un effort de valorisation des productions animales dont on observe la décroissance dans le produit intérieur brut total.

**PART DE L'AGRICULTURE ET DES IAA
DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT TOTAL**

% du PIB total



**VALEUR AJOUTÉE DES I.A.A. ET DE L'AGRICULTURE
ET VALEUR DU P.I.B.**

(En milliards de francs.)

	1960	1970	1975	1977	1978 (1)
Valeur ajoutée :					
Agriculture	31	51	73	87	96
I.A.A.	13	32	62	78	90
P.I.M. marchand	250	698	1.277	1.637	1.860

(1) Prévisionnel.

Source : I.N.S.E.E.

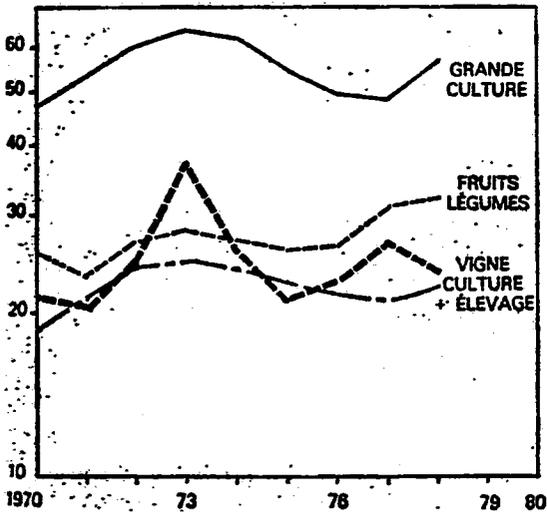
2° La persistance de disparités de revenus au sein de la profession agricole :

Les deux tableaux ci-dessous illustrent une première forme de disparités de revenus liée au type de productions .

RBE MOYEN PAR ACTIF FAMILIAL

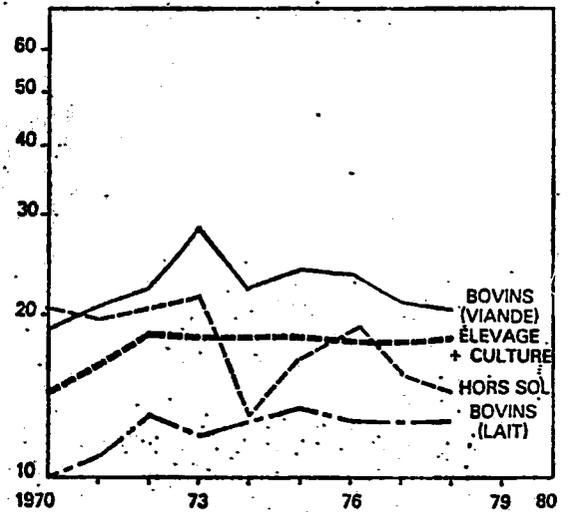
ORIENTATIONS VÉGÉTALES
(toutes exploitations)

milliers de francs



ORIENTATIONS ANIMALES
(toutes exploitations)

milliers de francs



R.B.E. MOYEN PAR ACTIF FAMILIAL

(Évolution en valeur réelle.)

(Pourcentages annuels de variation.)

	Moyenne			
	1975/1970	1977/1976	1978/1977	1978/1970
Grande culture	+ 2,5	- 0,8	+ 15,0	+ 2,0
Légumes et fruits	+ 0,5	+ 19,8	+ 0,5	+ 2,8
Culture + élevage	+ 4,0	- 2,4	+ 7,6	+ 2,4
Vignes	0	+ 16,9	- 10,0	+ 1,7

1978 : Prévisionnel.

Source : S.C.E.E.S.

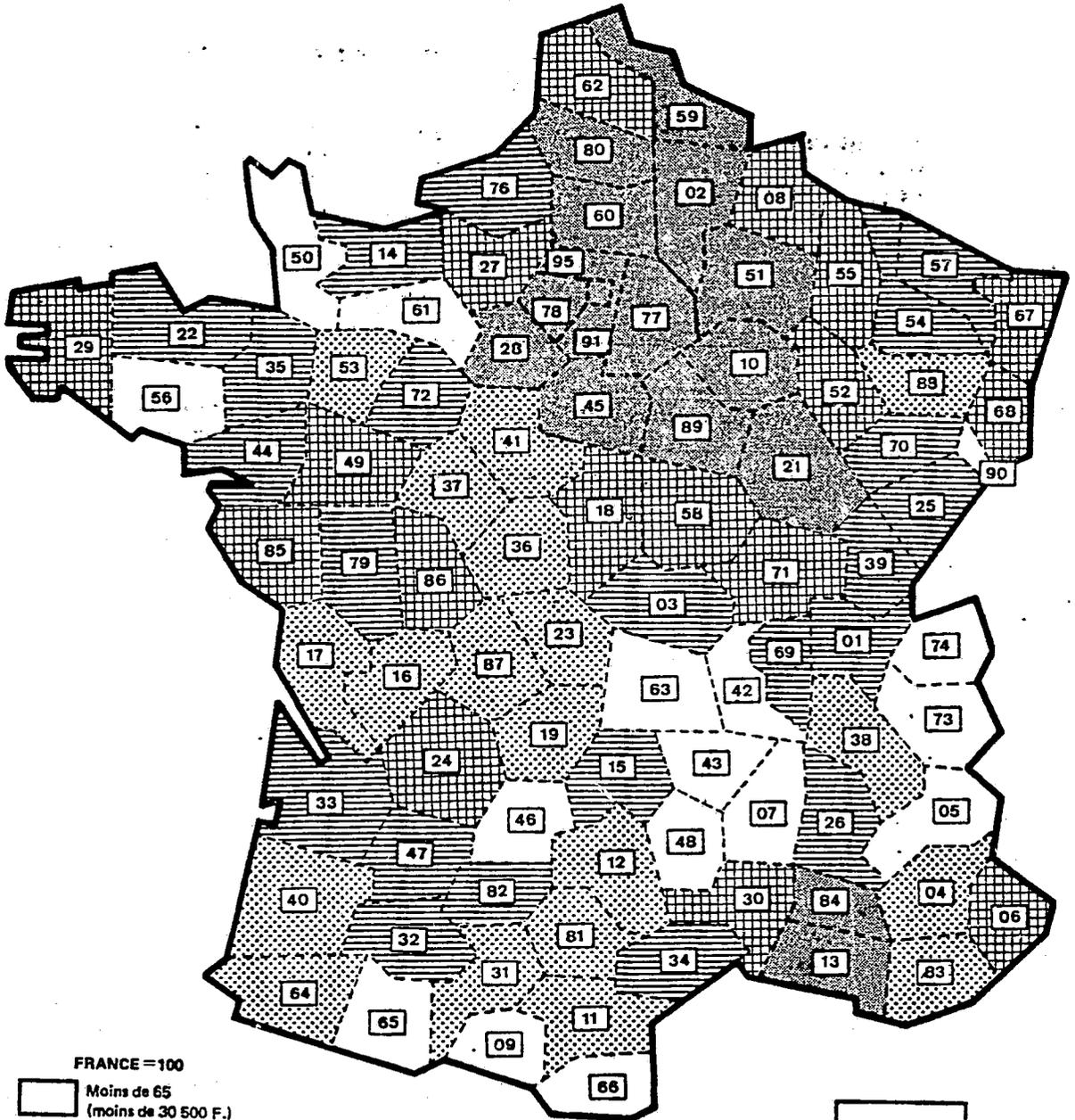
(Pourcentages annuels de variation.)

	Moyenne			
	1975/1976	1977/1976	1978/1977	1978/1976
	Bovins (viande)	+ 5,1	— 8,0	— 3,1
Bovins (lait)	+ 6,2	0	— 1,0	+ 3,0
Elevage + culture	+ 4,9	+ 0,4	+ 4,8	+ 3,1
Elevage + hors sol	+ 2,4	— 9,7	— 4,2	— 1,0
Hors sol (1)	— 4,6	— 16,0	— 6,7	— 4,3

(1) Ensemble des orientations : « Porcs », « Volailles » et « Elevage hors sol + Elevage ».

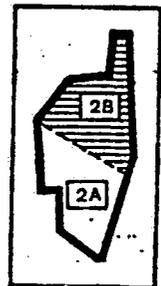
Ces écarts de revenus entre les productions végétales et les orientations animales se traduisent par des disparités régionales vis-à-vis du revenu brut moyen par exploitation.

R.B.E. moyen par exploitation en 1978
Position par rapport à la moyenne nationale



FRANCE = 100

-  Moins de 65
(moins de 30 500 F.)
-  65 à 80
(30 500 à 37 500 F.)
-  81 à 99
(38 000 F. à 46 400 F.)
-  100 à 150
(46 900 à 70 000 F.)
-  Plus de 150
(plus de 70 000 F.)



Il semble à cet égard qu'un effort prioritaire devrait porter sur la valorisation des prix des viandes de qualité et sur une action en vue de trouver de nouveaux débouchés aux productions laitières.

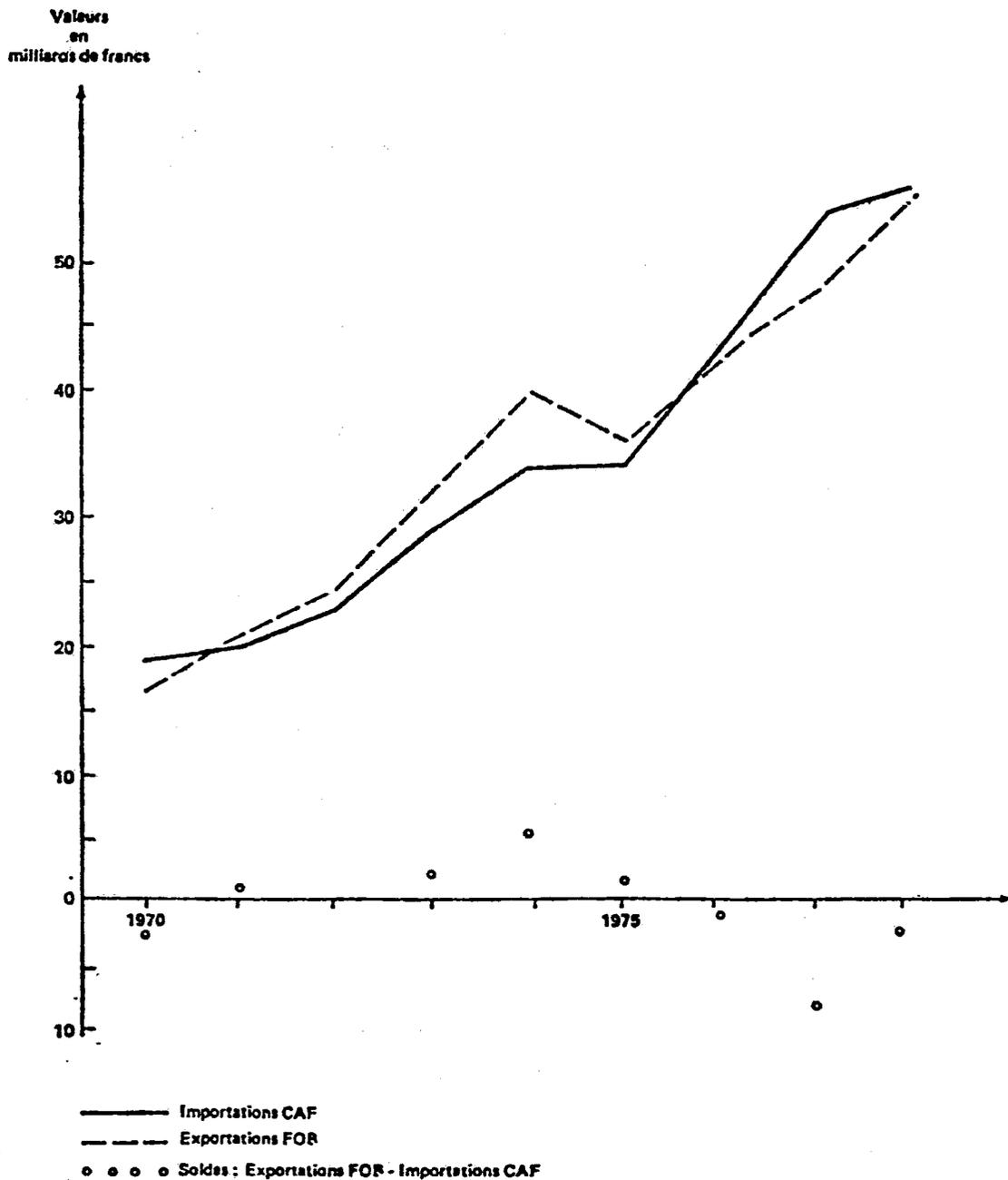
3° La fragilité des échanges agricoles :

Entre 1959 et 1977, les exportations agricoles françaises ont été multipliées par cinq, cependant que le volume de nos importations ne faisait que doubler.

Le graphique ci-dessous montre toutefois que le solde de nos échanges agricoles subit, d'une année à l'autre, d'importantes fluctuations.

ECHANGES AGRO-ALIMENTAIRES - ENSEMBLE, TOUS PAYS

Evolution annuelle de 1970 à 1977



Les progrès accomplis par l'agriculture depuis vingt ans et les faiblesses constatées dans ce secteur conduisent à la définition des priorités retenues dans le projet de loi d'orientation agricole. Il conviendra d'examiner dans quelle mesure ces objectifs se traduisent dans les choix budgétaires effectués à la faveur du projet de loi de finances pour 1980.

D. — Les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 1979.

Malgré l'accroissement des charges d'exploitation dû à celui du coût des produits pétroliers, le revenu brut agricole moyen par exploitation devait progresser de 0,9 % en 1979 alors qu'il avait diminué de 1,2 % en 1978 par rapport à l'année précédente.

Cette évolution favorable est imputable à un volume de récolte satisfaisant, les prix agricoles ne progressant pas au rythme de l'ensemble des prix intérieurs.

1° La production agricole en 1979 :

Après les bonnes récoltes de 1978, la production commercialisée s'accroît cette année encore de près de 4 %. Cette progression concerne en particulier les productions animales : + 5,3 % dont + 9 % pour les gros bovins. L'accroissement du volume des productions végétales est plus limité : + 2 %, la diminution de la collecte de blé (— 6 %) étant compensée par une forte augmentation des livraisons de maïs (+ 13 %) et par le niveau élevé de la production de fruits et légumes.

2° L'évolution des prix agricoles :

L'augmentation moyenne des prix des produits agricoles est de 6,1 %, ce taux étant sensiblement inférieur à celui des prix communautaires : + 8 %.

Cet accroissement moyen des prix agricoles français recouvre des évolutions différentes selon les produits : l'augmentation des prix des productions végétales serait de 8 % (6,5 % pour les céréales, 13 % pour les fruits et légumes) alors que les prix des productions animales ne progressent que de 4,5 % ; l'évolution est plus défavorable pour la viande : + 4 %, que pour le lait : + 8 %.

3° Les charges d'exploitation :

La progression en volume des charges d'exploitation reste modérée en 1979 : + 4,5 %. Cependant leur coût évolue plus rapidement que les prix agricoles : + 9,4 % en dépit de la stabilisation des prix des aliments du bétail : + 6 %.

4° Le revenu agricole en 1979 :

Compte tenu d'un taux d'inflation de l'ordre de 10 %, la progression du revenu agricole en francs courants de 5,7 % correspond en fait à une diminution en francs constants de 3,9 %.

Cependant, du fait de la diminution de 2,4 % du nombre des exploitations et de la progression de 18 % du montant des transferts sociaux, l'augmentation du revenu brut agricole moyen serait de 0,9 %.

Cette évolution confirme que le niveau des prix agricoles, dans les productions animales en particulier ne progresse pas suffisamment pour garantir une rémunération équitable du travail en agriculture.

DEUXIÈME PARTIE

LES OBJECTIFS DE LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE ET DU VIII^e PLAN

I. — L'ÉTAT D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES D'ACTION PRIORITAIRE DU VII^e PLAN

Parvenu au terme du VII^e Plan, il semble utile d'examiner l'état d'avancement des sept programmes d'action prioritaire (P.A.P.) à la réalisation desquels participe le ministère de l'Agriculture.

Parmi ces sept programmes, le P.A.P. n° 1 : « Adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles conditions du marché » comporte les implications les plus directes sur le développement de l'agriculture. Il convient donc d'examiner avec une attention particulière le bilan des réalisations entreprises en application de ce programme d'action prioritaire.

Le tableau n° 7 ci-contre retrace le montant des crédits qui seront affectés à la réalisation des cinq actions prioritaires du P.A.P. n° 1 dans le cadre du projet de loi de finances pour 1980.

**RÉPARTITION DES CRÉDITS
AU SEIN DU PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE N° 1
ENTRE LES DIFFÉRENTES ACTIONS PRIORITAIRES**

(En millions de francs courants.)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Dépenses en capital	Dépenses de fonctionnement		Total
			Titre III	Titre IV	
1	Renforcer la compétitivité des industries agricoles et alimentaires	267,800	»	»	267,800
2	Améliorer la productivité des élevages bovins :				
	— Sous-action 1 : sélection animale.			121,200	121,200
	— Sous-action 2 : prophylaxie de la brucellose	3,332	29,036	273,224	305,592
3	Réaliser les équipements nécessaires à la production	86,898	»	»	86,898
4	Rénover le secteur des vins de table .	24,200	»	83,300	107,500
5	Développer les protéines pour l'alimentation animale	(1)	»	16,600	16,600
	Totaux	382,230	29,036	494,324	905,590

(1) Les dépenses d'investissements relatives à cette action sont imputées sur le chapitre 61-60 (développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires). Ils sont donc inclus dans la masse des 267,8 millions de francs inscrits en dépenses en capital de l'action n° 1 (renforcer la compétitivité des industries agricoles et alimentaires).

1. P.A.P. n° 1.

- *Action prioritaire n° 1 : Renforcer la compétitivité des industries agricoles et alimentaires.*

Cette action a connu un développement régulier et satisfaisant jusqu'en 1978, année pour laquelle le taux d'exécution était de 60 %. La dotation budgétaire de 1979 porte son taux d'exécution à 77 %.

En 1979, un ensemble de mesures prises par le Gouvernement en faveur du secteur agro-alimentaire ont conduit à adopter depuis le 1^{er} août 1979, de nouvelles dispositions en matière de prime d'orientation agricole (P.O.A.) et ont fait l'objet d'instructions des ministres de l'Agriculture, de l'Economie et du Budget tendant à améliorer l'efficacité des aides de l'Etat.

La P.O.A. est essentiellement attribuée de façon à renforcer la capacité concurrentielle des entreprises du secteur agro-alimentaire face à leurs homologues étrangers. Ce renforcement est apprécié sous l'angle de la restructuration du secteur et de la contribution de l'entreprise à l'amélioration de la balance commerciale en fonction notamment de l'origine des approvisionnements et des équipements, et des exportations.

Le taux maximum de la prime est de 20 %.

En 1978, le taux moyen a été de 14,02 % et le total des subventions accordées s'est élevé à 251.484.327 F.

Enfin, dans le cadre du Comité des investissements agricoles, cinq commissions ont été constituées pour mettre au point une politique sectorielle.

Elles concernent les fromages, le lait de consommation, les produits laitiers frais, la charcuterie et la salaisonnerie, les volailles.

● *Action n° 2 : Améliorer la productivité des élevages bovins.*

a) *Amélioration génétique des animaux reproducteurs :*

Le taux d'exécution de cette sous-action est de 73,6 % en 1979.

Sur le plan des réalisations physiques, les objectifs du Plan étaient d'atteindre en 1980 : 1.850.000 contrôles laitiers et 1.300.000 contrôles viandes.

Si le premier objectif est pratiquement atteint, il semble que l'on assiste à un plafonnement des contrôles viandes autour de 1.100.000 contrôles annuels.

b) *Prophylaxie de la brucellose :*

La nouvelle réglementation en matière de prophylaxie de la brucellose mise en place depuis le 1^{er} juillet 1978 (plafond d'indemnité porté à 1.100 F ; délais d'abattage réduit à un mois) et soutenu par la Communauté économique européenne, a permis d'accélérer les opérations de prophylaxie.

Si on ne peut encore affirmer à l'heure actuelle que les objectifs du VII^e Plan seront atteints en 1980, on note une très forte réduction du taux moyen d'infection même si la situation selon les départements et les régions reste encore marquée par des différences assez sensibles.

Par ailleurs, même si, sur le plan des équipements de la boratoire, l'exécution du Plan est satisfaisante (70 % pour la construction et l'équipement et 77 % pour le fonctionnement), le problème essentiel reste celui de la création d'emplois. En effet, alors que le Plan prévoyait 540 emplois supplémentaires, n'ont pu être créés en quatre ans que 101 emplois mais l'écart s'explique en partie par les délais

de préparation de la loi sur l'exécution des prophylaxies collectives et de ses décrets d'application.

● *Action n° 3 : Réalisation des équipements nécessaires à la production.*

On peut affirmer que les objectifs du Plan ont, d'ores et déjà, été dépassés :

— en matière d'irrigation, la superficie équipée sera, à la fin de 1979, de 29.235 hectares dans le Sud-Ouest (objectif : 26.800 hectares) et de 5.400 hectares en Corse (objectif : 2.200 hectares) ;

— en matière de drainage, le total des superficies assainies sera, à la fin de 1979, de 20.740 hectares (objectif : 12.000 hectares) ;

— en matière de stockage, alors que le P.A.P. prévoyait la réalisation d'une capacité complémentaire de 150.000 tonnes, les réalisations étaient dès 1978, de 240.970 tonnes, dont 76.800 dans le Sud-Ouest.

● *Action n° 4 : Rénovation du secteur des vins de table.*

a) *Restructuration et rénovation du vignoble :*

Jusqu'à présent, l'essentiel des actions a été la réalisation des études préalables (qui ont porté sur 260.000 hectares) et des schémas directeurs (144.196 hectares). Les opérations de replantations proprement dites n'ont porté que sur les surfaces faibles (1.740 hectares au 1^{er} février 1979), mais doivent s'accélérer dès 1979 puisque l'essentiel des travaux préalables aux replantations a été réalisé.

b) *Opérations groupées d'aménagement foncier (O.G.A.F.) :*

Le nombre d'O.G.A.F. a été porté à 15 par le Conseil des ministres du 19 janvier 1977.

Cette opération se déroule de façon satisfaisante : le nombre des projets existants est suffisant pour remplir les objectifs et la consommation des crédits est régulière.

c) *Équipement des caves coopératives :*

L'Etat intervient par des subventions d'équipement avec pour but d'améliorer la qualité des vins de table.

Le taux d'exécution de cette opération est de 78 %.

● *Action n° 5 : Développement des protéines pour l'alimentation animale.*

La recherche et le développement sur les plantes à haute teneur en protéines a été marqué par un effort sur le soja (adaptation d'espèces aux conditions agro-climatiques). Pour les autres espèces, les pois protéagineux se révèlent porteurs d'espoirs prometteurs.

Le soutien économique aux productions a contribué à une augmentation sensible des surfaces puisque celles consacrées aux pois et féveroles ont triplé entre 1975 et 1978. Les rendements restent cependant médiocres mais les conditions climatiques de cette période n'y sont pas étrangères.

Le développement de l'urée pour l'alimentation animale s'est heurté à quelques difficultés. Toutefois, un programme sur la diffusion des techniques d'utilisation de l'azote non protéinique débutera en 1979 sous l'égide de l'Institut technique de l'élevage bovin.

Enfin, une deuxième unité opérationnelle de protéines vertes est en construction (capacité 3.500 tonnes de concentré de luzerne) et s'ajoute à l'unité expérimentale construite en 1976.

2. P.A.P. n° 7.

Accélérer la départementalisation économique des D.O.M.

Le ministère de l'Agriculture est concerné par trois actions :

1. Le développement agricole de la Guyane, auquel il a été consacré 21,1 millions de francs depuis 1976. Les principales réalisations portent sur les études agronomiques de la canne à sucre par l'I.R.A.T. dans la région de Saint-Laurent : 17.000 hectares de projet de « lotissement » agricole ont été étudiés, 2.750 hectares d'études topographiques et 3.250 hectares d'hydraulique sont en cours.

Les travaux fonciers ont porté sur près de 50 kilomètres de voirie rurale, 4.000 hectares de déforestation et 7.000 hectares de pâturages.

2. L'hydraulique agricole dans les D.O.M. insulaires à laquelle il a été consacré 114,1 millions de francs depuis 1976.

En Guadeloupe, la retenue de Letayé amont est achevée et les travaux pour la grande conduite Basse-Terre - Grande-Terre sont entrepris.

En Martinique, les ouvrages centraux, notamment le barrage de Saint-Pierre - La Manzo, sont réalisés.

A la Réunion, l'opération de Bras-de-la Plaine est terminée. Les premiers ouvrages de prise d'eau sur le Bras-de-Cilaos vont s'engager.

3. L'hygiène et l'habitat auxquels ont été consacrés 87,9 millions de francs depuis 1976.

Le taux de desserte en adduction d'eau a progressé notablement puisqu'il se situe de 75 à 85 %. Sur la même période, le taux de desserte en matière d'assainissement est (Guyane exclue) de 15 à 20 % selon les départements.

3. P.A.P. n° 9.

Accompagnement de l'effort d'exportation.

Le P.A.P. n° 9 « Accompagnement de l'effort d'exportation », prévoit des actions spécifiques pour développer les exportations de marchandises et de services.

Afin de renforcer les moyens d'accompagnement des exportations des produits agricoles et alimentaires, les organismes concourant au développement du commerce extérieur agro-alimentaire (F.O.R.M.A.-S.O.P.E.X.A. - C.F.C.E.) ont bénéficié de dotations supplémentaires qui ont été consommées.

Pour les quatre premières années, le P.A.P. n° 9 a été réalisé à 91,3 %, les dotations supplémentaires accordées au C.F.C.E. dans le cadre du VII^e Plan ont déjà été toutes engagées (100,1 %). Elles sont engagées à 75,3 % pour le F.O.R.M.A. et à 93,2 % pour la S.O.P.E.X.A. Si les propositions pour 1980 sont appliquées, l'objectif prévisionnel serait réalisé pour l'ensemble à 114,3 %.

En ce qui concerne la nomination des spécialistes agricoles à l'étranger, il était prévu de créer une vingtaine de postes de 1976 à 1980 dans les services de l'expansion économique. Jusqu'ici, ont été ouverts 6 postes, en Grèce (1977), en Iran (1977), au Brésil (1978), à Singapour (1978), en Arabie saoudite (1978) et au Venezuela (1978).

Des spécialistes agricoles devraient être nommés très prochainement au Mexique, en Irak, dans le golfe Persique, en Chine et au Japon. Par conséquent, il resterait à pourvoir 9 postes.

4. P.A.P. n° 18.

Renforcer le rôle du consommateur.

Le P.A.P. n° 18 a pour objectif « d'améliorer la participation des consommateurs au fonctionnement des marchés ».

Pour atteindre cet objectif, quatre actions sont mises en œuvre, parmi lesquelles l'action n° 3 : « compléter et réorganiser l'action administrative », concerne le ministère de l'Agriculture (Direction de la qualité).

A ce niveau, différentes mesures sont intervenues depuis le début du VII^e Plan, dans le cadre de l'exécution du P.A.P. n° 18.

Sur le plan des effectifs, il était prévu de créer 302 emplois pour le Service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité et 95 emplois pour le Service vétérinaire d'hygiène alimentaire.

Au cours des quatre premières années d'exécution du Plan, 125 emplois au total ont été créés, ce qui représente un taux global de réalisation de 31,5 %, taux qui devrait être amélioré en 1980.

Indépendamment de ces mesures, des résultats plus favorables peuvent être enregistrés du point de vue de l'organisation des services. Le regroupement au sein de la Direction de la qualité, du Service de la Répression des fraudes et du contrôle de la qualité et du Service vétérinaire d'hygiène alimentaire a permis de renforcer la collaboration de ces services dans des actions conjuguées, par exemple pour l'opération « alimentation vacances » et, d'une manière générale, de mieux coordonner leurs actions dans les domaines où différents types de contrôles sont en place (notamment dans celui des denrées animales et d'origine animale).

En ce qui concerne l'aménagement des laboratoires, relevant du Service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité, *trois laboratoires sont principalement concernés* : celui de *Rennes*, qui a été équipé et mis en service, celui de *Strasbourg* dont la première tranche a été terminée et dont la deuxième tranche va démarrer au cours du deuxième semestre 1979 et celui de *Marseille* pour lequel des études vont commencer avant la fin de 1979.

L'équipement des laboratoires vétérinaires, qui avait une part moins importante dans les actions du P.A.P. n° 18, se poursuit également.

Les moyens des services, ainsi utilisés au mieux, devraient concourir à la réalisation des actions tendant à mieux informer le consommateur et à mieux garantir ses droits.

Tel a bien été un des soucis prédominants des services de la Direction de la qualité.

Au niveau de la préparation des textes, la concertation avec les représentants des consommateurs a été développée, notamment au sein du Comité national de la consommation. Cette même préoccupation s'est manifestée au stade de l'application de la réglementation où l'accent a été mis sur l'intérêt de la prévention et de l'information.

De nombreux textes pris pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 ainsi que la loi du 10 janvier 1978, doivent contribuer au renforcement des dispositions de protection du consommateur et à la promotion de la qualité des produits. A ce dernier titre, on peut citer notamment les textes relatifs aux appellations d'origine des vins, des fromages et autres produits agricoles et les règlements des labels agricoles ou des marques collectives régionales homologuées.

5. P.A.P. n° 23.

Valoriser les zones rurales.

La réalisation de ce P.A.P. dont les actions concernent l'aménagement des villages, le tourisme à la campagne et la politique de rénovation rurale, fait l'objet d'un examen par le Rapporteur pour avis du budget de l'Aménagement rural, M. Roujon.

A la fin de 1980, le taux d'exécution budgétaire de ce P.A.P. devrait être de 104,4 %, celui-ci ayant bénéficié d'une dotation de 2.925 millions de francs entre 1976 et 1980.

6. P.A.P. n° 24.

Défendre le patrimoine naturel.

Le ministère de l'Agriculture intervient au niveau de l'action n° 1 « Protection du patrimoine naturel » par les moyens suivants :

— L'acquisition d'espaces verts forestiers soit pour le compte de l'Etat, soit en participant au financement de telles acquisitions par les collectivités locales.

Ainsi, au 31 décembre 1978, l'Etat avait acquis 3.240 hectares, principalement en Ile-de-France, dans le Nord et en Provence, et contribué aux opérations d'acquisitions par les collectivités locales (12,7 millions de francs d'autorisations de programme de 1976 à 1979 et 7 millions de francs en 1980).

— La protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie en participant au financement des brigades de forestiers sapeurs (dont la création reste d'initiative locale) et au financement de divers tra-

vaux d'entretien et de protection, et de reboisement après incendie. Sur le premier point, 5 unités de forestiers sapeurs ont été créées entre 1976 et 1978 et 2 unités supplémentaires ont été constituées depuis le 1^{er} janvier 1979.

— La lutte contre les nuisances par la collecte et le traitement des ordures ménagères en milieu rural. A ce titre et depuis 1976, ont été ouvertes 102,3 millions de francs d'autorisations de programme qui permettent de faire progresser le pourcentage de population rurale desservie.

7. P.A.P. n° 25.

Renforcer le potentiel scientifique du pays.

Les objectifs du P.A.P. n° 25 intéressent l'I.N.R.A. (Institut national de la recherche agronomique) et l'A.C.T.A. (Association de coordination technique agricole), qui est l'organisme qui coordonne les activités des instituts techniques financés sur l'enveloppe-recherche.

— A l'I.N.R.A., tous les gros investissements prévus pour la période du VII^e Plan ont été réalisés ou sont programmés pour 1980.

Entre 1976 et 1979, les recrutements de personnel directement affectés sur les activités relevant du P.A.P. ont porté sur 94 scientifiques et 145 I.T.A.

— A l'A.C.T.A., l'essentiel des activités se répartit sur 4 sous-programmes du P.A.P. n° 25 :

- limitation des pertes ;
- utilisation de la variabilité génétique ;
- systèmes à haute productivité ;
- qualité des produits alimentaires ;

et sur les 45 ingénieurs affectés aux activités financées sur l'enveloppe-recherche, 43 travaillent sur ces quatre sous-programmes.

Au total, entre 1976 et 1979, le ministère de l'Agriculture aura consacré plus de 879 millions de francs aux actions relevant de ce P.A.P.

II. — LES OBJECTIFS DE POLITIQUE AGRICOLE RETENUS DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DU VIII^e PLAN

L'inscription, parmi les six options du VIII^e Plan, de la priorité donnée au « Renforcement des activités agricoles et de l'industrie alimentaire » exprime bien la nouvelle appréhension du rôle assigné à l'agriculture par la collectivité nationale.

Les orientations du VIII^e Plan, en matière agricole, coïncident avec les objectifs du projet de loi d'orientation : les circonstances économiques actuelles rendent propice un « nouveau contrat » entre l'agriculture et la nation.

Plusieurs missions incombent dès lors au secteur agricole et aux industries alimentaires.

1^o Améliorer la compétitivité de l'agriculture française et des industries agro-alimentaires.

Si l'objectif doit être d'accroître la compétitivité de l'agriculture française et, simultanément, de stabiliser la population rurale, la seule solution qui s'impose consiste à renforcer de manière significative la productivité des exploitations agricoles.

— Une meilleure articulation entre la recherche agronomique, l'enseignement agricole, la formation professionnelle et le développement agricole, doit de toute évidence être entreprise de sorte à parvenir à accroître les capacités technico-économiques des exploitants agricoles.

Si l'on devait résumer en une phrase les objectifs du VIII^e Plan en ce domaine, on pourrait dire que tout doit être mis en œuvre pour que le plus grand nombre « de paysans français » devienne des « chefs d'entreprise agricole ».

Un tel objectif n'implique pas nécessairement un accroissement indéfini de la superficie des exploitations.

Après avoir trop longtemps raisonné en termes d'agriculture extensible, il s'agit à présent d'envisager comment l'agriculture française, quelle que soit la dimension des exploitations, peut devenir plus intensive.

— La stagnation des prix de certains produits agricoles, l'apparition d'excédents massifs de certaines denrées, résultent d'une inadaptation à la fois quantitative et qualitative entre l'offre et la demande de

produits agricoles. Cette inadaptation est, dans une large mesure, imputable à une coordination insuffisante entre l'action des producteurs et celle des autres intervenants de la « chaîne alimentaire ». Aussi, est-ce à juste titre que les options du VIII^e Plan, de même que le projet de loi d'orientation agricole, préconisent une amélioration de l'organisation des producteurs, une généralisation de l'interprofession, c'est-à-dire d'une manière générale la mise en place d'une véritable politique agricole et alimentaire. Il faut cependant souligner que l'organisation de cette politique alimentaire ne saurait être effectuée sans une contribution financière de l'Etat et un maintien de la fonction d'arbitrage des pouvoirs publics dans les organisations interprofessionnelles.

2° Développer les exportations de produits agricoles et alimentaires.

Contrairement à certaines idées reçues, il faut être convaincu qu'au cours des prochaines décennies la demande solvable de denrées alimentaires continuera à s'accroître régulièrement. Des prévisions effectuées en ce domaine par les organisations internationales telles que la F.A.O. et l'O.C.D.E. confirment la probabilité de cette évolution. Par conséquent, pour un pays tel que la France, disposer d'une agriculture excédentaire ne constitue plus un handicap économique, mais peut être, au contraire, l'instrument d'un véritable « pouvoir alimentaire ». Encore convient-il évidemment que les productions excédentaires correspondent aux besoins de la demande de nos partenaires de la Communauté et de celle des pays déficitaires en denrées alimentaires.

La mise en place d'un Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire devrait précisément avoir pour mission de permettre une meilleure articulation entre l'offre nationale de produits agricoles et la demande solvable de denrées alimentaires.

L'institution du Fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires peut constituer un instrument décisif pour le développement des exportations de produits agricoles et alimentaires françaises. Encore conviendrait-il que ce fonds soit doté de moyens financiers correspondant à l'ampleur de sa mission, et que cette institution harmonise ses interventions avec celles des organismes existants (S.O.P.E.X.A., C.O.F.A.C.E., Banque française du commerce extérieur, Caisse nationale de crédit agricole...).

L'ensemble de ce dispositif de promotion des exportations devra en outre être opérationnel aussi bien pour les grandes entreprises agro-alimentaires que pour les établissements de petite et moyenne dimension, notamment les coopératives.

3° Diminuer la dépendance de la France vis-à-vis des approvisionnements extérieurs.

Il n'est pas excessif d'affirmer que la situation déficitaire dans laquelle se trouve notre pays vis-à-vis de certaines productions agricoles ou forestières constitue une aberration économique.

Le VIII^e Plan, les textes législatifs qui en constitueront le prolongement et les dispositifs financiers devront donc s'attacher à diminuer la dépendance de notre pays vis-à-vis de certaines productions agricoles, en particulier dans les secteurs pour lesquels la France possède des aptitudes particulières. Il s'agira notamment de favoriser la diffusion de cultures de substitution à certaines productions importées telles que les protéines destinées à l'alimentation animale ; le plan « protéines » devra donc être poursuivi au cours du VIII^e Plan.

Au cours des cinq prochaines années, la France devra impérativement se doter d'une véritable *politique de la filière bois* telle qu'un récent Conseil des ministres en a défini les orientations et les moyens.

On ne saurait en outre ignorer la nécessité d'une cohérence entre la politique énergétique de notre pays et sa politique agricole. L'agriculture est un secteur à la fois consommateur et producteur d'énergie. Pour ce qui concerne les consommations énergétiques, il paraît probable qu'une agriculture plus intensive soit moins onéreuse en carburant. Dans le domaine de la contribution de l'agriculture à l'indépendance énergétique de la France, il semble bien, même si les recherches en ce domaine ne sont pas suffisamment avancées, qu'une meilleure mise en valeur de la biomasse puisse participer de manière non négligeable à l'amélioration de l'autonomie énergétique de notre pays.

4° Poursuivre et intensifier l'aménagement de l'espace rural.

L'agriculture, les industries agricoles et alimentaires, la production forestière peuvent, certes, dans certaines régions, contribuer à la création d'emplois nouveaux. Par contre, dans certaines zones particulièrement dévitalisées, celles précisément où l'agriculture n'a pu accomplir sa mutation structurelle et technologique, on doit s'attendre à la poursuite de l'exode rural et même dans certains cas à un véritable processus de désertification. Il s'agit donc de poursuivre et d'intensifier une politique globale et coordonnée d'aménagement et de développement de l'espace rural afin de parvenir, au cours du VIII^e Plan, à endiguer l'exode rural et à diversifier les fonctions économiques des pays ruraux.

**
*

Le monde agricole et les responsables du milieu rural se féliciteront sans doute que « le renforcement des activités agricoles et de l'industrie alimentaire » ait été retenu parmi les six options du VIII^e Plan. Toutefois, l'énumération des différents objectifs assignés à la politique agricole au cours des prochaines décennies :

— attachement à l'exploitation familiale à responsabilité personnelle ;

— maintien de l'emploi en milieu rural ;

— contribution à l'équilibre de la balance des paiements française ;

— instrument de la politique d'aménagement du territoire ;
ne peut manquer d'amener une interrogation :

- Comment une politique agricole guidée par le souci de maintenir le plus grand nombre possible d'exploitations pourra-t-elle être conciliée avec la nécessité d'améliorer la compétitivité de l'agriculture française vis-à-vis de ses partenaires ?

Le VIII^e Plan devrait précisément être l'instrument privilégié pour parvenir en matière agricole à assurer une comptabilité entre les objectifs de politique économique et ceux de l'aménagement du territoire.

Il s'avère en outre indispensable que la France confirme sa vocation exportatrice au sein de la Communauté. Celle-ci devra se doter d'une véritable politique extérieure et dégager les moyens nécessaires à la promotion des produits agricoles européens sur les marchés extérieurs.

A cet égard, il conviendra d'envisager dans quelle mesure les intérêts de l'agriculture française peuvent être conciliés avec ceux de certains Etats membres de la Communauté.

La diminution de 1,2 % du revenu brut moyen par exploitant enregistrée en 1978 et la faible progression prévue pour 1979 confirment qu'à l'échéance de 1985... comme il y a vingt ans l'un des objectifs prioritaires du Plan devra continuer à promouvoir une parité vis-à-vis des revenus entre les exploitants agricoles et ceux des autres catégories professionnelles et une meilleure répartition du revenu agricole global au sein de la profession agricole elle-même.

**

Après le vote par le Parlement de la loi sur les options du VIII^e Plan, la seconde phase de la préparation du Plan a été engagée avec la mise en place d'une commission de l'Agriculture présidée par M. Jacques Poly, directeur général de l'Institut national de la recher-

che agronomique (I.N.R.A.). Cette Commission engagera ses travaux dans les trois directions fondamentales retenues parmi les options du Plan : contribuer à l'équilibre des échanges extérieurs, améliorer la compétitivité de l'appareil productif, participer à l'effort de maîtrises des finances de la nation. Les orientations des travaux de la commission de l'Agriculture du VIII^e Plan ont été précisées par une directive du Premier ministre qui confirme les choix effectués dans la phase de définition des options du Plan.

TROISIÈME PARTIE

LA PRISE EN COMPTE PAR LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1980 DES OBJECTIFS RETENUS PAR LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Comme l'ont souligné les organisations professionnelles, il importe que les choix budgétaires expriment effectivement les priorités retenues en matière de politique agricole par la loi d'orientation et le VIII^e Plan.

Les incertitudes quant à l'évolution de la situation économique générale et leurs répercussions sur les finances publiques expliquent que le Gouvernement n'ait pas cru devoir présenter une véritable loi-programme agricole comportant l'indication des moyens financiers affectés à la réalisation des objectifs prioritaires de la politique agricole.

Cependant, dans une lettre adressée le 4 juillet 1979 aux présidents des quatre principales organisations professionnelles, le Premier ministre a pris l'engagement qu'une enveloppe globale de 5 milliards de francs serait consacrée, au cours des cinq prochaines années, aux actions concourant directement à l'amélioration de la productivité de l'agriculture.

Il convient donc d'examiner dans quelle mesure cet engagement du Gouvernement trouve ses premières applications dans le projet de budget pour 1980.

I. — LE RENFORCEMENT DES MOYENS ET LA VALORISATION DES TRAVAUX DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Dans son exposé des motifs, le projet de loi d'orientation agricole cite, à juste titre, au premier rang des facteurs de progrès technique et économique la recherche agronomique. Pour que la recherche remplisse réellement ce rôle d'initiateur de progrès technique, plusieurs conditions doivent être remplies.

En premier lieu, le choix des thèmes de recherches doit coïncider avec les voies dans lesquelles l'agriculture peut accroître sa productivité. En outre, l'articulation entre la recherche et les activités de production et de transformation doit favoriser une valorisation des résultats de ces travaux.

Enfin, les établissements de recherche doivent disposer d'un statut juridique, de personnels et de moyens financiers correspondant aux objectifs techniques et économiques poursuivis.

1° Les orientations de la recherche agronomique.

Dans une large mesure, les thèmes de la recherche agronomique coïncident avec les objectifs de la politique agricole.

Les travaux entrepris en matière de génétique végétale sont guidés par le souci d'obtenir des plantes plus productives et plus résistantes aux agents agresseurs. Dans le secteur des productions animales, les recherches menées en vue de l'amélioration génétique du cheptel, de la rationalisation de l'alimentation des animaux, de la physiologie de la reproduction, de la lactation et de la croissance, et de la pathologie animale visent à améliorer la productivité des troupeaux ou à diminuer le coût de leur alimentation. Dans le secteur des industries agro-alimentaires, il convient de signaler les travaux menés par l'I.N.R.A. en vue d'améliorer les techniques de traitement des protéines d'origine végétale et de tannage des tourteaux qui peuvent concourir à diminuer la dépendance de la France vis-à-vis de ses approvisionnements en protéagineux destinés à l'alimentation animale. Les recherches conduites sur la technologie de l'affinage des fromages et sur la tendreté de la viande correspondent au double objectif d'adapter les produits au goût des consommateurs et de mieux maîtriser les conditions de leur fabrication.

Il semble que l'effort prioritaire doive porter, au cours des prochaines années, sur les techniques de génie industriel dans le domaine

agro-alimentaire, notre pays étant excessivement dépendant de l'extérieur pour les procédés de transformation et de conditionnement des produits agricoles et alimentaires.

2° La valorisation de la recherche agronomique.

Une commission d'audit, constituée à l'initiative du ministre de l'Agriculture, s'est interrogée sur les conditions nécessaires à une accélération des transferts de savoir-faire de l'I.N.R.A. vers les agents économiques, c'est-à-dire les producteurs agricoles et les entreprises industrielles du secteur agro-alimentaire.

Il importe, en effet, que la recherche agronomique soit guidée par les besoins des partenaires de la chaîne agro-alimentaire et que la diffusion de ses travaux débouche sur des applications concrètes aux niveaux de la production et de la transformation des denrées agricoles. Il s'agit, pour cela, que soit mis en œuvre un effort coordonné de valorisation des travaux de l'I.N.R.A. A cet effet, le rapport de la commission d'audit suggère plusieurs mesures :

- la création d'une cellule de valorisation au sein de l'Institut ;
- la mise en place d'une commission I.N.R.A.-administration chargée d'orienter la politique de valorisation au fur et à mesure des possibilités ouvertes par les résultats des recherches ;
- un développement de l'information du grand public, des milieux scientifiques et des destinataires potentiels de la recherche ;
- une amélioration des relations avec les autres établissements de recherches (C.N.R.S., C.N.E.E.M.A., Universités...);
- un assouplissement des méthodes de gestion de l'I.N.R.A. qui permette en particulier de mettre en place, en fonction des problèmes posés, des structures à caractère industriel et commercial plus aptes qu'un établissement public administratif à diffuser et à valoriser le fruit des recherches effectuées par l'Institut.

Un juste équilibre doit être trouvé en cette matière en vue de permettre une valorisation accrue des travaux de l'I.N.R.A. et d'éviter que l'orientation de la recherche agronomique ne soit par trop guidée par des préoccupations économiques à court terme.

3° Les moyens de la recherche agronomique.

Pour la première fois, en 1980, les crédits affectés à la recherche agronomique connaîtront le plus fort taux de progression au sein du budget global de la recherche scientifique.

Le montant global des autorisations de programme consacrées à la recherche agronomique passe, en effet, de 166,9 millions de francs en 1979 à 189,7 millions de francs en 1980, soit une progression de 15,4 %. Les crédits de paiement qui étaient de 853,7 millions de francs en 1979, se montent à 951,7 millions de francs en 1980, soit une croissance de 11,48 %.

**RÉPARTITION DES PERSONNELS DE L'I.N.R.A.
PAR SECTEURS AU 1^{er} JANVIER 1979**

Directions scientifiques	1976		1977		1978		1979	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Milieu physique	79	232	82	238	85	246	90	250
Phytotechnie	202	1.266	207	1.308	217	1.320	221	1.347
Phytop sanitaire	179	523	178	546	187	561	189	580
Zootchnie	159	1.132	165	1.170	178	1.177	185	1.195
Vétérinaire	66	359	69	370	73	373	71	375
Industries agricoles et alimentaires	110	324	112	359	115	352	118	364
Protection de la nature et environnement	98	266	88	272	93	273	95	288
Accompagnement	18	296	19	307	20	317	20	322
Economie	79	106	81	121	85	131	96	138
Diverses autres disciplines	10	30	12	41	11	45	10	45
Administration centrale et services généraux	10	899	15	924	18	985	17	1.014
Affectations en cours	38	14	59	34	38	»	40	7
Total général	1.048	5.447	1.087	5.670	1.120	5.781	1.152	5.925

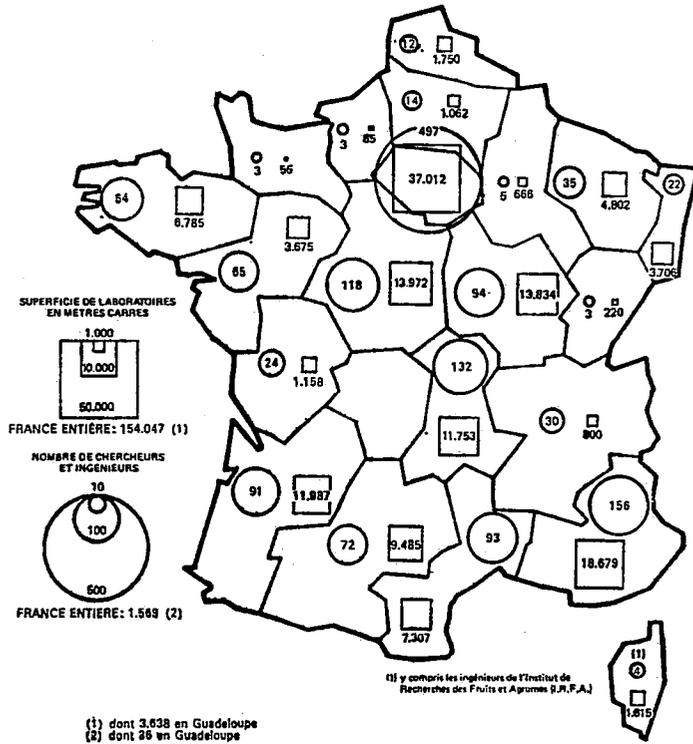
(1) Personnel scientifique.

(2) Ingénieurs, techniciens et personnel administratif.

} Non compris le personnel du Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale (G.E.R.D.A.T.).

Source : Ministère de l'Agriculture (Institut national de la recherche agronomique).

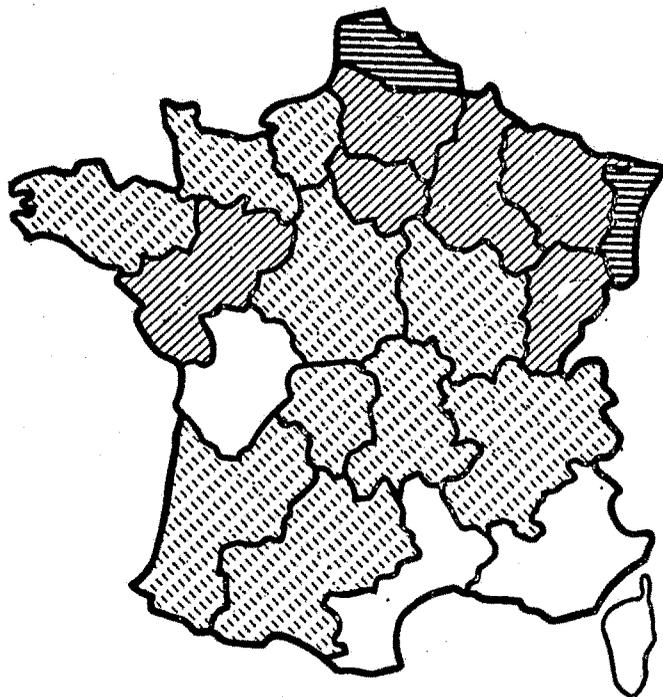
Répartition régionale des personnels (scientifiques et ingénieurs) et des superficies de laboratoires de l'I.N.R.A. au 1^{er} janvier 1979



(1) dont 3.638 en Guadeloupe
(2) dont 26 en Guadeloupe

Part des chefs d'exploitation ayant reçu une formation spécifique agricole primaire, secondaire ou supérieure

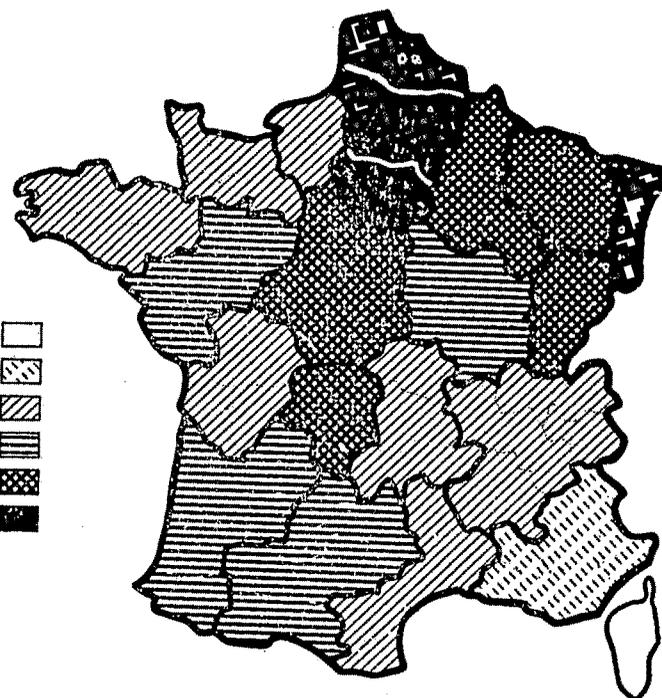
Situation régionale en 1970 (1)



FRANCE ENTIÈRE : 8,2 %

(1) Source : S.C.E.E.S. — R.G.A. 1970

Situation régionale en 1975 (2)



FRANCE ENTIÈRE : 15,4 %

(2) Source : S.C.E.E.S. — E.P.E.X.A. 1975.

II. — L'AMÉLIORATION DE LA FORMATION TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Les cartes ci-contre montrent qu'en dépit de l'effort consenti par les pouvoirs publics en matière d'enseignement agricole, le nombre des exploitants ayant reçu une formation spécifique reste en moyenne assez bas. En 1975, un peu plus de 15 % des chefs d'exploitation avaient bénéficié d'un enseignement ou d'une formation professionnelle agricole. Actuellement encore, 40 % seulement des exploitants attributaires de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (D.I.J.A.) sont munis du brevet d'études professionnelles agricoles (B.E.P.A.).

Ce niveau moyen de formation paraît d'autant plus faible si on le compare avec celui des exploitants d'autres pays de la Communauté.

Il est donc bien vrai, comme l'affirmait récemment le ministre de l'Agriculture, que « la deuxième révolution agricole passe par la qualité et l'efficacité de notre enseignement agricole ».

En application des dispositions de la loi d'orientation, une directive nationale sera élaborée en 1980 en vue de fixer les objectifs en matière de recherche, d'enseignement et de développement agricole. Cette directive devrait contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs : insérer l'enseignement dans la formation continue, régionaliser en partie les programmes, ouvrir l'enseignement agricole sur l'extérieur par le recours à des enseignants praticiens et des stages à l'étranger, favoriser le passage progressif du cycle long au cycle court. Ce dernier objectif semble particulièrement prioritaire si l'on songe que 67,5 % des 121.000 élèves de l'enseignement agricole suivaient, en 1978, un cycle court (enseignement public et privé confondu).

Effectif total		Pourcentage dans les différents cycles		
		Court	Long	Supérieur
Total	120.943			
Public	47.321	50	43	7
Privé	73.622	85	13	2

A terme, il serait souhaitable que le plus grand nombre possible de jeunes exploitants atteigne, par la voie de l'enseignement ou celle de la formation continue, le niveau du brevet de technicien supérieur.

Malgré une stagnation de leur montant global (101,25 millions de francs), les crédits affectés à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles publiques rendent compte, pour 1980, de la priorité donnée à l'enseignement technique : les autorisations de programme attribuées à ce secteur passent, en effet, de 51,8 millions de francs en 1979 à 58,3 millions de francs en 1980, soit une progression de 12,6 %. La majoration de 25 millions de francs des crédits de paiement affectés à l'enseignement supérieur permettra de poursuivre la modernisation des écoles nationales agronomiques et de l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, et d'ouvrir la nouvelle école vétérinaire de Rennes.

Les subventions de fonctionnement accordées aux établissements d'enseignement agricole et de formation professionnelle privée progressent globalement de 22,6 %, passant de 366,8 millions de francs à 449,6 millions de francs. On doit toutefois déplorer une diminution de 20 % des subventions accordées aux établissements de formation continue et d'apprentissage et aux autres actions éducatives en milieu rural qui déclinent de 60,2 millions de francs en 1979 à 48 millions de francs en 1980. Une telle évolution paraît particulièrement défavorable à la poursuite de leurs missions par les maisons familiales rurales.

Les crédits d'équipement alloués à l'enseignement technique agricole privé progressent, en autorisations de programme, de 9,6 %, passant de 14,1 millions de francs en 1979 à 15,5 millions de francs en 1980.

Concernant l'enseignement agricole privé, il convient de signaler la publication du décret du 7 novembre 1979 qui fixe les conditions d'application de la loi du 28 juillet 1978 ; ce texte précise les conditions d'agrément, les modalités de l'aide financière et de contrôle de l'Etat vis-à-vis des établissements privés d'enseignement agricole.

**

Même si globalement l'effort financier de l'Etat en faveur de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole est maintenu à un niveau satisfaisant, on peut déplorer que le caractère prioritaire donné à la formation technique et économique des exploitants ne trouve pas dans le budget de 1980 une affirmation plus marquée.

III. — L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DES EXPLOITATIONS

Le développement de l'agriculture, tel que le projet de loi d'orientation devrait l'organiser au cours des prochaines décennies, ne sera plus fondé sur l'agrandissement systématique des structures des exploitations. Dans la plupart des régions, la majorité des exploitations a atteint, et parfois même dépassé, la dimension optimale. Le développement agricole devra donc comporter à l'avenir une amélioration de la productivité des exploitations, à structures relativement constantes. Trois types d'actions paraissent de nature à promouvoir l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles :

- l'amélioration du rendement des terres agricoles ;
- la lutte contre les pertes d'exploitation ;
- la compression des charges d'exploitation.

Il convient d'examiner dans quelle mesure le budget de 1980 concourt à la réalisation de ces trois objectifs :

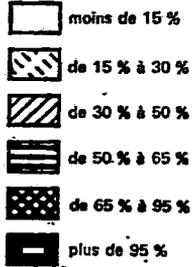
A. — Les améliorations foncières.

L'accroissement du rendement des terres agricoles et l'abaissement du coût de leur mise en valeur dépend du plus ou moins grand morcellement du parcellaire et de la qualité des équipements hydrauliques.

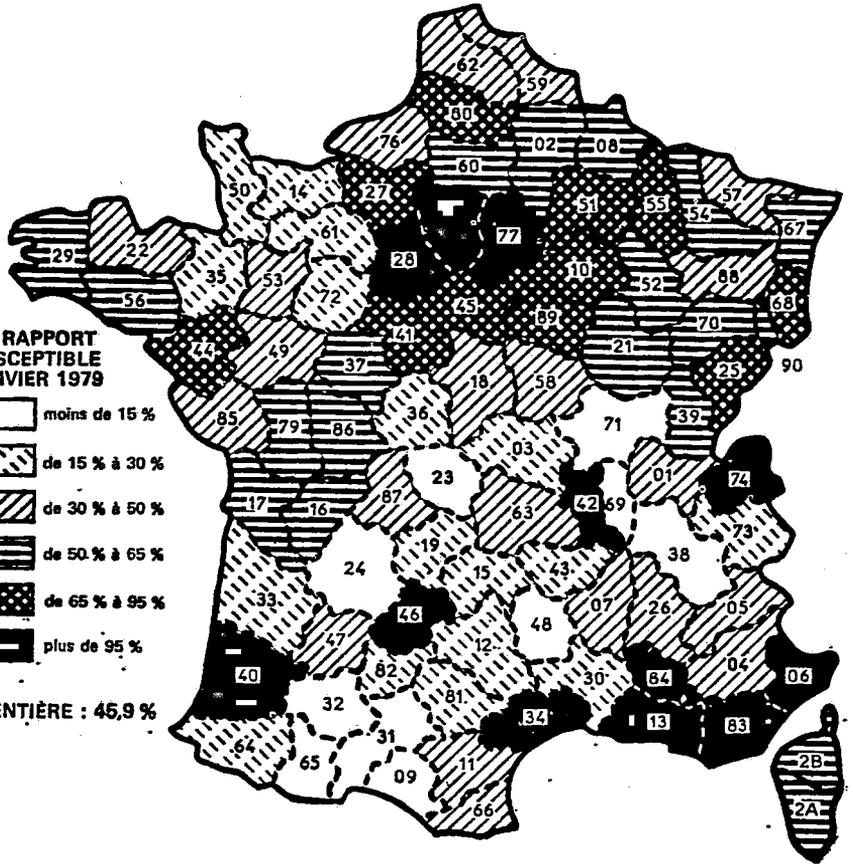
1° Le remembrement.

Au 1^{er} janvier 1979, 46 % seulement de la superficie agricole utile française avaient été remembrés (cf. carte ci-dessous).

**SUPERFICIE REMEMBRÉE PAR RAPPORT
A LA SUPERFICIE ESTIMÉE SUSCEPTIBLE
D'ÊTRE REMEMBRÉE au 1^{er} JANVIER 1979
(hors ouvrages linéaires)**



FRANCE ENTIÈRE : 45,9 %



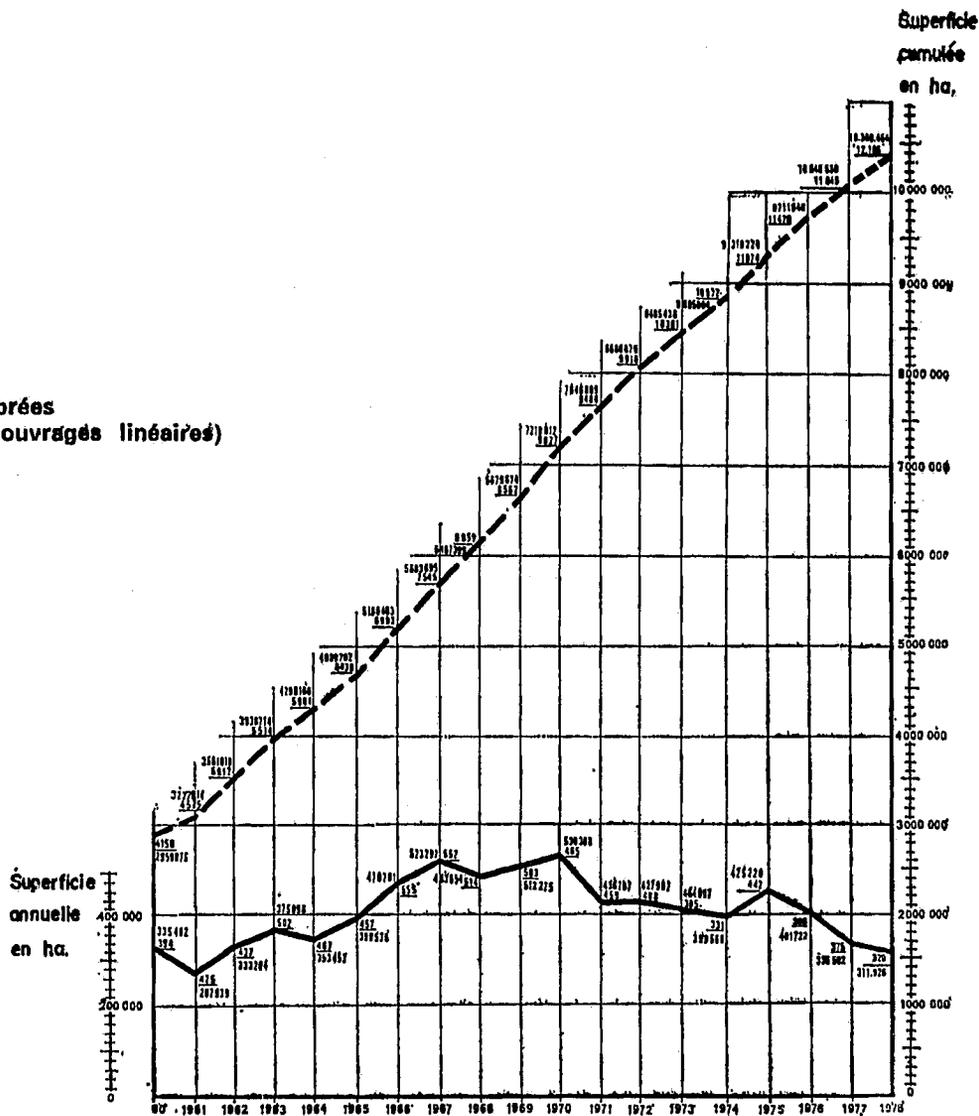
Source : Ministère de l'Agriculture (Direction de l'Aménagement).

Comme le montre le graphique ci-contre, après un accroissement à peu près constant des superficies remembrées chaque année entre 1960 et 1970, ces opérations d'aménagement foncier n'ont guère cessé de régresser entre 1970 et 1979.

**Évolution des superficies remembrées
(y compris à l'occasion de la construction d'ouvrages linéaires)**

- Opérations terminées (superficie cumulée) ————
le chiffre souligné représente le nombre d'opérations en cumulé,

- Opérations terminées (superficie annuelle) ————
le chiffre souligné représente le nombre d'opérations par année



Source : Ministère de l'agriculture (direction de l'aménagement).

Les effets du remembrement sur la productivité des exploitations ne sont cependant plus à démontrer : le regroupement du parcellaire permet de rationaliser les conditions de mise en valeur des terres et d'effectuer des économies de matériel et de carburant.

La nécessité de hâter le remembrement sur l'ensemble du territoire a été prise en compte par le projet de loi de finances pour 1980. La dotation budgétaire affectée au remembrement et aux aménagements fonciers s'accroît, en effet, de 41,3 % entre 1979 et 1980, passant de 242,8 millions de francs à 343,2 millions de francs. Si l'on déduit de cette somme les crédits correspondant au paiement de la T.V.A. à laquelle sont maintenant assujettis les géomètres, les moyens financiers attribués pour le remembrement progressent en réalité de 33,7 %. Cet effort financier marque la traduction dans les choix budgétaires de la priorité donnée au remembrement, conformément à la lettre d'engagement du Premier ministre.

Toutefois, comme l'observent les organisations professionnelles agricoles, même en maintenant à ce niveau en francs constants les dotations budgétaires au cours des prochaines années, il faudrait vingt ou vingt-cinq ans pour achever le premier remembrement dans l'ensemble du pays.

On doit, enfin, souligner que l'efficacité des crédits affectés à la réorganisation foncière pourrait se trouver accrue si des économies étaient effectuées dans la réalisation des travaux connexes au remembrement.

2° L'hydraulique agricole.

L'amélioration des équipements hydrauliques agricoles constitue le corollaire du remembrement dans la perspective d'une action cohérente d'amélioration du rendement des terres.

Or, comme le montrent les cartes ci-après, au 1^{er} janvier 1979 les terres équipées pour l'irrigation ne représentaient que 2,5 % de la superficie agricole utile, cependant que moins de 8 % des surfaces agricoles étaient assainies ou drainées. Notre pays a pris, en ces domaines, un retard considérable vis-à-vis de ses partenaires actuels et futurs de la Communauté européenne.

Le budget de 1980 donne incontestablement la priorité à l'équipement hydraulique des exploitations. Les autorisations de programme ouvertes pour des opérations d'hydraulique d'intérêt national s'accroissent de 13,5 %, passant de 74 millions de francs en 1979 à 84 millions de francs en 1980, tandis que les dotations affectées à des opérations d'intérêt régional progressent de 41,3 % (191,6 millions de francs), contre 135,6 millions de francs. Au sein de ces dotations, les crédits consacrés au drainage et à l'assainissement augmentent 42,5 %. Grâce à cet effort financier de l'Etat, 18.500 hec-

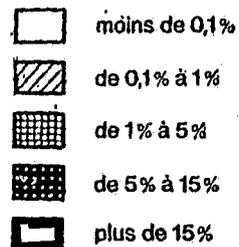
tares pourront être équipés pour l'irrigation en 1980 et 44.000 hectares pourront être assainis ou drainés.

Une priorité, dans l'affectation de ces crédits, sera donnée aux régions méridionales, notamment dans le cadre du plan de développement du Grand Sud-Ouest.

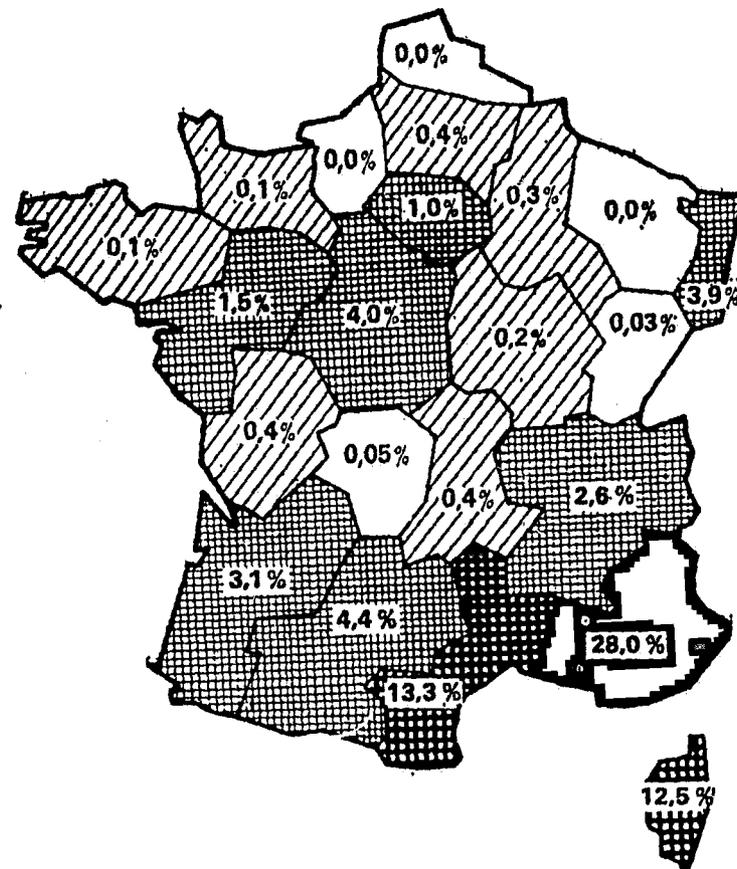
L'IRRIGATION

SUPERFICIE ÉQUIPÉE POUR L'IRRIGATION AVEC AIDE DE L'ÉTAT
PAR RAPPORT À LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE :

(Etat régional au 1er Janvier 1979)



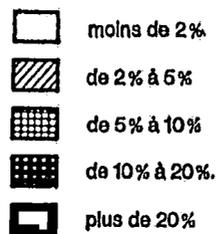
France entière : 2,79 %



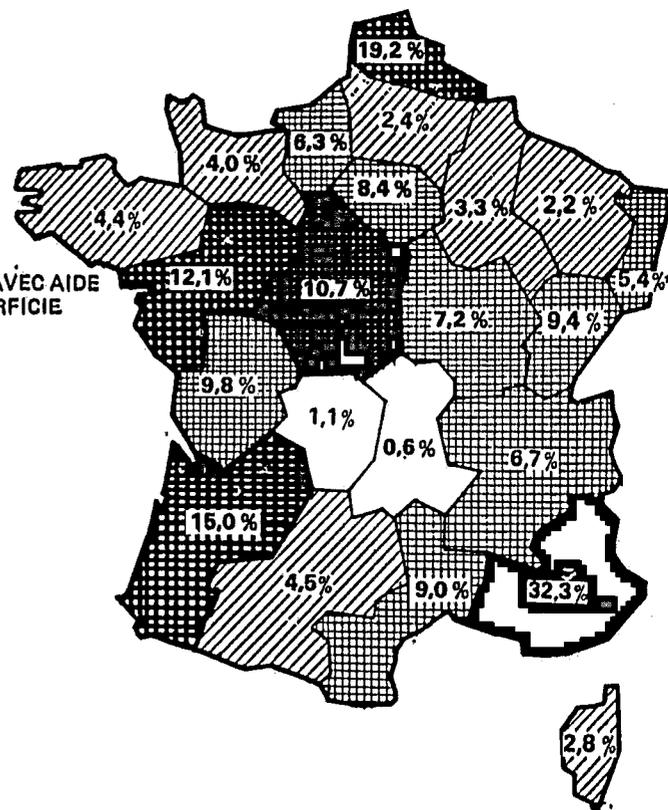
L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE

SUPERFICIE ASSAINIE OU DRAINEE AVEC AIDE
DE L'ETAT PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE
AGRICOLE UTILISEE :

(Etat régional au 1er Janvier 1975)



France entière : **7,90 %**



Source : Ministère de l'Agriculture (direction de l'aménagement).

B. — La lutte contre les pertes d'exploitation.

L'action des ennemis des cultures, pour les productions végétales, les maladies des animaux pour l'élevage sont à l'origine de pertes de revenus non négligeables pour les agriculteurs. Globalement, on évalue entre 10 et 15 % le manque à gagner dû à ces pertes d'exploitation. Ce domaine doit donc faire l'objet d'efforts particuliers en vue d'améliorer la productivité agricole.

1° La protection et le contrôle sanitaire des végétaux.

La lutte contre les ennemis des végétaux comporte une action coordonnée au niveau de la recherche, des techniques de traitement et de prévention et des contrôles administratifs destinée à empêcher leur introduction ou à enrayer leur extension.

L'apparition de la « maladie de Sherka » qui touche les cultures d'arbres à noyau, le développement du « feu bactérien » qui frappe les arbres à pépins, de la bactériose du pêcher, de l'écaille fileuse indiquent que l'effort de prévention et d'éradication ne doit pas se relâcher. Cette nécessité s'avère particulièrement impérieuse pour des productions destinées aux marchés étrangers.

En 1980, les autorisations de programme consacrées au contrôle et à la protection sanitaire des végétaux s'élèveront à 1,63 million de francs au lieu de 1,55 million de francs en 1979, soit une croissance de 5,3 % ; les dépenses ordinaires et les crédits de paiement progresseront de 15,4 %, passant de 40,1 millions de francs à 46,2 millions de francs.

2° La lutte contre les maladies des animaux.

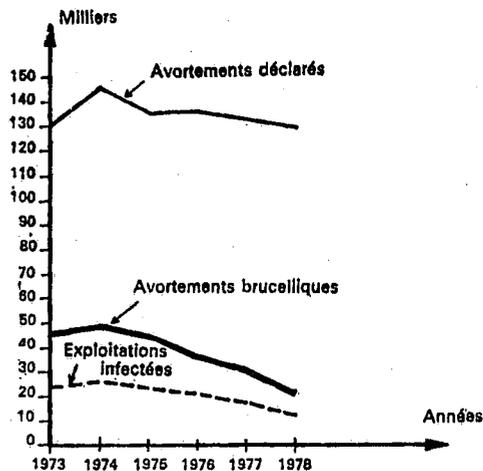
Les accidents sanitaires survenus au cours des derniers mois dans l'Ouest ont montré que l'élevage français n'était pas totalement à l'abri des épizooties. Comme l'indiquent les cartes et tableaux ci-après, des progrès substantiels ont été accomplis au cours des années récentes dans la lutte contre les deux principales maladies des animaux : la brucellose et la tuberculose bovine. On constate toutefois depuis quelques mois une certaine recrudescence de cette dernière maladie. En 1979, les crédits inscrits au budget en faveur de la prophylaxie se sont révélés insuffisants, par suite notamment du retard pris dans le versement par le F.E.O.G.A. des remboursements qu'il effectue à ce titre à la France. Un crédit supplémentaire de 70 millions de francs a dû être affecté au financement des programmes de prophylaxie et à l'indemnisation des abattages. Or, on

doit déplorer, dans le projet de loi de finances pour 1980, un taux d'accroissement minime : 3,5 % des dotations allouées à la lutte contre les maladies des animaux qui passent de 295,4 millions de francs en 1979 à 305,7 millions de francs en 1980.

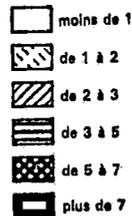
Cette régression des crédits affectés à la prophylaxie, en valeur réelle, ne semble guère de nature à permettre de donner une réponse favorable à la demande des organisations professionnelles qui souhaitent voir le montant de l'indemnité d'abattage : 1.100 F par animal, majoré lorsqu'une fraction importante du cheptel de l'exploitant est touchée par une maladie exigeant l'abattage des animaux contaminés.

LA BRUCELLOSE BOVINE

**Évolution de la brucellèze bovine
réputée contagieuse de 1973 à 1978**

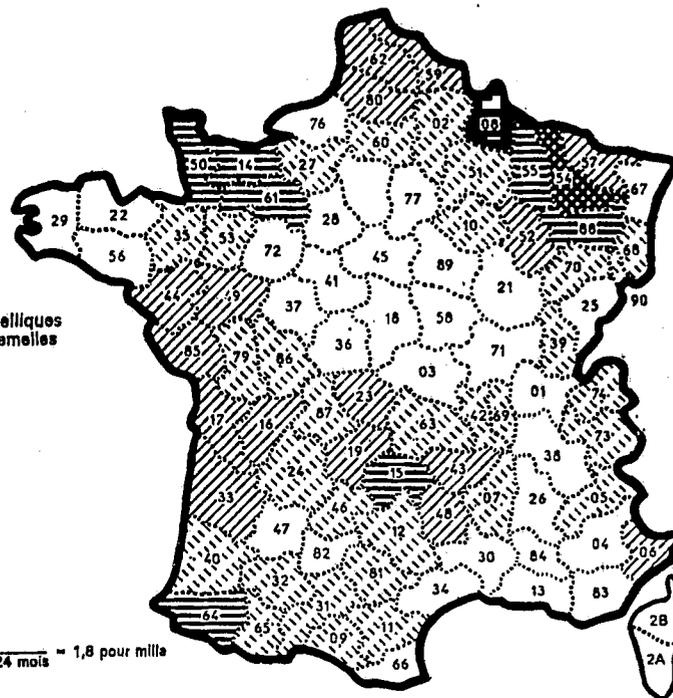


**Nombre d'avortements brucelliques
par rapport au nombre de femelles
en 1978 (en pour mille)**



FRANCE ENTIÈRE : $\frac{20.988 \text{ avortements brucelliques}}{11.698.084 \text{ Femelles de plus de 24 mois}} = 1,8 \text{ pour mille}$

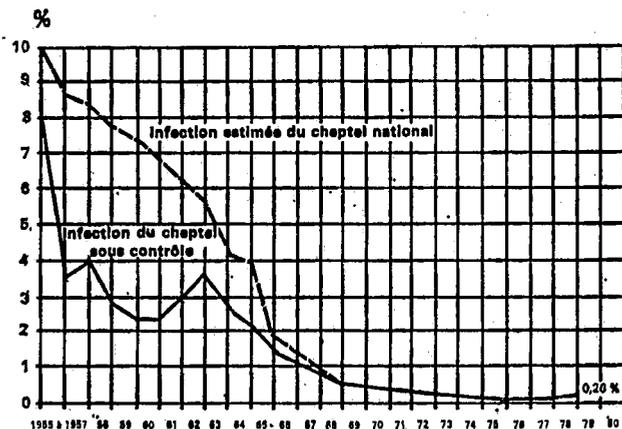
Répartition géographique



Source : Ministère de l'agriculture (direction de la qualité).

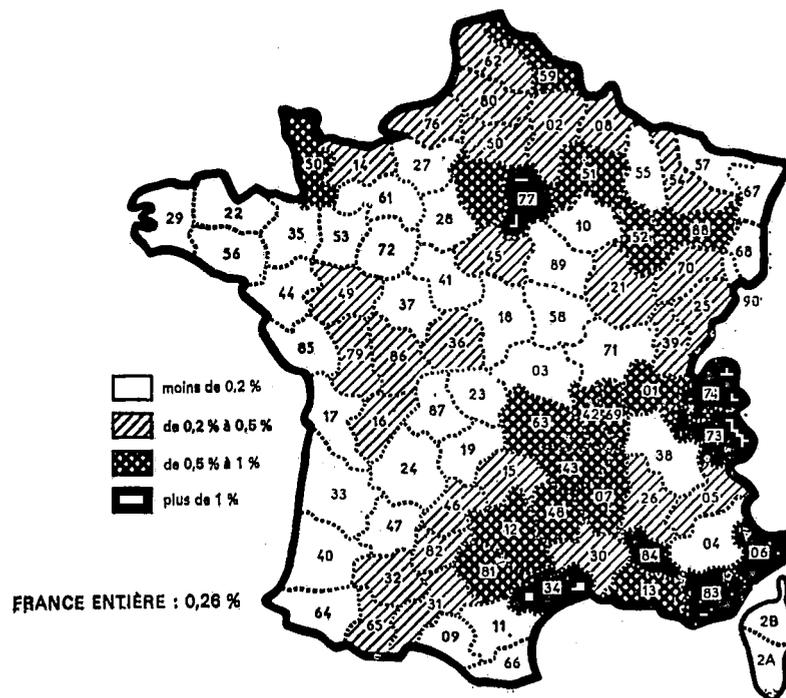
LA TUBERCULOSE BOVINE

Évolution de l'infection 1955 à 1978



Source : Ministère de l'agriculture (direction de la qualité).

Taux d'infection des animaux en 1978



Le montant des crédits bénéficiant à la prophylaxie s'avérera sans doute insuffisant pour maintenir l'effort engagé dans la lutte contre la brucellose et la tuberculose bovine et s'attaquer, simultanément, aux autres maladies qui frappent le cheptel : leucose bovine, peste porcine, rhyno-trachéite infectieuse.

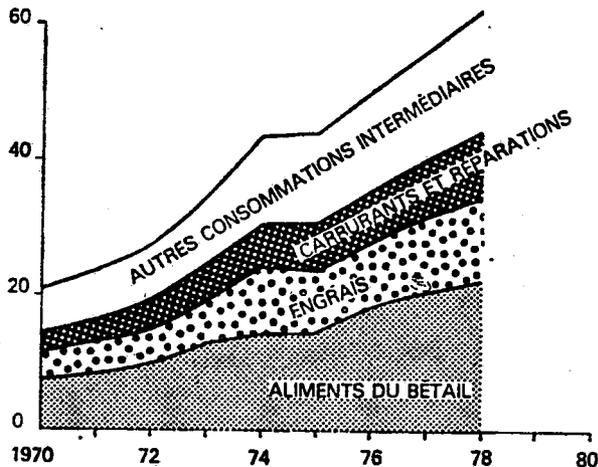
Il semble qu'en matière de prophylaxie, les moyens budgétaires ne soient pas à la hauteur des progrès de productivité qui pourraient être acquis par une amélioration de l'état sanitaire du troupeau français.

C. — La nécessité de comprimer les charges d'exploitation.

Le budget de l'Etat n'a pas une influence directe sur le renforcement de l'aptitude des exploitants à maîtriser leurs dépenses de consommations intermédiaires dont les tableaux ci-dessous montrent la croissance :

CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES DE L'AGRICULTURE

milliards de francs



CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES

(En milliards de francs courants.)

	1970	1975	1977	1978 (1)
Aliments du bétail	6,8	14,9	20,6	22,0
Engrais	4,2	9,0	11,1	12,6
Carburants et réparations	3,2	6,8	8,4	9,6
Protection des cultures	1,2	2,9	3,7	4,2
Entretien des bâtiments	0,8	1,4	1,9	2,1
Dépenses vétérinaires	0,9	1,9	2,3	2,7
Autres biens	2,5	4,8	5,3	6,0
Autres services (1)	1,4	2,4	2,9	3,3
Total C.I. (T.V.A. incluse)	21,0	44,5	56,2	62,5
(hors T.V.A.)	19,6	39,6	50,6	56,5
Consommations intermédiaires				
Livraisons	(%) 30,3	36,6	38,8	39,0

(1) Prévisionnel.

(2) Y compris marges sur intraconsommations.

Source : I.N.S.E.E.

On a pu cependant observer que l'action de la puissance publique pouvait contribuer à limiter la croissance du coût des consommations intermédiaires.

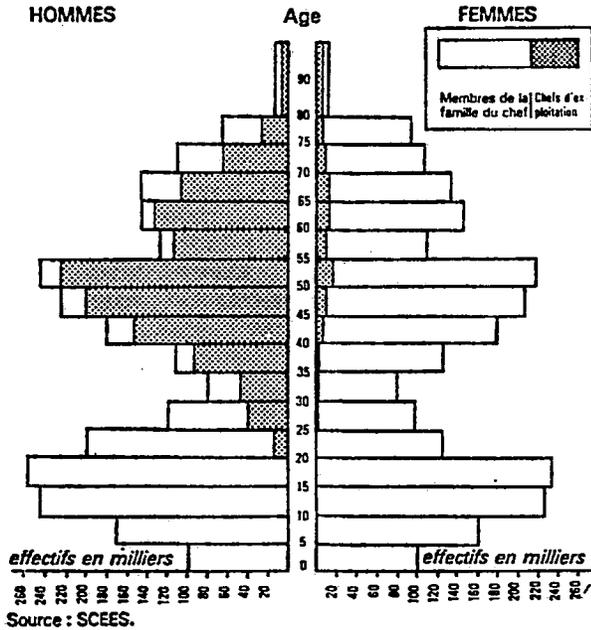
Les recherches conduites par l'I.N.R.A. en matière d'alimentation animale et de protéines sont de nature à favoriser une stabilisation de cette source de dépenses. En matière de consommation de carburant, on a souligné comment le remboursement pouvait permettre une diminution des charges liées au fonctionnement et à l'entretien des machines agricoles.

Même si les réalisations en ce domaine demeurent encore le plus souvent au stade expérimental, il ne fait pas de doute que l'agriculture pourrait utiliser les résidus ou les sous-produits de l'exploitation pour contribuer à son propre approvisionnement énergétique. Les pailles, les déchets de culture, le fumier peuvent, en effet, donner lieu à la production d'énergie utilisable dans l'exploitation. Certains thèmes de recherches de l'I.N.R.A. et du Centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole (C.N.E.E.M.A.) sont précisément inspirés par le souci de mieux tirer parti du potentiel énergétique que constitue la biomasse. On doit, à cet égard, souligner l'intérêt de la mise en place, au ministère de l'Agriculture, d'une mission d'études sur les problèmes énergétiques.

IV. — LE RENOUVELLEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE LA PROFESSION AGRICOLE

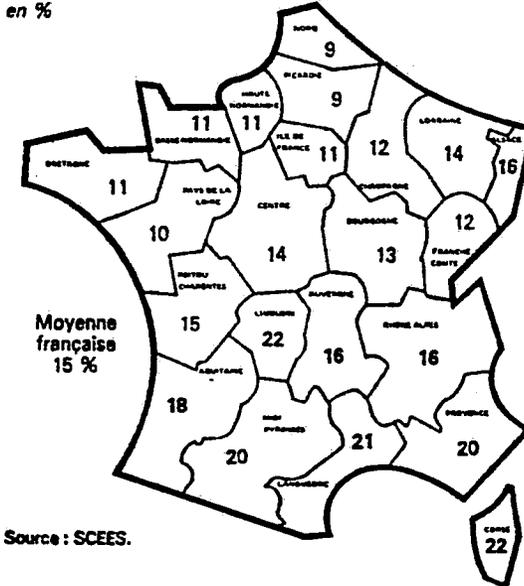
Comme le montre la pyramide des âges, la population active agricole se caractérise par un vieillissement qui va encore s'accroître au cours des prochaines années.

POPULATION AGRICOLE FAMILIALE EN 1975



POPULATION AGRICOLE FAMILIALE AGÉE DE 65 ANS ET PLUS EN 1975

en %



L'objectif poursuivi par le projet de loi d'orientation agricole de promouvoir le renouvellement démographique de la profession agricole s'avère par conséquent impérieux. Trois types de mesures doivent simultanément être mises en œuvre :

— alléger la charge financière entraînée par la nécessité devant laquelle se trouvent trop souvent les jeunes exploitants d'acquiescer le foncier ;

— renforcer les dispositifs d'incitation à la cessation d'activités par les exploitants âgés, en sorte de libérer des terres pour de nouvelles installations ;

— faciliter l'installation des jeunes en adaptant les mesures d'aides directes et le régime des prêts bonifiés.

Votre Commission se réserve d'aborder les dispositions tendant à alléger la charge foncière lorsqu'elle sera saisie du projet de loi d'orientation agricole. Il convient, par contre, d'examiner les crédits alloués par le projet de budget pour 1980 aux deux autres catégories d'actions.

1° Les incitations à la cessation d'activité.

La loi de finances pour 1979 avait déjà manifesté la volonté des pouvoirs publics d'accélérer la relève des exploitants âgés par les jeunes agriculteurs. Cette volonté s'était exprimée dans la décision de supprimer l'allocation du Fonds national de solidarité (F.N.S.) aux agriculteurs retraités qui poursuivent leur exploitation et dans l'institution d'une indemnité complémentaire au conjoint de l'exploitant retraité âgé de soixante ans et de moins de soixante-cinq ans.

Concernant cette dernière prestation, on relève, dans le projet de budget pour 1980, la reconduction au même montant que l'an dernier de la dotation affectée à son financement : 27,5 millions de francs ; cette stagnation devrait avoir pour conséquence le maintien, au même taux qu'en 1980, de l'indemnité complémentaire au conjoint qui se monte actuellement à 4.300 F par an.

On doit, par contre, observer que, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie arrêtées par le Conseil des ministres du 29 août 1979, la décision a été prise de verser une allocation exceptionnelle de 200 F aux bénéficiaires de l'allocation du F.N.S. et de porter à 14.600 F à partir du 1^{er} décembre 1979 le montant du minimum vieillesse. Cette mesure bénéficie à 740.000 exploitants ou conjoints d'exploitants et 100.000 salariés agricoles retraités titulaires du « minimum vieillesse ».

La principale amélioration des prestations sociales à vocation structurelle concerne la revalorisation substantielle du taux de l'indemnité viagère de départ non complément de retraite qui passera, au 1^{er} janvier 1980, à 15.000 F par an au lieu de 8.390 F pour un couple d'exploitants et à 10.000 F contre 5.460 F pour un célibataire.

La diminution du nombre des bénéficiaires de l'I.V.D. explique que la dotation budgétaire affectée à son financement ne progresse que de 4,8 % par rapport à 1979, passant de 969,5 millions de francs à 1,1 milliard de francs en 1980.

Les dispositions prévues dans le projet de loi d'orientation agricole devraient renforcer le caractère incitatif de l'I.V.D. en modulant son taux en fonction de l'âge de cessation d'activité et en réservant l'attribution de l'I.V.D. complément de retraite aux titulaires de l'I.V.D. non complément de retraite.

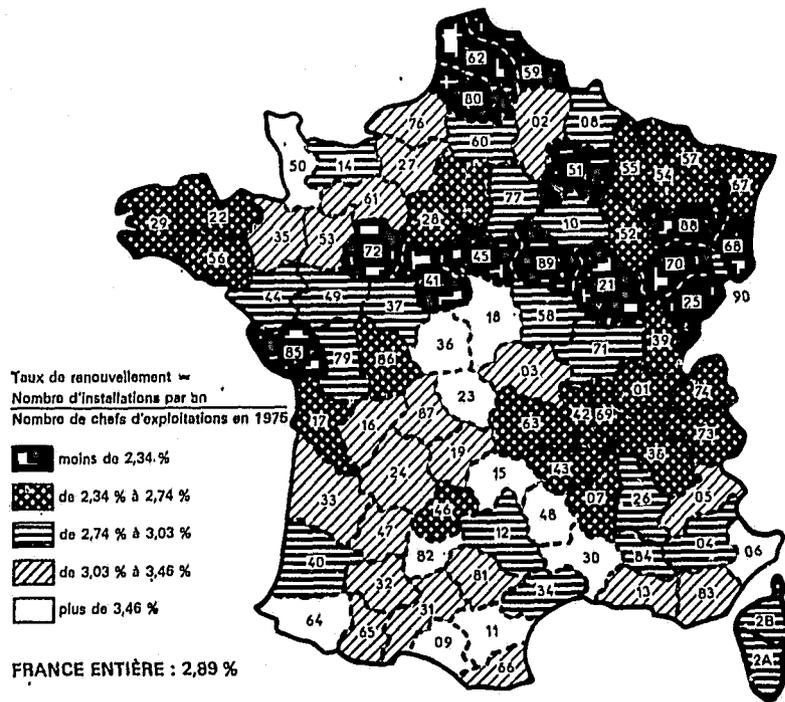
On doit, enfin, signaler que le projet de revaloriser progressivement le montant des retraites agricoles s'inscrit dans le cadre du même objectif de favoriser la libération du foncier par les exploitants âgés en garantissant à ceux-ci un niveau de revenu satisfaisant.

2° L'installation des jeunes agriculteurs.

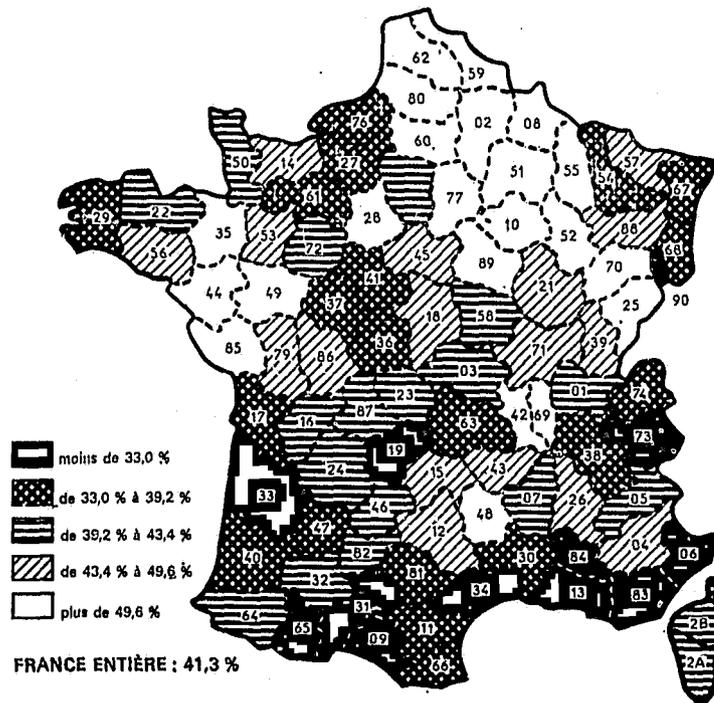
Les cartes ci-après confirment la lenteur du renouvellement de la profession agricole : en 1975, le taux de renouvellement, c'est-à-dire le rapport du nombre des installations à l'effectif total des chefs d'exploitation restait inférieur à 3 %.

On constate même, en 1978, un ralentissement du taux de progression du nombre des jeunes agriculteurs attributaires de la dotation d'installation (D.I.J.A.) : celui-ci était de 65 % en 1977 par rapport à 1976 ; il n'a été que de 8 % entre 1977 et 1978. Il convient toutefois de noter un accroissement régulier du nombre effectif des bénéficiaires de la D.I.J.A. : 4.010 en 1976, 6.638 en 1977, 7.179 en 1980.

Renouvellement des chefs d'exploitation
(moyenne annuelle de 1970 à 1975)



Part des jeunes agriculteurs (moins de 35 ans)
dans le renouvellement des chefs d'exploitation
(moyenne annuelle de 1970 à 1975)

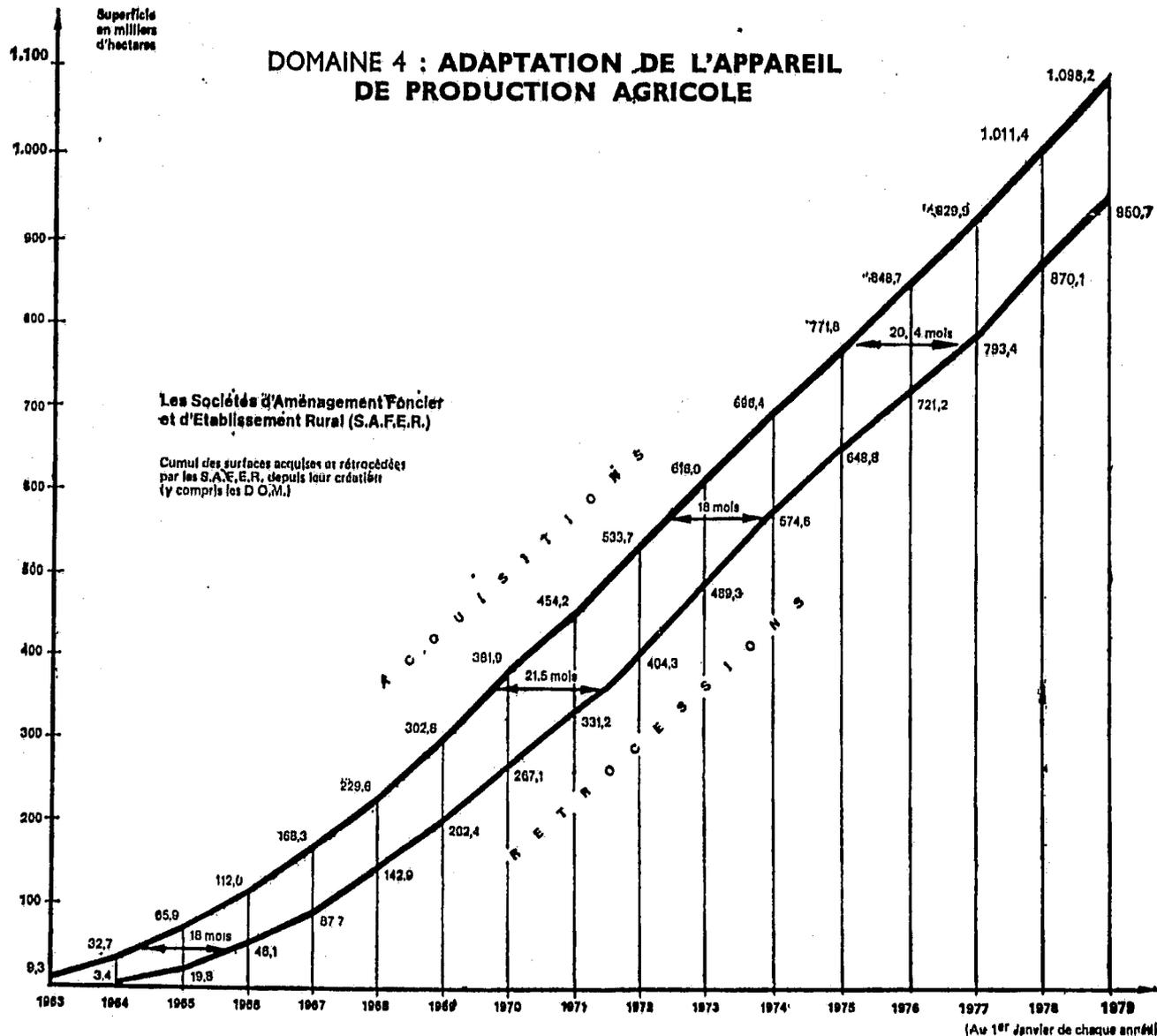


Source : Ministère de l'agriculture, Enquête échantillon permanent des exploitations agricoles (E.P.E.X.A.) 1975 (résultats provisoires).

L'augmentation de 28,6 % des crédits affectés au financement des dotations d'installation (175 millions en 1979, 225 millions en 1980) devrait permettre d'accroître le nombre des bénéficiaires de cette prestation ou de revaloriser son montant.

En matière de prêts bonifiés du Crédit agricole, on assiste depuis la réforme introduite par les décrets du 2 février 1978 à un accroissement du pourcentage de prêts attribués pour des installations : 46 % en 1979 au lieu de 20 % en 1976.

L'action des S.A.F.E.R. privilégie également l'installation dans la mesure où une préférence est de plus en plus systématiquement donnée aux jeunes exploitants dans les décisions de rétrocession. En 1980, les crédits alloués aux S.A.F.E.R. devraient permettre à celles-ci d'acquérir 91.000 hectares. Le tableau ci-dessous illustre le développement des interventions des S.A.F.E.R. sur le marché foncier.



Source : Ministère de l'agriculture (direction de l'aménagement)

V. — L'ORIENTATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

L'adaptation de l'offre des produits agricoles à la demande intérieure et au marché international exige une politique volontariste et prospective d'orientation des productions.

Avant d'examiner les crédits consacrés par le projet de budget pour 1980 à l'orientation des productions, votre commission des Affaires économiques et du Plan a souhaité introduire quelques éléments et réflexion dans le débat qui s'est instauré au plan national et communautaire sur certaines productions.

A. — L'évolution des « secteurs sensibles » de la production agricole.

1° La production laitière :

L'accroissement du coût du soutien du marché des produits laitiers par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) : 2.132 millions d'unités de compte en 1976, 4.405 millions d'unités de compte en 1979 (+ 107 %) a motivé la remise en cause par certains de nos partenaires des fondements et des instruments de la politique agricole commune.

Or, comme le montre éloquemment les tableaux ci-dessous, la France n'est pas le principal responsable de l'accroissement de la production laitière dans la Communauté. Entre le 1^{er} janvier 1978 et le 1^{er} janvier 1979, l'effectif des vaches laitières, en France, a diminué de 0,2 % alors qu'il s'accroissait de 4,3 % aux Pays-Bas et de 2,2 % en Italie. De 1973 à 1979, la production française de lait n'a augmenté que de 7,6 %, cependant que la collecte de lait en Allemagne fédérale s'est accrue de 14,7 %.

COLLECTE DE LAIT DE VACHE DANS LES PAYS DE LA C.E.E.

(1.000 tonnes.)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978 (1)
R.F.A.	18.811,9	19.076,3	19.366,5	20.046,1	20.577,6	21.585,6
France	21.094,5	21.137,5	21.374,5	21.502,5	22.131,4	22.708,0
Italie	7.164,0	7.141,6	6.822,0	6.951,5	7.185,9	7.461,0
Pays-Bas	8.850,3	9.385,8	9.863,9	10.153,4	10.217,4	10.957,5
U.E.B.L.	2.936,9	3.044,6	3.007,2	3.030,6	3.073,8	3.232,4
Grande-Bretagne	13.700,3	13.298,1	13.314,5	13.828,8	14.659,2	15.385,3
Irlande	3.148,4	2.981,8	3.308,1	3.608,4	3.922,7	4.497,2
Danemark	4.537,6	4.617,9	4.718,4	4.845,0	4.938,5	5.126,3
Total C.E.E.	80.243,9	80.683,6	81.775,1	83.966,3	86.706,5	90.953,3

(1) Prévisionnel.

Source : O.S.C.E.

**EFFECTIF DE VACHES LAITIÈRES EN LACTATION
DANS LES PAYS DE LA C.E.E.**

(1.000 têtes.)

Situation au	1 ^{er} janvier 1976	1 ^{er} janvier 1977	1 ^{er} janvier 1978	1 ^{er} janvier 1979	Pourcentage 1979/1978
R.F.A.	5.395	5.388	5.417	5.360	— 1,1
France	7.549	7.626	7.512	7.498	— 0,2
Italie	2.883	2.897	2.945	3.010	+ 2,2
Pays-Bas	2.196	2.197	2.212	2.308	+ 4,3
Belgique	980	986	974	979	+ 0,5
Luxembourg	70	66	68	68	»
Grande-Bretagne	3.249	3.318	3.327	3.311	— 0,5
Irlande	1.380	1.436	1.484	1.513	+ 2,0
Danemark	1.106	1.102	1.087	1.100	+ 1,2
Total C.E.E.	24.808	25.016	25.027	25.148	+ 0,5

Source : O.S.C.E., pour la France : S.C.E.E.S.

De plus, il convient d'observer que, depuis 1975, la France a développé sa production de fromages pour lesquels des marchés peuvent être trouvés à l'extérieur de la Communauté, alors que la production de poudre de lait n'a cessé de décliner.

Ces constatations justifient pleinement l'attitude ferme du ministre de l'Agriculture face aux contestations dont fait l'objet la politique agricole commune par certains de ses partenaires. Les producteurs français ne sauraient en effet être pénalisés par une remise en cause des dispositifs de soutien des marchés alors qu'ils ne sont que très partiellement responsables de l'accroissement des excédents laitiers.

On doit enfin observer que les excédents de beurre pourraient être sensiblement réduits si les importations de matière grasse végétales et animales en provenance des pays tiers (beurre néo-zélandais) étaient soumises à des prélèvements communautaires fixés à un taux dissuasif.

2° Le déficit de la production porcine :

De 1974 à 1979, le solde du commerce extérieur français de porc s'est dégradé, le déficit passant de 1.424 millions de francs à 2.775 millions de francs. Si l'on observe l'évolution depuis 1970 du déficit porcin, on constate une corrélation évidente entre les dérèglements du système agri-monnaire européen et la dégradation de la situation de cette production en France.

Au 31 décembre	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Cheptel français (1)	11.215,0	11.279,4	11.374,4	11.460,9	12.092,0	11.890,0	11.128,9	10.853,0	10.765,0
Déficit du commerce extérieur (2) .	1.311	1.164	1.132	1.408	1.424	1.724	2.063	2.514	2.775

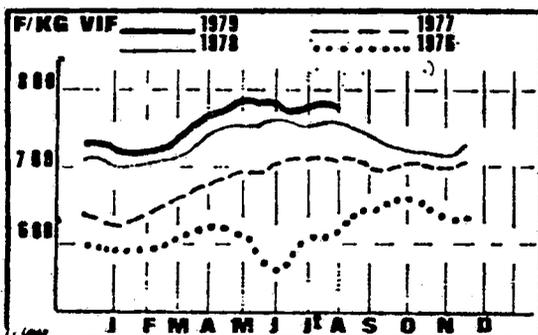
(1) Millions de têtes.

(2) Millions de francs.

On observe donc que malgré le démembrement des montants compensatoires monétaires appliqués à la viande de porc, certains de nos partenaires ont pu utiliser la rente de situation et la protection que constituaient les montants compensatoires monétaires pour développer leur production porcine. Dans le même temps, les conséquences des montants compensatoires ajoutaient leurs effets aux difficultés rencontrées par les producteurs français pour accroître leur productivité. Le rétablissement de la situation de la production porcine en France exige donc de la part des exploitants et de la collectivité un effort accru pour rationaliser les méthodes d'élevage en sorte d'accroître la productivité de ce secteur.

3° La viande bovine :

Le graphique ci-dessus montre la stagnation, au cours des derniers mois des cours des gros bovins.



Août 1979/Août 78 = + 4 %
Août 1979/Juillet 79 = + 1 %

Cette tendance s'explique par un accroissement de la production de 11,5 % au cours des premiers mois de 1979, augmentation due notamment au nombre élevé d'abattages de vaches laitières. Ni la consommation intérieure qui ne s'est accrue que de 2 % au cours de la même période, ni les exportations ne peuvent suffire à absorber cet excédent de production et par conséquent à améliorer la tendance des cours.

Or entre le 1^{er} juillet 1977 et le 31 mars 1979, la Communauté a dispensé des aides aux éleveurs en vue de les inciter à cesser la production laitière, à reconvertir leurs troupeaux ou à l'abattage des vaches laitières (Règlement 1078/77 du Conseil du 17 mai 1977).

Même si elles ont permis d'éviter la mise sur le marché communautaire de 2,2 millions de tonnes de lait, ces mesures, en stimulant l'abattage des vaches laitières, ont favorisé l'accroissement des quantités de viande mises sur le marché, et par suite la stagnation des cours.

Une solution plus appropriée pourrait consister dans l'institution d'une prime à la vache allaitante qui permettrait simultanément de diminuer le volume des livraisons de lait et d'accroître la production de viande de veau pour laquelle des débouchés existent sur les marchés communautaires et extérieurs.

Il conviendrait, en outre, afin de garantir le revenu des éleveurs qui se consacrent à titre principal à la production de viande de qualité, de mieux rémunérer, par une adaptation des systèmes de garantie de prix, ce type de spéculation.

4° La production ovine :

L'arrêt de la Cour de justice des Communautés du 25 septembre dernier a placé la France dans une position délicate. Notre pays se trouve en effet contraint, comme l'a rappelé une récente décision du Conseil des Communautés, d'ouvrir ses frontières aux exportations britanniques. Or, du fait de la possibilité qu'a la Grande-Bretagne, en l'absence de règlement communautaire, d'importer du mouton de Nouvelle-Zélande, l'Angleterre peut livrer sur le marché français de la viande ovine dont le prix est inférieur de 20 à 30 % aux cours français.

Dans un souci d'apaisement et afin de hâter la mise au point du règlement ovin, la France a décidé d'importer chaque semaine 200 tonnes de viande ovine en provenance de Grande-Bretagne, de congeler et de stocker cette viande afin qu'elle ne pèse pas sur les prix français.

Il semble donc urgent de mettre au point un règlement ovin qui tienne compte de la situation particulière des éleveurs français. En effet, afin de diminuer le volume des importations (46.700 tonnes en 1978, soit 925 millions de francs). Notre pays avait encouragé le développement de la production ovine, notamment dans des régions peu aptes à d'autres spéculations. Le règlement communautaire devrait donc comporter un dispositif de prix d'intervention complété par un système de prime qui permette de garantir le revenu des éleveurs de moutons, et de ce fait de soutenir l'économie de régions rurales défavorisées.

B. — Les politiques communautaires et nationales de soutien des marchés.

1° Le financement de la politique agricole commune en question :

Les dépenses de la section garantie du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) sont passées de 5,6 milliards d'unités de compte en 1976 à 10 milliards d'unités de compte en 1979. Même en supposant une stagnation des prix agricoles au cours des années à venir, les dépenses agricoles de la Communauté devraient atteindre, compte tenu de l'évolution de la production, 12,3 milliards d'unités de compte en 1981 et 13,1 milliards d'unités de compte en 1982, soit près de 76 milliards de francs.

Même si ces prévisions justifient les inquiétudes exprimées par les autorités communautaires, elles ne sauraient motiver une remise en cause fondamentale du système des prix garantis.

Votre commission des Affaires économiques et du Plan tient à cet égard à manifester sa solidarité avec l'attitude déterminée et unitaire qu'ont manifestée les membres français du Parlement européen lors du débat du 7 novembre dernier.

On voit en effet, comme l'illustre le tableau ci-dessous, que la France doit à sa vocation agricole d'être globalement bénéficiaire des dispositifs financiers de la politique agricole commune.

CONTRIBUTION DE LA FRANCE AU BUDGET COMMUNAUTAIRE

(En millions de francs.)

1975	1976	1977	1978
7.238	8.805,5	8.882,5	11.140,25

CONCOURS OCTROYÉS A LA FRANCE PAR LA COMMUNAUTÉ

(En millions de francs.)

	1975	1976	1977	1978
F.E.O.G.A. garanti (1)	6.230	7.825,8	8.734,7	9.958
F.E.O.G.A. orientation	215,5	242,2	267,2	257,7
F.E.D.E.R. (2)	255	424,4	351,1	472,8
F.S.E. (3)	410	428,3	698,5	594

(1) F.E.O.G.A. : Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

(2) F.E.D.E.R. : Fonds européen de développement régional.

(3) F.S.E. : Fonds social européen.

Il importe donc, tout en s'attachant à résorber les excédents par une action d'orientation et d'aide à la conversion de certains secteurs, de sauvegarder le principal acquis communautaire que constitue la politique de soutien des marchés agricoles.

2° L'évolution des crédits nationaux d'orientation des marchés :

Le tableau ci-dessous indique la répartition des crédits d'orientation entre les différents organismes d'intervention :

	1979	Augmentation +	1980	Pourcentage
10 - F.O.R.M.A.	1.070.000.000	+ 292.500.000	1.362.500.000	+ 27,33
20 - O.N.I.V.I.T.	209.600.000	+ 155.000.000	364.600.000	+ 77,95
30 - O.N.I.C.	139.600.000	+ 14.100.000	153.700.000	+ 10,10
40 - F.I.R.S.	56.400.000	+ 13.200.000	69.600.000	+ 23,40
50 - S.I.D.O.	27.200.000	+ 20.000.000	47.200.000	+ 73,53
60 - O.N.I.B.E.V.	71.000.000	+ 17.300.000	88.300.000	+ 24,37
70 - Divers	8.100.000	+ 58.700.000	66.800.000	+ 724,69
Totaux	1.581.900.000	570.800.000	2.152.700.000	+ 36,8

A ces crédits, s'ajoutera en 1980 une dotation supplémentaire de 48 millions de francs dégagée en application des décisions de la « conférence annuelle » et qui se répartit comme suit :

en millions de francs

- rationalisation de la production ovine 3
- rationalisation de la production porcine 20
- productions déficitaires 5
- productions méditerranéennes et restructuration du verger 15
- investissements à l'étranger 5

Il convient de souligner que la progression de 36,8 % de l'ensemble des crédits d'orientation intervient après plusieurs années de stagnation des dotations attribuées aux organismes d'intervention. L'insuffisance des moyens du F.O.R.M.A. et des autres établissements spécialisés explique dans une large mesure les difficultés rencontrées pour mieux adapter la production agricole à la situation du marché.

On doit signaler que l'accroissement des crédits de l'Office national interprofessionnel des vins de table (O.N.I.V.I.T.) permettra d'abonder les crédits du F.E.O.G.A. destinés à la conversion et à la restructuration du vignoble du Languedoc-Roussillon. Il faut cependant déplorer, en ce domaine, que la Communauté n'ait pas encore dégagé les crédits en faveur des moûts concentrés dont l'incorporation aux vins du Midi permettrait simultanément de résorber les excédents et d'améliorer la qualité des vins de table.

VI. — LES MESURES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Les industries agricoles et alimentaires occupent le second rang des branches industrielles françaises, avec une production estimée, en 1978, à 260 milliards de francs ; elles emploient près de 600.000 personnes et leur part, dans le commerce extérieur, avoisine 10 % des exportations.

Depuis 1973, la croissance de leur activité, exprimée en taux annuel, a été supérieur à la progression de celle de l'ensemble des branches (2,9 % par an, contre 1,7 %). Cette particularité souligne notamment la stabilité et la solidité de ces industries face au « redéploiement industriel ». Le projet de loi d'orientation agricole déposé en 1979 représente un effort pour organiser les activités et pour améliorer les échanges extérieurs de cette branche.

A. — L'organisation des activités de la « filière agro-alimentaire ».

Le rapport de la commission de l'Agriculture et de l'Alimentation du VII^e Plan avait notamment souhaité une restructuration de ce secteur et une amélioration de la capacité de financement des entreprises.

La politique menée depuis 1975 vise précisément à permettre aux firmes françaises de se doter de structures à la dimension des marchés internationaux : en 1977, plus du quart du chiffre d'affaires global des industries agricoles et alimentaires (53 milliards de francs sur 234) a été réalisé par 22 entreprises effectuant chacune plus d'un milliard de francs du chiffre d'affaires en produits de la branche.

Mais cette incitation ne signifie pas, pour autant, la disparition d'entreprises petites ou moyennes spécialisées ; ces unités doivent demeurer des éléments privilégiés d'une politique d'aménagement du territoire.

L'amélioration de la capacité de financement des entreprises a permis, en 1978, une reprise de l'effort d'équipement, qui contraste avec la baisse, en volume, des investissements enregistrés de 1974 à 1977.

Mais deux difficultés demeurent.

La première est liée à l'inadaptation des circuits de financement aux caractéristiques de l'agro-alimentaire. La production est, en effet, surtout constituée par des denrées périssables, de consommation rapide : il faut pouvoir financer le stockage du produit (hangars, silos, entrepôts frigorifiques, etc.)

Or, les capacités financières des entreprises ne leur permettent pas toujours de réaliser des équipements indispensables, faute de procédures spécifiques. Il en résulte une pénétration importante des capitaux étrangers dans ce secteur, comme le révèle le tableau ci-dessous.

ÉVOLUTION, DE 1973 A 1977, DES INVESTISSEMENTS DIRECTS NETS
DES NON-RÉSIDENTS DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

1973	1974	1975	1976	1977
410	308	205	472	213

Depuis l'année 1976, cette tendance est cependant compensée par un regain des investissements français à l'étranger.

La seconde difficulté concerne l'insuffisance des financements accordés à certaines actions.

Tout l'équipement de la production doit être, sans cesse, perfectionné : les techniques de transformation et de conditionnement évoluent très rapidement et les usines françaises subissent assez souvent les effets d'un retard technologique par rapport aux unités implantées dans des pays dont l'économie alimentaire est récente.

On peut à cet égard déplorer que le montant des autorisations de programme consacrées aux subventions accordées pour les installations de stockage, de conditionnement et de mise en marché soit reconduites à leur niveau de 1979 (120 millions de francs). Le faible taux de croissance des autorisations de programme attribuées en faveur des investissements effectués dans le secteur de la transformation et de la commercialisation (+ 2,6 %) paraît contradictoire avec la volonté de promouvoir la modernisation des industries agro-alimentaires.

De même, l'effort de recherche accompli demeure très insuffisant : l'évolution des goûts des consommateurs et la spécificité des demandes des collectivités exigeraient cependant que des moyens supplémentaires soient spécialement affectés au financement de l'innovation.

Enfin, il conviendrait de favoriser systématiquement les implantations commerciales sur les marchés étrangers ; or, les mesures en vigueur ne se trouvent pas toujours adaptées à la diversité des productions françaises ou à la nature des obstacles à surmonter dans les divers pays du monde.

B. — L'amélioration des échanges extérieurs des industries agro-alimentaires.

L'évolution des échanges extérieurs des industries agro-alimentaires, depuis le début du VII^e Plan, n'a pas confirmé les prévisions élaborées en 1975.

Le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, approuvé par la loi du 19 janvier 1979, a notamment souligné qu'une des causes essentielles de la fragilité de notre balance des paiements courants était liée à la détérioration du commerce extérieur des produits agro-alimentaires.

Sans doute la détermination de l'objectif du VII^e Plan avait-elle été influencée par les excellents résultats enregistrés en 1974 ; un solde positif équivalent à près de 10 milliards de francs avait été enregistré au cours de cette année.

Mais dès 1975, une nette détérioration devait être constatée sous l'effet de facteurs conjoncturels (n'oublions pas que la sécheresse de 1976 a réduit de près de moitié nos exportations de céréales) et structurels (notamment l'insuffisance de compétitivité de nos produits). Pendant la même période, les distorsions monétaires au sein de la Communauté économique européenne ont conduit, par le jeu des « montants compensatoires » à taxer nos ventes à destination de nos partenaires ; de plus, la très forte hausse des cours de certains produits tropicaux a renchéri le coût de nos achats.

Avec la création du Conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires, le projet de loi d'orientation agricole devrait remédier à cette situation en définissant une stratégie fondée sur une « agriculture de conquête » ; il s'agissait, en particulier, d'édifier une industrie agro-alimentaire « puissante et compétitive », afin de lui permettre d'être présente en permanence sur les marchés extérieurs, « en menant un effort continu et déterminé de développement de nos exportations ». Les articles du titre premier de ce projet instituent un « Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire », créent un « Fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires » et visent à améliorer la promotion des ventes grâce à une coopération étroite avec les organisations interprofessionnelles.

Mais l'effort à entreprendre est singulièrement ambitieux, comme le révèle l'examen de nos échanges extérieurs de denrées agro-alimentaires.

Pour certains produits, nous continuons à disposer d'excédents importants. Il en est ainsi traditionnellement, en matière de boissons, de lait, de sucre et de céréales. Une étude plus détaillée conduisait cependant à déceler certaines faiblesses au sein de ces activités bénéficiaires : les « bières » et les « jus de fruits et légumes » demeurent déficitaires ; l'excédent laitier est largement imputable aux ventes de « fromages » ; les échanges de « céréales secondaires », de « biscuits » et de « pain » restent très déséquilibrés à notre détriment.

Pour d'autres produits, nous nous heurtons à de réelles difficultés pour réduire les soldes négatifs. Tel est le cas, notamment, des « corps gras alimentaires », dont le solde négatif progresse d'une année à l'autre.

Enfin, il reste trois déficits à combler de toute urgence.

Le taux de couverture de nos échanges concernant la viande ne cesse de diminuer depuis 1975 ; la majeure partie de l'excédent de nos achats sur nos ventes provient de l'insuffisance de nos exportations de produits bovins et porcins. Le rapport d'information, présenté en 1978 par notre collègue M. Pisani, sur les conditions et les enjeux des échanges extérieurs de la France, avait cependant attiré l'attention des pouvoirs publics sur l'impérieuse nécessité de remédier à la situation anormale de notre commerce extérieur de produits porcins, qui se traduisent annuellement par un déficit de quelque deux milliards de francs.

Pour les « conserves », le taux de couverture atteint à peine 50 %.

**EVOLUTION, DE 1977 A 1978, DES ECHANGES DE PRODUITS DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
SELON LA NOMENCLATURE D'ETUDES CONJONCTURELLES (N.E.C.) DES DOUANES**

Désignation	1977			1978		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Cuirots et peaux brutes	1.197	995	— 202	1.149	1.236	+ 87
Viandes et leurs conserves	7.864	3.956	— 3.908	9.343	4.087	— 5.256
Laits et produits laitiers	1.373	6.037	+ 4.664	2.158	6.059	+ 3.901
Conserves	2.617	1.374	— 1.243	2.717	1.455	— 1.262
Produits de base de céréales	1.973	4.081	+ 2.108	2.118	4.574	+ 2.456
Corps gras alimentaires	5.454	1.497	— 3.957	5.757	1.618	— 4.139
Sucre	728	3.100	+ 2.372	830	3.197	+ 2.367
Autres produits alimentaires	3.642	2.341	— 1.301	3.758	2.639	— 1.119
Boissons, alcool	1.804	5.120	+ 3.316	2.178	6.870	+ 4.692
Total	26.653	28.499	+ 1.846	30.008	31.736	+ 1.728

Enfin, le solde négatif des « produits alimentaires divers » (chocolat, café, confiserie, etc.) atteint plus d'un milliard de francs.

Notre agriculture ne peut donc persister à s'accommoder de cette situation. Elle dispose d'une réelle vocation exportatrice, fondée sur un apport favorable des terres disponibles à la population et sur une corrélation positive entre le taux de croissance de la production et l'augmentation de la consommation intérieure de produits alimentaires. Les débouchés existent.

Outre nos partenaires de la Communauté économique européenne, il convient de citer les ventes potentielles susceptibles d'être réalisées sur les marchés des pays de l'Est et du bassin méditerranéen. Tous ces Etats vont demeurer, au moins pendant vingt ans, importateurs nets de matières premières agricoles. Or, notre taux de couverture a fléchi, depuis 1975, avec le reste du monde, non compris les Etats de l'organisation de coopération et de développement économique. Il serait donc utile d'entreprendre rapidement des actions de promotion des ventes sur ces marchés.

Il faut remédier, en Europe, à la diminution de notre taux de couverture depuis 1975 (106 % en 1978 contre 133 % en 1975) ; il est anormal de constater que l'Italie, la République fédérale d'Allemagne détiennent des parts de marché plus importantes que celles de la France pour les beurres, les fromages et la viande bovine.

Des économies peuvent être réalisées.

Souvent, les exportations de produits alimentaires échappent aux prestataires de services nationaux, ce qui accroît le déficit des paiements courants ; un recours plus fréquent des producteurs aux entreprises françaises d'assurance et de transport limiteraient nos dépenses.

Enfin, il conviendrait d'acheter à l'étranger avec plus de discernement.

Le rétablissement de la situation de nos échanges de produits agro-alimentaires suppose, en effet, de réduire les importations à leur minimum indispensable ; les achats de soja, notamment, pourraient être diminués par une meilleure allocation des ressources, car la dépendance de la France vis-à-vis de l'étranger pour les aliments riches en protéines destinés à l'alimentation du bétail atteint plus de 85 % des approvisionnements de cette nature.

L'action à entreprendre est donc claire : recherche de nouveaux débouchés, réalisation d'économies et rationalisation des importations.

Les espérances fondées sur le renforcement de l'organisation de la filière agro-alimentaire et sur une meilleure contribution de ce secteur à l'équilibre des échanges extérieurs justifient que des mesures financières spécifiques soient consenties en faveur de ce secteur.

On doit, à cet égard, se féliciter que sur les 50 millions supplémentaires accordés par le ministre de l'Agriculture lors de l'examen de son budget à l'Assemblée nationale, la moitié de cette dotation soit consacrée aux industries agricoles et alimentaires.

Il conviendra que les choix budgétaires effectués au cours des années qui viennent tiennent compte du rôle assuré en ce domaine par la coopération agricole. Comme le montre le tableau ci-dessous, le secteur coopératif réalise en effet 37,5 % du chiffre d'affaires de la branche des industries agro-alimentaires.

**PART DE LA COOPÉRATION
DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES**

	Nombre d'entreprises	C.A.	Effectif permanent
Abattage du bétail	15,5	40	31
Industrie laitière	35	49	40,5
Conserverie de fruits et légumes	28	32	32,5
Fabrication d'aliments pour animaux	22,5	20,5	18,5
Sucrierie	20,5	10	8
Vinification	80	61	55
Ensemble des six secteurs	30	37,5	31,5

Votre Commission souhaite que le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des Industries agricoles et alimentaires ait à cœur de contribuer à la montée en puissance de la coopération agricole dans le secteur des industries agro-alimentaires.

QUATRIÈME PARTIE

LE PROJET DE BUDGET DE L'AGRICULTURE POUR 1980

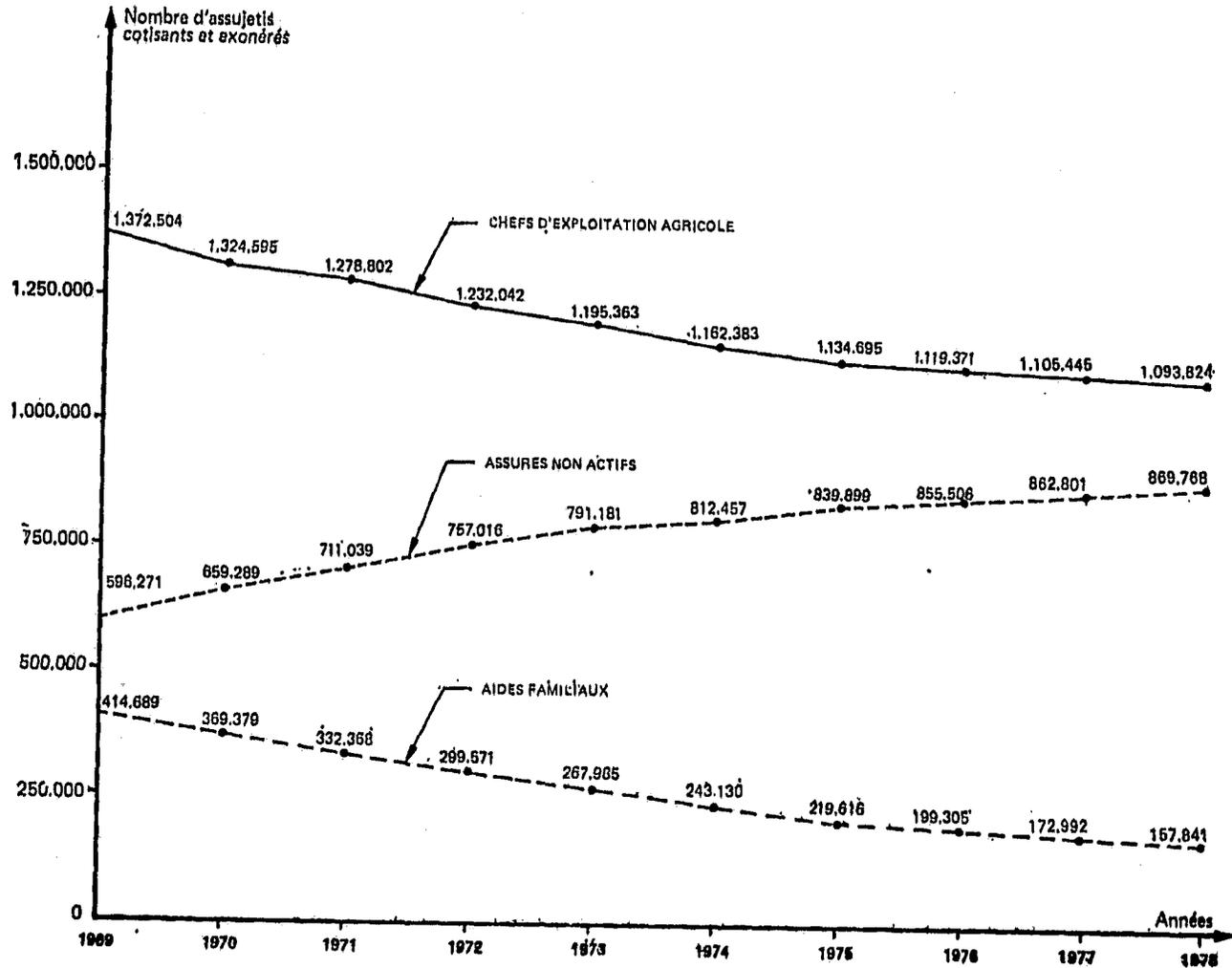
I. — L'ÉBAUCHE D'UN EFFORT POUR MAÎTRISER LA CROISSANCE DES DÉPENSES « IMPRODUCTIVES »

L'importance du montant du déficit budgétaire explique la difficulté à opérer de façon décisive un redéploiement des dépenses publiques consacrées à l'agriculture. La volonté de faire porter l'effort en faveur des actions débouchant directement sur un accroissement de la productivité des exploitants conduits les pouvoirs publics à tenter de maîtriser la croissance des principaux postes qui obèrent le budget du ministère de l'Agriculture et limitent sa faculté de contribuer au développement de ce secteur.

A. — Les prestations sociales agricoles.

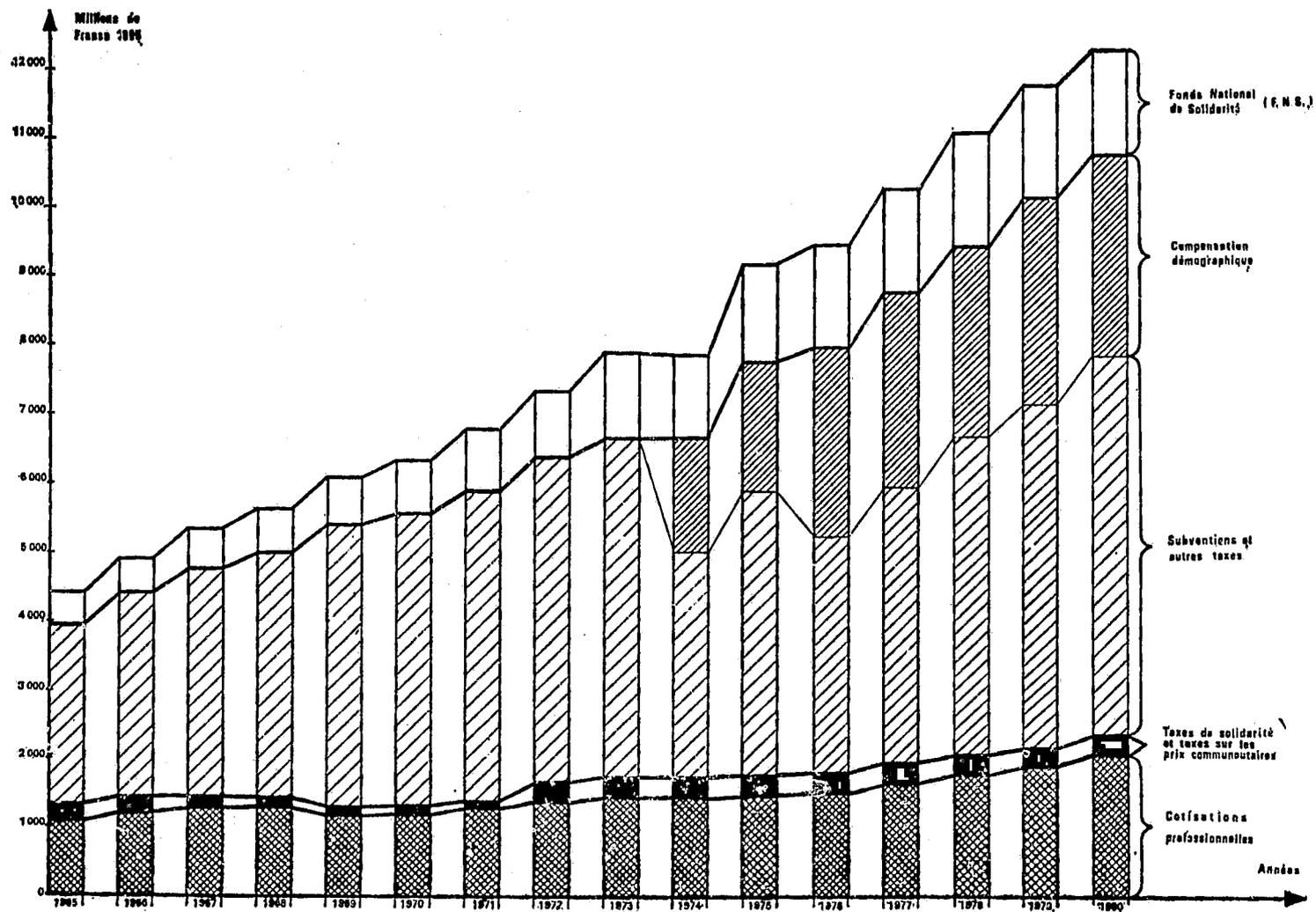
Dans une large mesure, c'est grâce à l'amélioration du régime de protection sociale agricole qu'a pu être en partie réalisé l'objectif assigné par la loi d'orientation de 1960 : assurer une parité de conditions de vie entre les agriculteurs et les autres catégories professionnelles. Cependant, la faible capacité contributive d'un grand nombre d'agriculteurs et le fort pourcentage des assurés non actifs (cf. tableau 1) expliquent qu'une part importante du financement du régime de protection sociale agricole soit prise en charge par la collectivité nationale (cf. tableau 2).

EVOLUTION DU NOMBRE DES ASSUJETTIS (Cotisants et exonérés)
A L'ASSURANCE MALADIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES (A.M.E.X.A.)



Source : Mutualité sociale agricole.

FINANCEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B.A.P.S.A.)



Dès lors que la contribution du budget de l'Etat au financement des prestations sociales agricoles est incluse dans l'effort budgétaire global consenti en faveur de l'agriculture, la nécessité d'une maîtrise de ces charges paraît s'imposer.

Il s'agit en ce domaine de poursuivre des objectifs parfois difficiles à concilier.

Tout d'abord, il importe de poursuivre dans la voie de la parité, en matière de prestations sociales, entre l'agriculture et les autres secteurs de la production. Cette volonté est exprimée avec une particulière vigueur par les organisations professionnelles agricoles vis-à-vis des retraites, de l'indemnisation de l'invalidité et du régime social des veuves d'exploitants.

Simultanément, la maîtrise du budget social de l'Agriculture s'avère inéluctable, ce d'autant plus que le rapport entre le nombre des actifs et celui des retraités tendra à se détériorer.

Plusieurs mesures doivent être mises en œuvre dont certaines sont déjà engagées dans le projet de loi de finances pour 1980.

Il paraît en premier lieu indispensable de s'acheminer vers un relèvement progressif des taux de cotisation aux régimes de protection sociale. La participation professionnelle globale au financement du budget annexe des prestations sociales agricoles reste en effet modérée : de l'ordre de 20 % des dépenses (Fonds national de solidarité exclu) qui atteindront en 1980 plus de 36 milliards de francs.

Le projet de budget pour 1980 prévoit un accroissement sensible du taux des cotisations qui progresse de 22,33 % si l'on considère les cotisations principales individuelles et cadastrales ou de 19,15 % si l'on inclut les cotisations d'assurance volontaire, l'imposition additionnelle au foncier non bâti et les cotisations spécifiques perçues dans les départements d'outre-mer.

Il convient d'observer que, simultanément, les taxes sur les produits s'accroissent de 9,9 %, le versement attribué au titre de la compensation démographique de 6,7 % et la subvention de l'Etat de 23,2 %.

Concernant les pensions de retraite, il importe de rappeler que le projet de loi d'orientation subordonne leur revalorisation à une augmentation parallèle du montant des cotisations.

D'une manière générale, on ne saurait nier la nécessité d'une prise en charge plus conséquente par leurs bénéficiaires du financement des régimes de prestation sociale agricole. Cependant une telle évolution devrait être guidée par l'objectif de mieux proportionner le montant des cotisations à la faculté contributive de chaque exploitant. Un tel objectif implique une refonte de l'assiette des cotisa-

tions sociales, refonte que pourrait constituer le prolongement de la réforme de la fiscalité agricole annoncée par le projet de loi d'orientation.

B. — Le coût de la bonification des prêts du Crédit agricole.

La logique de fonctionnement de la formule des prêts bonifiés a conduit à ce que les dépenses entraînées par ce mode d'intervention soient multipliées par sept de 1969 à 1979 en francs courants, cependant que, dans le même temps, l'enveloppe des nouveaux prêts bonifiés ne progressait que de 20 %.

Certes, on ne saurait parler, à propos des bonifications de prêts, de dépenses improductives puisqu'en allégeant le coût de l'endettement des exploitants, l'Etat a incité ceux-ci à réaliser des investissements productifs. Cependant la technique même de la bonification, adaptée dans des périodes où le loyer de l'argent est faible, s'avère une charge impossible à maîtriser lorsque l'écart entre les taux du marché et ceux des prêts bonifiés se creuse. On doit en outre observer que les prêts consacrés à l'acquisition du foncier ne contribuent pas directement à l'accroissement de la productivité des exploitations. Leur montant, en francs courants, varie peu (2.962 millions de francs en 1977, 2.950,8 millions de francs en 1978), cette stabilisation ne manque pas d'occasionner des difficultés aux exploitants moyens pour l'agrandissement de leur exploitation.

La nouvelle orientation suivie en matière de prêts bonifiés en application des décrets du 2 février 1978 a eu pour effet de privilégier les installations par rapport aux agrandissements :

RÉPARTITION EN POURCENTAGE
DE L'AFFECTATION DES PRÊTS FONCIERS BONIFIÉS

	1977	1978	1979 (1)
Installations	20	43	46
Acquisitions par le preneur en place	40	48	44
Agrandissements	40	9	10

(1) Sept premiers mois.

Entre 1977 et 1978, les prêts bonifiés du Crédit agricole ont évolué comme suit :

RÉALISATIONS DE PRÊTS BONIFIÉS EN 1978

(En millions de francs.)

	Réalisations 1977	Réalisations 1978	Réalisations 1978/1977 Variation en pourcentage
<i>Prêts à forte bonification.</i>			
Foncier	1.195	1.518	+ 27
Prêts spéciaux élevage	1.001	1.216	+ 21
Prêts spéciaux de modernisation	322	789	+ 145
Jeunes agriculteurs et assimilés	1.676	2.199	+ 31
Autres prêts d'équipement	221	189	— 14
Collectivités publiques	858	1.197	+ 40
Equipement ruraux	90	130	+ 44
Secteur des métiers	323	283	— 12
Total	5.686	7.521	+ 32
<i>Prêts bonifiés ordinaires.</i>			
Foncier	952	385	— 60
Equipement agricole	1.506	1.598	+ 6
I.A.A.	758	812	+ 7
Collectivités publiques	637	526	— 17
Equipements ruraux	62	39	— 38
Secteur des métiers	324	304	— 6
Logement agriculteurs	1.238	962	— 22
Logement non-agriculteurs	1.338	101	— 92
S.A.F.E.R.	263	250	— 5
Total	7.078	4.977	— 30
Total surbonifiés + bonifiés	12.764	12.498	— 2
Calamités	8.355	2.155	— 74
Divers	14	11	— 21
Total	21.133	14.664	— 31

On peut observer la forte progression des prêts superbonifiés attribués aux jeunes agriculteurs ou dans le cadre des plans de développement (prêts spéciaux de modernisation). Il convient en outre

de signaler que l'accroissement de l'enveloppe des prêts spéciaux à l'élevage a permis de mettre un terme aux « files d'attente » qui affectaient ce type de prêt.

Plusieurs mesures ont été engagées en vue de limiter la progression du coût de la bonification d'intérêts. Tout d'abord le taux des nouveaux prêts bonifiés fonciers a été relevé de 4,5 à 6 % en application du décret du 2 février 1978.

L'enveloppe globale des prêts bonifiés a été limitée en 1978 à 12,45 milliards de francs, soit une diminution de 250 millions de francs par rapport à l'année précédente. Au cours du premier semestre de 1979, le Crédit agricole soumis à l'encadrement du crédit a dû limiter le volume de certains prêts, ceux attribués pour l'habitat des non-agriculteurs, notamment afin de maintenir la priorité accordée au financement de l'agriculture.

Enfin, le projet de loi de finances pour 1980 prévoit la reconduction en francs courants du montant de l'enveloppe affectée à la prise en charge de la bonification d'intérêt des prêts du Crédit agricole : 5,3 milliards de francs. Cette mesure représenterait une économie budgétaire de l'ordre de 800 millions de francs.

Ce coup d'arrêt marque la volonté de l'Etat d'interrompre l'expansion du volume des prêts bonifiés ; elle conduira donc les caisses de Crédit agricole à faire montre d'une sélectivité accrue dans l'attribution de ces prêts, ou à augmenter à nouveau leur taux.

C. — L'indemnisation et les prêts aux victimes de calamités agricoles.

La succession d'accidents climatiques en 1976 et en 1977 et l'assouplissement des procédures d'indemnisation introduit par le décret du 19 mars 1976 avaient provoqué un véritable emballement des régimes de subvention et de prêt aux agriculteurs touchés par une calamité naturelle. Comme l'indique le tableau ci-dessous, le montant des indemnités attribuées par le Fonds national de garantie des calamités agricoles est passé de 9,1 millions de francs en 1973 à 1,4 milliard de francs en 1977.

Années de survenance des calamités	Montant des indemnités versées (1)
1967 et antérieurement	170.479.691,72
1968	25.088.879,30
1969	63.280.955,97
1970	51.844.142,83
1971	99.499.866,57
1972	102.098.115,96
1973	9.098.257,95
1974	118.375.266,20
1975	251.532.495,00
1976	70.664.811,55
1977	1.405.858.557,59
1978	1.868.749,00
Total	2.369.689.789,64

(1) Totalisations au 31 décembre 1978, compte tenu des restitutions.

Simultanément, le montant des prêts spéciaux accordés par le Crédit agricole aux victimes de calamités agricoles s'accroissait dans des proportions considérables, passant de 446 millions de francs en 1973 à 2,2 milliards de francs en 1978, le coût de leur bonification atteignant cette même année 680 millions de francs au lieu de 86,5 millions de francs en 1973.

Le constat de cette accélération du coût de l'indemnisation des victimes de calamités agricoles, confirmé par une enquête de la Cour des comptes a conduit, les pouvoirs publics à engager des mesures pour endiguer l'accroissement de ces dépenses. En premier lieu, la loi de finances rectificative pour 1978 a institué une contribution additionnelle complémentaire de 5 % sur les primes d'assurances couvrant les véhicules agricoles qui sera perçue au cours des années 1980 et 1981.

Cette mesure temporaire a pour but de reconstituer les crédits du Fonds de garantie dont les ressources avaient été entièrement absorbées par l'indemnisation des calamités de 1976 et 1977.

La réforme du régime de garantie contre les calamités agricoles et des conditions d'attribution des prêts spéciaux du Crédit agricole intervenue par les décrets du 21 septembre 1979, devrait favoriser une stabilisation des dépenses mises à la charge du budget de l'Etat. Cette réforme est guidée par le souci d'une plus grande rigueur dans la procédure de reconnaissance des calamités et dans l'instruction

des dossiers, le préjudice étant à présent évalué au niveau global de l'exploitation, et non plus culture par culture.

On doit cependant observer que la charge des calamités antérieures à 1978 continue à faire sentir ses effets dans le projet de budget pour 1980. La contribution de l'Etat au Fonds national de garantie s'accroît, en effet, de 178,8 millions de francs, soit une progression de 96 % par rapport à 1979.

Cette augmentation exceptionnelle, et sans doute temporaire, correspond pour une part à l'ajustement de la subvention de l'Etat au Fonds national de garantie ; elle est, d'autre part, occasionnée par le remboursement des avances que le Fonds avait dû demander en 1978 à la Caisse nationale de Crédit agricole.

Concernant le régime des prêts spéciaux, il convient de signaler que leur taux de base a été porté à 7 % (au lieu de 4 %) par un arrêté du 22 octobre 1979. Cette mesure devrait contribuer à limiter le coût de la bonification des prêts accordés aux victimes des calamités agricoles.

*
**

L'accroissement du taux des cotisations sociales, la stabilisation du montant de la dotation affectée à la bonification des prêts du Crédit agricole, la réforme du régime d'indemnisation des calamités constituent trois mesures qui indiquent la volonté des pouvoirs publics de ralentir la croissance de certaines dépenses qui obèrent le budget de l'Agriculture. Il est cependant évident que ces dispositions, en matière de prestations sociales en particulier, ne porteront leurs effets qu'à moyen ou long terme.

Cette caractéristique explique que le projet de budget pour 1980, dans ses grandes masses, présente une physionomie fort proche de celle de l'année dernière.

II. — L'ÉVOLUTION ET L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DES DOTATIONS BUDGÉTAIRES BÉNÉFICIAINT A L'AGRICULTURE

Les collectivités publiques contribuent à plusieurs niveaux au financement de l'agriculture.

L'effort financier de l'Etat comporte, en effet, outre le budget du ministère de l'Agriculture, des crédits inscrits au budget des Charges communes, à celui des services généraux du Premier ministre ainsi que des comptes spéciaux du Trésor : Fonds forestier national, Fonds national des adductions d'eau, Fonds d'amortissement des charges d'électrification. Les crédits figurant au budget annexe des prestations sociales agricoles s'inscrivent en complément de ces dotations. Il importe en outre de souligner que les collectivités territoriales décentralisées : établissements publics régionaux, départements, participent au développement du secteur agricole, en matière de prophylaxie et d'équipements ruraux notamment. Votre commission des Affaires économiques et du Plan se propose, à la faveur de l'examen d'un prochain projet de loi de finances, d'identifier et d'évaluer la contribution de ces collectivités territoriales aux interventions économiques et aux investissements bénéficiant à l'agriculture.

A. — Évolution globale du budget de l'Agriculture. (tableau n° 3).

L'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture se montrera en 1980, à 60.766,35 millions de francs au lieu de 54.206,10 millions de francs en 1979 (hors plan de soutien à l'économie) soit une progression de 12,1 %.

Les crédits représentent 14,1 % des dépenses civiles et 11,3 % du budget total de l'Etat contre, respectivement, 14,7 % et 11,8 % en 1979.

Le budget du ministère de l'Agriculture proprement dit s'élèvera à 25,368 milliards de francs en 1980 en crédits de paiement, marquant une augmentation de 13,65 % par rapport à l'année précédente. Le taux de progression est inférieur à celui de l'ensemble des dépenses de l'Etat (14,1 %).

TABLEAU N° 3
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES BÉNÉFICIAANT A L'AGRICULTURE

(En millions de francs.)

	1979		1980
I. — Dépenses de fonctionnement :			
A. — Budget de l'agriculture :			
Titre III	3.500,86		3.905,87
Titre IV (1)	10.303,78		11.493,01
Totaux (A)	13.804,64		15.398,88
B. — Budget des charges communes :			
Chapitre 11-01. — Annuités pour le paiement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités locales	2,17		1,79
C. — B.A.P.S.A. (participation professionnelle non comprise)	26.780,11		30.183,10
D. — Pertes de recettes au budget général :			
Détaxe du carburant agricole	86,50		43,24
Versements nets des ressources propres à la Communauté économique européenne	10.290,00		11.730,00
Totaux (D)	10.376,50		11.773,24
Totaux pour les dépenses de fonctionnement	50.963,42		57.357,01
	Autorisations de programme 1979	Crédits de paiement 1979	Autorisation de programmes 1980
			Crédits de paiement 1980
II. — Dépenses d'équipement :			
A. — Budget de l'agriculture :			
Total dans les titres V et VI	2.203,18	2.379,93	2.444,40
B. — Services généraux du Premier ministre :			
Chapitre 65-03. — F.I.D.A.R. (ex-fonds de rénovation rurale).	61,00	60,00	111,00
C. — Comptes spéciaux du Trésor :			
Fonds forestier national	265,00	337,70	312,00
Fonds de développement des adductions d'eau	480,00	465,05	553,90
Totaux pour les comptes spéciaux	745,00	802,75	865,90
Totaux généraux (Equipement)	3.009,18	3.242,68	3.421,30
Totaux généraux		54.206,10	60.766,35

(1) Non compris les subventions au B.A.P.S.A. reprises en C.

B. — La structure générale des dépenses bénéficiant à l'agriculture.

L'emploi des dépenses de l'Etat bénéficiant à l'agriculture est visualisé par le tableau n° 4.

L'évolution, par grands postes de dépenses, se traduit donc comme suit :

1° *Le budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P. S.A.)* (participation professionnelle non comprise) passe de 26,8 milliards de francs en 1979 à 30,1 milliards en 1980, soit une progression de 12,31 %. Si l'on inclut les cotisations et les autres participations professionnelles, le B.A.P.S.A. s'accroît de 13,73 %, passant de 31,8 milliards de francs en 1979 à 36,2 milliards de francs en 1980.

TABLEAU

EMPLOI DES DÉPENSES DE

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
<i>Investissements</i>	1.921,0	2.285,8	2.854,4	3.153,0	3.282,0	2.794,6
• Titres V, VI, VIII :						
+ Comptes spéciaux						
+ Chapitre 11-21 (1)	(1.444,0)	(1.685,8)	(1.994,4)	(2.203,0)	(2.457,0)	(1.954,6)
+ Chapitre 65-03 (2)						
• C.N.C.A. (bonification d'intérêt)	(477,0)	(600,0)	(860,0)	(950,0)	(825,0)	(840,0)
Soutien et orientation (3)	1.879,0	1.958,0	2.219,0	3.561,0	6.001,0	6.396,0
Interventions publiques (4)	1.046,6	1.135,5	1.275,2	1.204,1	1.453,1	1.643,0
Protection sociale en agriculture (5)	3.271,7	3.658,2	4.266,5	4.895,7	5.871,2	6.443,9
Administration (Titre III)	563,2	508,2	596,7	683,6	821,1	908,1
Total	8.681,5	9.545,7	11.211,8	13.497,4	17.428,4	18.185,6

(1) Annuités pour le paiement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités locales (budget des Charges communes).

(2) Partie réservée au développement rural sur la dotation totale du chapitre 65-03 du budget des Services généraux du Premier ministre (Fonds de

(3) Budget des Charges communes : chapitre 42-06. — Contribution à des organismes européens (dépenses agricoles). A partir du 1^{er} janvier 1975, la (O.N.I.C.-F.I.R.S.-S.I.D.O.) et chapitre 44-95. — Subventions F.O.R.M.A. A partir de 1977, ces deux chapitres sont fusionnés et transférés au Pertes de recettes : versements nets des ressources propres à la C.E.E. (dépenses agricoles).

(4) Titre IV en entier (exception faite du chapitre 46-32 : protection sociale en agriculture (+ perte de recettes (détaxe du carburant agricole). A partir subventions économiques, transférés du budget des Charges communes au budget du ministère de l'Agriculture.

(5) Chapitre 46-32. — Protection sociale en agriculture + B.A.P.S.A. hors participation professionnelle et subvention du budget général.

(6) En 1977, est intervenue, en application de la circulaire du 11 décembre 1975 relative à l'imputation des rémunérations de certains agents de l'Etat, titre III du budget du ministère de l'Agriculture concernant la prise en charge des fonctionnaires rapatriés d'Afrique du Nord et d'outre-mer, la

N° 4

L'ETAT BÉNÉFICIAINT A L'AGRICULTURE

(En millions de francs courants.)

1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (6)	1978	1979	1980
2.561,3	3.129,5	4.193,4	4.712,5	5.454,9	6.029,9	6.473,6	7.657,2	8.544,9	8.711,2
(1.676,3)	(1.729,5)	(1.993,4)	(2.132,5)	(2.354,8)	(2.629,9)	(2.733,6)	(3.097,2)	(3.244,9)	(3.411,2)
(885,0)	(1.400,0)	(2.200,0)	(2.580,0)	(3.100,0)	(3.400,0)	(3.740,0)	(4.560,0)	(5.300,0)	(5.300,0)
4.588,0	4.875,0	5.127,0	6.244,0	7.011,0	6.922,5	8.907,5	10.260,2	11.871,9	13.882,7
1.583,6	1.730,0	1.894,4	2.187,0	2.653,2	2.827,4	3.084,8	3.214,1	3.462,9	4.031,7
7.250,5	8.364,9	9.742,5	10.864,4	14.590,6	16.540,8	19.390,2	23.237,8	26.825,6	30.234,9
1.017,5	1.075,5	1.211,5	1.340,0	1.609,5	1.881,6	2.580,6	3.018,4	3.500,8	3.905,9
17.009,0	19.174,7	22.168,6	25.347,9	31.319,2	34.202,2	40.436,7	47.387,7	54.206,1	60.766,4

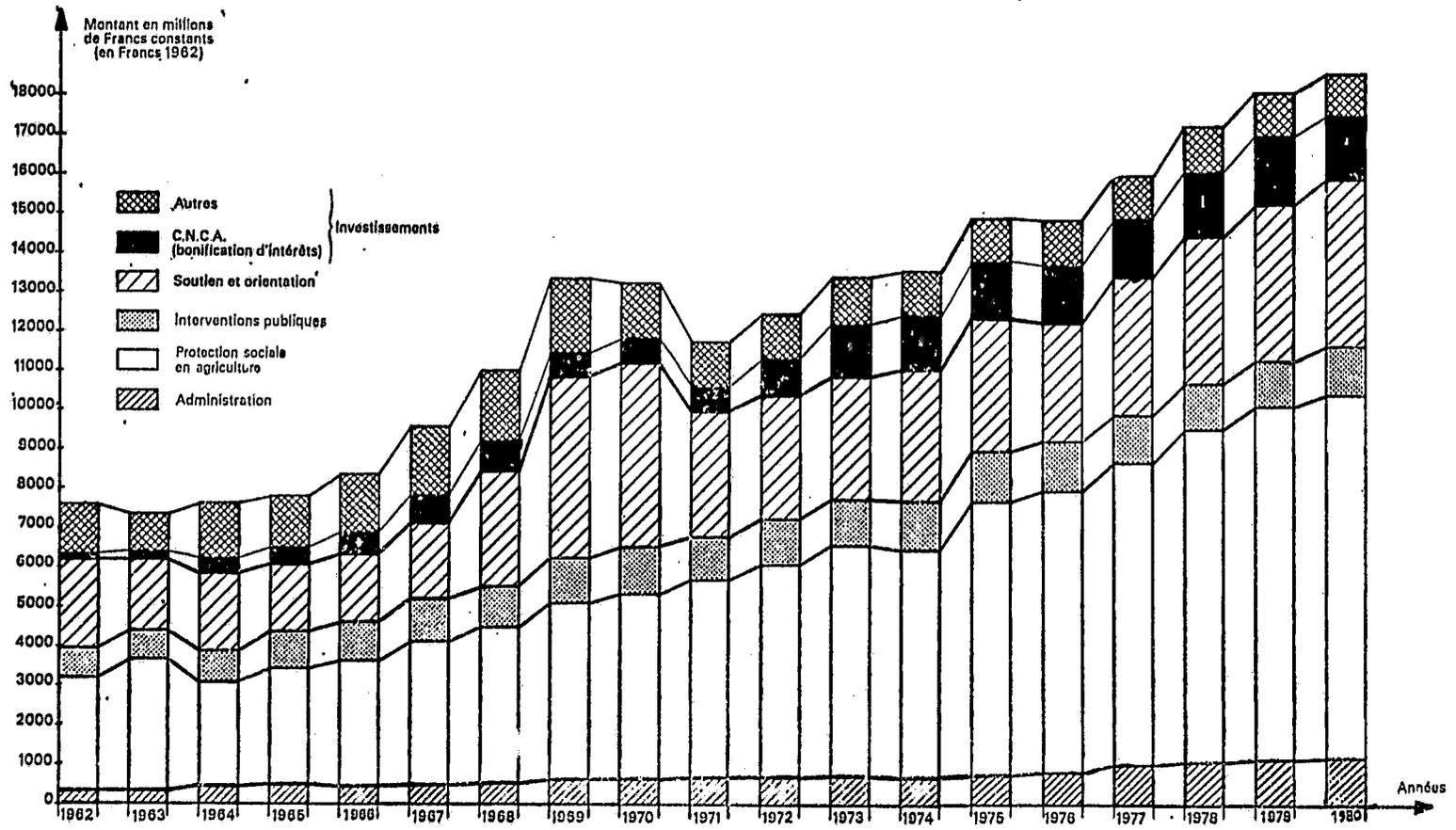
rénovation rurale jusqu'en 1979, puis Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural).

contribution de la France a été intégralement financée par le versement de ressources propres à la C.E.E. : chapitre 44-92. — Subventions économiques budget du ministère de l'Agriculture : chapitre 44-54. — Valorisation de la production agricole : subventions économiques.

de 1977, il convient d'exclure les chapitres 44-42 : prêts du crédit agricole : charges de bonification et 44-54 : valorisation de la production agricole :

une mesure de transfert des titres IV, V et VI au titre III. En outre, sont intervenues des mesures de transfert du budget des Charges communes au participation aux charges de pensions civiles et le réseau d'information comptable agricole.

Emploi des dépenses de l'État bénéficiant à l'agriculture



Parmi les principaux postes de dépenses, l'assurance maladie (A.M.E.X.A.) connaît le plus fort taux de progression avec 22,11 %. L'augmentation de 12,5 % des prestations d'assurance vieillesse est principalement imputable à la revalorisation du montant des pensions de retraite.

Le faible taux de progression des prestations familiales (+ 1,60 %), malgré l'accroissement de leur montant, s'explique par la diminution du nombre des bénéficiaires liée au déclin de la natalité et au vieillissement de la population active agricole.

Concernant les recettes du B.A.P.S.A., on a signalé plus haut le relèvement des taux de cotisation aux différents régimes de protection sociale agricole. Compte tenu de la régression du nombre des cotisants et de la diminution d'assiette consécutive à la réduction de la superficie agricole utile, les organisations professionnelles agricoles évaluent à 28 % le pourcentage réel d'accroissement du volume global des cotisations supportées par les exploitants.

Le taux d'accroissement est donc supérieur à celui des deux subventions du budget général qui sera de 23,16 %. On doit enfin noter la stagnation des crédits alloués aux exploitants âgés par le Fonds national de solidarité (F.N.S.) : + 1,97 %. Cette tendance est due notamment à la suppression de l'allocation du F.N.S. aux exploitants âgés de plus de soixante-cinq ans qui poursuivent leur activité.

Malgré les mesures prises en 1979 et prévues en 1980 pour limiter la croissance du B.A.P.S.A., on ne constate globalement qu'un léger ralentissement de la progression de ces dépenses d'une année sur l'autre : en 1979, leur croissance avait été de 15,53 % par rapport à 1978, en 1980 elle sera de 13,70 %. On mesure ainsi l'effort à long terme nécessaire pour maîtriser le budget social de l'agriculture.

2° *Le Fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles (F.A.S.A.S.A.)* présente une double vocation : il contribue à la modernisation des structures en subordonnant l'attribution de certaines prestations à la cessation d'activités et à la transmission du capital d'exploitation. Il distribue à ce titre deux types d'aides : des subventions aux agriculteurs qui cèdent leur exploitation (l'indemnité viagère de départ, l'indemnité complémentaire au conjoint) et des subventions pour l'installation et la formation professionnelle des jeunes exploitants.

En 1980, la dotation du F.A.S.A.S.A. se montera à 1,42 milliard de francs au lieu de 1,27 milliard de francs l'année précédente, soit une progression de 11,81 %. Cette croissance est principalement due à l'augmentation des crédits attribués pour le financement des indemnités viagères de départ (+ 46,8 millions de francs), des dotations d'installation aux jeunes exploitants (+ 50 millions de

francs) et au renforcement des moyens du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, le C.N.A.S.E.A., qui a la charge de la gestion de ces régimes d'aides (+ 22,11 millions de francs).

3° Les bonifications d'intérêt des prêts du Crédit agricole.

Ainsi qu'on l'a signalé plus haut, la stabilisation de l'enveloppe budgétaire consacrée à la prise en charge du coût de la bonification d'intérêt des prêts du Crédit agricole (5,3 milliards de francs) traduit la volonté du Gouvernement de maîtriser la croissance de ce poste de dépenses. Sans contester les motivations qui ont inspiré cette décision, il ne fait pas de doute qu'elle retentira sur la capacité du Crédit agricole à contribuer à l'effort d'investissement des agriculteurs et à l'équipement des communes rurales.

Les caisses régionales seront donc amenées, en ces domaines, de faire montre d'une sélectivité accrue vis-à-vis des demandes de prêts. Pour le secteur agricole, deux critères fondamentaux de sélection semblent s'imposer : les prêts bonifiés devront favoriser le renouvellement démographique de la profession (prêts aux jeunes agriculteurs) et contribuer à l'amélioration de la productivité des exploitations.

A contrario, un désengagement progressif du Crédit agricole dans le secteur des prêts fonciers, destinés à l'agrandissement d'exploitation de dimension suffisante, pourrait être de nature à influencer l'évolution du marché foncier.

4° Les interventions économiques en faveur du soutien des marchés.

Le montant des crédits inscrits au budget du ministère de l'Agriculture en faveur du soutien des marchés n'est guère significatif puisque la plupart des interventions sur les prix des produits sont assurées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (F.E.O.G.A.). La contribution de la France au F.E.O.G.A. se montera, en 1980, à 11,73 milliards de francs, en augmentation de 14 % par rapport à 1979. Il est cependant possible que cette somme soit révisée en baisse puisque le Conseil des Communautés a décidé de ramener de 16 à 14 milliards d'unités de compte le projet de budget européen pour 1980. Les subventions accordées par l'Etat aux organismes d'intervention et de régularisation des marchés passent de 1,582 milliard de francs en 1979 à 2,153 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1980, soit une augmentation de 37 %.

Ce taux d'accroissement élevé des crédits nationaux affectés au soutien des marchés s'explique pour une part par l'application de la directive européenne relative à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.). Il est dû, en outre, à une majoration générale des crédits

attribués aux organismes d'intervention et à la réserve constituée à la ligne « divers » destinée à répondre en cours d'année aux éventuels besoins de financement des offices.

5° Les crédits consacrés à l'enseignement agricole et à la formation professionnelle.

Les dotations de fonctionnement affectées à l'enseignement agricole passeront de 1.343 millions de francs en 1979, à 1.513 millions de francs en 1980, soit une augmentation de 12,7 %, cependant que les crédits d'équipement ne progressent que de 2,5 %, passant de 118,5 millions de francs en 1979 à 121,5 millions de francs.

On doit observer que l'inscription d'un crédit supplémentaire de 8 millions de francs au projet de loi de finances rectificative pour 1979 entraînera une diminution réelle de 5 millions de francs entre 1979 et 1980.

Les principales mesures nouvelles concernent l'ouverture de l'école nationale vétérinaire de Nantes qui suscite la création de 51 emplois et la progression de 31 % des crédits alloués aux établissements privés d'enseignement agricole.

En matière de formation professionnelle (chapitre 44-22), les crédits alloués à la formation continue, à l'appren.issage et aux différentes actions éducatives en milieu rural, passent de 60,2 millions de francs à 48 millions de francs, soit une diminution de plus de 20 % entre 1979 et 1980. Cette diminution des crédits consacrés par le ministère de l'Agriculture à la formation professionnelle est compensée par une progression de 12,5 % des dotations inscrites en faveur de la formation professionnelle, tous secteurs confondus, dans le budget des Services du Premier ministre. Cette évolution discordante des dotations budgétaires est due à la prise en compte des mesures intervenues au titre des pactes nationaux pour l'emploi dans les dotations à caractère interministériel affectées à la formation professionnelle et figurant au budget des Services du Premier ministre.

6° Les dépenses d'administration générale.

Les crédits affectés au fonctionnement des services du ministère de l'Agriculture sont regroupés dans le titre III du projet de loi de finances. Ils atteindront 3,9 milliards de francs en 1980 au lieu de 3,5 milliards de francs l'année précédente, soit une progression de 11,4 % (au lieu de 20 % entre 1978 et 1979).

Il convient d'observer que les dépenses d'administration générale ne participent que pour 13,4 % à l'augmentation globale des crédits de fonctionnement de l'agriculture, contre 18,7 % en 1979. Cette tendance traduit la volonté des pouvoirs publics de comprimer les charges de fonctionnement des services de l'Etat.

Les effectifs totaux des personnels du ministère de l'Agriculture devraient atteindre 30.011 emplois en 1980 au lieu de 29.482 à la fin de 1979, soit un accroissement de 529 postes de fonctionnaires et agents titulaires ou contractuels.

7° Les crédits d'équipement bénéficiant à l'agriculture.

Pour la première fois depuis 1977, la part des crédits d'équipement du budget de l'Agriculture s'accroît par rapport à l'ensemble des dépenses. Elle atteindra, en 1980, 5,61 % du budget au lieu de 5,34 % en 1978.

Cet accroissement de 0,27 % de la part du budget d'équipement dans le budget global de l'Agriculture exprime la difficulté à opérer un redéploiement vigoureux entre les différentes catégories de dépenses bénéficiant au secteur agricole.

Le montant des autorisations de programme passe de 2.203,2 millions de francs à 2.444,4 millions de francs, soit un accroissement de 10,9 % entre 1979 et 1980 ; les crédits de paiement progressent de 1,3 % (2.379,9 millions de francs en 1979, 2.410,3 millions de francs en 1980).

Cette amélioration relative du budget d'équipement de l'agriculture recouvre cependant des arbitrages entre les différents secteurs qu'illustre le tableau n° 5 ci-contre.

TABLEAU N° 5

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN CAPITAL DE 1980 PAR RAPPORT A 1979

Chapitres		A.P.	Pourcentage 1980/1979	C.P.	Pourcentage 1980/1979
Titre V.					
51-12	Etudes à l'entreprise	104.132	+ 26,39	21.000	— 11
51-91	Hydraulique (ouvrages domaniaux) .	2.080	+ 92,59	1.800	— 10
51-92	Forêts (acquisitions et travaux)	63.500	+ 0	50.000	— 18
Titre VI.					
61-21	Recherche	192.713	+ 15,47	164.893	— 4
61-40	Adaptation de l'appareil de production	828.290	+ 26	778.400	+ 13
	S.A.F.E.R.	87.000	+ 9	80.000	+ 5
	Aménagements fonciers	343.190	+ 41,3	330.400	+ 2,4
	Modernisation	122.500	+ 0	118.400	— 51
	Hydraulique :				
	— national	84.000	+ 13,5	80.000	+ 6,6
	— régional	191.600	+ 41,3	170.000	+ 53,1
61-80	Amélioration du cadre de vie	278.556	— 12	342.000	— 7
	Eau et assainissement	78.800	— 34,06	112.000	— 20
	Habitat autonome des jeunes agriculteurs	36.000	+ 0	33.000	+ 10
	Electrification rurale	87.500	+ 8,6	115.000	+ 9
61-82	F.A.R.	35.000	+ 0	40.000	— 20
61-83	Rénovation rurale	161.727	+ 10	150.000	— 7
61-84	Actions de développement régional .	225.000	+ 19	220.000	+ 4
61-92	Forêts	65.960	+ 45	52.000	+ 15

Les priorités les plus apparentes concernent :

— le remembrement et les aménagements fonciers pour lesquels les autorisations de programme passent de 242,8 millions de francs en 1979 à 343,2 millions de francs en 1980, soit un taux d'accroissement de 41,3 % (33,7 % si l'on intègre l'incidence de l'assujettissement des prestations de services et des travaux de remembrement à la T.V.A.) ;

— l'hydraulique agricole : les autorisations de programme progressent de 13,5 % pour les crédits de catégorie I (dotations nationales) et de 41,3 % pour les crédits régionalisés ;

— les crédits consacrés aux équipements forestiers qui s'accroissent globalement de 20 %, passant de 108 millions de francs en 1979 à 129 millions de francs en 1980, cependant que les dotations du Fonds forestier national augmentent de 17,7 % (265 millions de francs en 1979, 312 millions de francs en 1980).

En matière d'aménagement rural, le projet de loi de finances comporte une innovation avec la création du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.). Ce Fonds, qui regroupe les crédits inscrits au Fonds de rénovation rurale, les dotations d'équipement du Fonds d'action rurale (F.A.R.) et les crédits du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) alloués aux contrats de pays et aux services publics ruraux, sera doté, en 1980, de 307 millions de francs.

Cette réforme des procédures d'intervention financière en faveur de l'aménagement rural fait l'objet de l'excellent rapport pour avis de notre collègue M. Jules Roujon.

CONCLUSION

Après avoir contribué à la mutation des structures des exploitations par les lois de 1960 et de 1962, la politique agricole doit, au cours des deux prochaines décennies, relever de nouveaux défis : accroître la productivité des exploitations, améliorer la valorisation des produits, promouvoir la recherche de nouveaux débouchés sur les marchés extérieurs.

Votre commission des Affaires économiques et du Plan relève que le projet de loi de finances pour 1980 traduit la volonté des pouvoirs publics d'harmoniser les choix budgétaires avec les objectifs de politique agricole retenus dans le VIII^e Plan et dans la loi d'orientation.

Ce constat s'applique tout particulièrement à l'accroissement des dotations consacrées à l'aménagement foncier et à l'hydraulique agricole. Cet effort budgétaire prend tout son sens si l'on considère la nécessité devant laquelle se trouve la puissance publique de poursuivre le financement de mesures qui procèdent de la situation antérieure de l'agriculture.

Cependant, votre Commission ne peut manquer, comme les organisations professionnelles, d'avancer une interrogation quant à la coordination entre les options de politique agricole et les conditions de leur financement.

La loi d'orientation et, à travers elle, la politique agricole du Gouvernement n'auraient-elles pas gagné en efficacité et en crédibilité si les dispositions législatives avaient été assorties d'un échéancier et d'un programme pluriannuel de financement ?

On alléguera que la situation des finances publiques rend peu opportune une telle démarche si celle-ci se borne à recourir au budget de l'Etat pour assurer le financement du développement agricole. Dès lors, ne conviendrait-il pas, comme l'avait suggéré il y a quelques années votre Commission, d'envisager l'émission d'un emprunt dont le produit serait consacré au financement des investissements publics, nécessaires au renforcement de l'économie agricole et alimentaire ?

Audition de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture.

La Commission a entendu le mercredi 14 novembre 1979, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture, sur le budget de son département ministériel.

La situation de l'agriculture française en 1979 peut être considérée comme globalement favorable, a indiqué M. Méhaignerie, en introduction à son propos. La production s'est en effet accrue de 6 % au cours des douze derniers mois par rapport à la même période de l'année dernière, notre pays parvenant au troisième rang au sein de la Communauté pour la croissance de la valeur ajoutée de sa production agricole. Toutefois, des disparités régionales demeurent, qui s'expliquent par le jeu de la spécialisation au sein de l'Europe des Neuf et par les différences de qualification technique et économique des exploitants. La politique agricole qui sera menée au cours des prochaines années se propose de remédier aux causes des faibles revenus agricoles, plutôt que de tenter de compenser, *a posteriori*, leur insuffisance.

Les prix agricoles au cours de l'année 1979 s'accroîtront en moyenne de 7,9 %, cependant que le montant des consommations intermédiaires progressera d'environ 10 %. On peut donc prévoir une progression du revenu agricole de l'ordre de 0,9 % due principalement à la forte augmentation des quantités produites et à la diminution de la population active agricole. Si l'on se réfère à l'année 1970, on constate ainsi que le revenu moyen réel des actifs agricoles s'est accru de 2 % par an, alors que celui des salariés progresse de 3 %.

Notre balance commerciale agro-alimentaire présente un solde positif de 5 milliards pour les neufs premiers mois de 1979. Il apporte donc une contribution non négligeable à l'équilibre de la balance des paiements du pays.

On ne saurait cependant ignorer les difficultés qui demeurent. Elles concernent principalement le troupeau bovin des races à viande (vache allaitante) : les prix de ces productions n'ont augmenté que de 2 % en 1979 alors ceux de l'ensemble des productions de viande s'accroissaient de 5 %.

La mise au point du règlement communautaire ovin constitue l'une des préoccupations primordiales du ministre de l'Agriculture. L'objectif, à cet égard, est de parvenir en tout état de cause à garantir le revenu des producteurs français.

Bien qu'elle ait en cela outrepassé ses compétences, l'assemblée consultative de la Communauté européenne a mis en lumière le problème des excédents de produits laitiers. Le coût de soutien des marchés se monte, cette année, à 24 milliards de francs et il risque d'atteindre 40 milliards en 1981, du fait d'une augmentation de la production de 3 % par an, tandis que la demande stagne. Or, le lait constitue pour de nombreuses exploitations, petites et moyennes, le seul type de production qui permette d'employer et de rémunérer la main-d'œuvre. On doit en ce domaine, a dit M. le ministre de l'Agriculture, faire montre d'un certain réalisme : la France participe, pour 24 %, à la production communautaire de lait, cependant qu'elle ne contribue qu'à hauteur de 19 % au financement des dépenses de soutien des marchés.

La principale cause de l'enrichissement du coût des excédents laitiers est liée au montant considérable des subventions accordées pour l'incorporation du lait dans les aliments du bétail (9 milliards de francs en 1979). Il s'agit en ce domaine, non pas tant de remettre en cause les fondements de la politique agricole commune que de trouver des solutions aux problèmes posés par le financement de certains de ses composants. La France, a indiqué M. Méhaignerie, n'est pas fermée à toute proposition tendant à instaurer une certaine progressivité de la taxe de coresponsabilité ou à fixer des quotas de production par laiterie, quotas au-delà desquels le prix du lait serait payé en fonction du coût de résorption des excédents.

Le projet de budget de l'Agriculture pour 1980 traduit déjà les objectifs assignés à la politique agricole qui sera menée au cours des prochaines décennies par le projet de loi d'orientation. Il tient compte, en outre, des propositions formulées par les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat lors du débat budgétaire précédent. Il s'attache enfin à entamer une inflexion des dépenses fondée sur le constat des situations passées vers les « secteurs de progrès ».

Un effort réel de maîtrise des charges improductives est engagé à quatre niveaux : l'indemnisation des calamités agricoles avec la réforme introduite par les décrets du 21 septembre 1979, le plafonnement du montant global des bonifications d'intérêts des prêts du Crédit agricole (5,3 milliards), l'accroissement du montant des cotisations aux régimes de protection sociale agricole et la stabilisation des dépenses de fonctionnement du ministère de l'Agriculture.

Les économies réalisées sur ces quatre postes permettent d'effectuer un redéploiement des crédits en faveur de quelques secteurs prioritaires. Il s'agit, en particulier, de l'électrification agricole pour laquelle les crédits sont en accroissement de 40 %, du remembrement et de l'aménagement fonciers, dont les dotations augmentent de 31 %, des aménagements forestiers et de la recherche agronomique pour laquelle les autorisations de programme sont en accroissement de 15 %. Il convient, de plus, de souligner l'effort réalisé en vue

d'assurer le renouvellement démographique de la population agricole ; le doublement du montant de l'indemnité viagère de départ (I.V.D.) à compter du 1^{er} janvier 1980 devrait, en effet, favoriser la libération des terres exploitées par des agriculteurs âgés.

En matière d'équipements ruraux, le Ministre a souligné la priorité donnée à l'électrification : l'ensemble des dotations budgétaires et des crédits du Fonds d'amortissement des charges d'électrification F.A.C.E.) permettra, en 1980, de financer des travaux d'un montant de 1,4 milliard de francs.

Le maintien en francs constants des dotations affectées aux adductions d'eau et à l'assainissement dû à la progression de 34 millions de francs du Crédit national et des adductions d'eau (F.N.A.E.) garantira la poursuite, au même niveau que l'année dernière, des réalisations engagées en ce domaine.

En conclusion de son exposé, M. Méhaignerie a tenu à souligner que le budget de l'Agriculture pour 1980 s'inscrivait bien en concordance avec la volonté de faire accomplir à l'agriculture française une deuxième étape dans la modernisation de ses structures et dans la valorisation de ses produits.

Un large débat s'est instauré sur les problèmes actuels de l'agriculture et sur le contenu du projet de budget pour 1980.

M. Souquet a attiré l'attention du ministre de l'Agriculture sur les difficultés que risque de rencontrer la viticulture méridionale du fait d'une récolte particulièrement abondante.

M. Barroux a souligné la nécessité de poursuivre l'effort budgétaire consacré à l'électrification des zones rurales.

M. Herment a exprimé la crainte que la situation globalement favorable de l'agriculture ne dissimule d'importantes disparités entre les secteurs de production et entre les régions. Il a de plus insisté sur la nécessité d'accélérer le remembrement et de revaloriser le montant des crédits attribués pour le financement des indemnités d'abatage des animaux brucelliques.

M. Roujon, tout en reconnaissant l'intérêt de la création du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, a déploré la modicité des crédits inscrits à ce Fonds en 1980 (307 millions de francs).

M. Minetti a attiré l'attention du Ministre sur la dégradation du patrimoine forestier des régions méditerranéennes consécutive aux incendies de forêts sur l'urgence d'une action renforcée de reboisement.

M. Hamman a exprimé le souhait qu'une priorité soit réellement donnée à l'amélioration génétique du cheptel. Il a en outre indiqué son opposition à l'amendement, adopté par l'Assemblée nationale

qui prévoit l'imposition aux bénéficiaires réels, à partir de 300.000 F de chiffres d'affaires, des exploitants qui se livrent à des cultures spécialisées.

M. Lechenault a déploré certaines insuffisances constatées en matière d'équipement d'assainissement.

M. Brun a évoqué les difficultés rencontrées par les producteurs de vin blanc dans la région bordelaise et a souhaité une revalorisation des primes à l'arrachage de certains cépages.

M. Lemaire a invité le ministre de l'Agriculture à maintenir une position ferme vis-à-vis du projet de règlement communautaire ovin, évoquant en particulier le caractère abusif des importations de viande ovine en provenance de Nouvelle-Zélande par la Grande-Bretagne. Il a de plus déploré les difficultés rencontrées par les caisses de Crédit agricole pour répondre aux demandes de prêts à court terme non bonifiés.

M. PrévotEAU a insisté sur l'urgence de la publication de la circulaire interministérielle qui devrait autoriser les établissements publics régionaux à attribuer des indemnités complémentaires pour l'abattage des animaux brucelliques.

M. TAJAN a renouvelé sa proposition tendant à instaurer un régime d'indemnisation spécifique pour les exploitants victimes de calamités agricoles répétitives.

M. Billiémaz a déploré que les distillations effectuées en début de campagne portent trop souvent sur des vins de qualité et ne contribuent pas à résorber les excédents des vins de second choix.

M. Parmantier a évoqué les problèmes de l'agriculture dans les D.O.M. et la nécessité de diversifier les cultures dans ceux-ci.

Après avoir répondu aux différentes questions ponctuelles des orateurs, le Ministre a rappelé les principales priorités de la politique agricole : il s'agit de promouvoir des actions en faveur de l'amélioration des produits et de trouver de nouveaux débouchés sur les marchés extérieurs. A cet égard, la Communauté doit se doter d'une véritable politique extérieure agricole. L'accroissement de la productivité de l'agriculture française suppose un renforcement du niveau de formation technique et économique des agriculteurs et un effort pour comprimer les charges d'exploitation.

M. Méhaignerie a confirmé que le problème du règlement ovin constituait la principale préoccupation dans la perspective du prochain Conseil européen de Dublin.

Au terme de son exposé, il a relevé l'intérêt de la démarche accomplie par la commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat et son Rapporteur, M. Sordel, en vue de déterminer dans quelle mesure le projet de budget pour 1980 s'inscrivait en cohérence avec les options du projet de loi d'orientation agricole.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission des Affaires économiques et du Plan a procédé, lors de sa réunion du 15 novembre 1979, à l'examen du rapport pour avis de M. Michel Sordel, sur le budget de l'Agriculture.

Dans une première partie de son exposé, le Rapporteur pour avis a présenté un panorama de l'évolution de l'agriculture française depuis 1960. Des progrès incontestables ont été accomplis quant aux volumes de production grâce à la modernisation des structures des exploitations. L'accroissement de la productivité a permis une augmentation moyenne du revenu agricole par exploitation de l'ordre de 2 % par an (contre 3,5 % pour les autres catégories professionnelles). Cependant, certaines difficultés demeurent. Elles résident, en particulier, dans la diminution de la part du secteur agro-alimentaire par rapport à l'ensemble de la production intérieure brute et dans des disparités de revenus par types de spéculation et par région. Les problèmes les plus aigus concernent les productions animales, le troupeau à viande de qualité et le secteur des vins de table. En outre et malgré l'accroissement du volume de nos exportations les échanges agricoles restent caractérisés par les fluctuations importantes d'une année à l'autre.

L'agriculture française devra donc relever, au cours des prochaines décennies, de nouveaux défis.

Il s'agira d'accroître la productivité des exploitations en améliorant le niveau de formation technique et économique des agriculteurs et en comprimant la croissance des consommations intermédiaires. Il faudra, en outre, accélérer le renouvellement démographique de la profession agricole en favorisant l'installation des jeunes. Enfin, la France devra parvenir à mieux valoriser ses productions agricoles et à confirmer sa vocation exportatrice au sein de la Communauté comme dans les pays tiers.

Dans une mesure appréciable, le projet de budget pour 1980 prend en compte les objectifs de politique agricole retenus dans le cadre du VIII^e Plan et a permis les options du projet de loi d'orientation.

En premier lieu, a souligné M. Sordel, des choix budgétaires, en privilégiant le remembrement, l'hydraulique agricole et la recherche agronomique, concourent à l'amélioration de la productivité de l'agriculture. De plus, l'effort de compression de certaines dépenses

« improductives » : bonifications d'intérêt, indemnisation des calamités agricoles, subventions au B.A.P.S.A., ouvre la voie à de nouveaux redéploiements des crédits publics vers des secteurs porteurs d'avenir.

Il importe que l'effort réalisé au plan national soit complété par un approfondissement de la politique agricole commune, ayant en particulier pour objet le développement des exportations vers les pays tiers. M. Sordel a cité, à cet égard, l'exemple des carences constatées en matière d'exportation des céréales.

En conclusion de son exposé, le Rapporteur pour avis a interrogé la Commission sur l'opportunité qu'il y aurait à financer les investissements collectifs nécessaires à l'accroissement de la productivité par un emprunt permettant d'accélérer leur réalisation.

La plupart des intervenants ont manifesté leur complète approbation de la démarche et des conclusions du Rapporteur pour avis.

M. Herment a exprimé son inquiétude quant à l'avenir des régions d'élevage où l'exode rural risque de s'intensifier. Il a, en outre, déploré que les importations de matières grasses en provenance de pays tiers effectuées en franchise de droits de douane contribuent à grossir les excédents de beurre dans la Communauté.

M. Filippi a attiré l'attention de la Commission sur la situation de l'agriculture corse.

M. Hammann s'est prononcé en faveur d'une taxation des importations de matières grasses. Il a indiqué son opposition à l'assujettissement des agriculteurs qui pratiquent des cultures spécialisées à l'imposition au bénéfice réel à partir de 300.000 F de chiffre d'affaires.

M. Lechenault a déploré le décalage entre les déclarations d'intention formulées par les pouvoirs publics en matière de politique agricole et les décisions effectivement arrêtées. Il a, de plus, mis en évidence l'insuffisance des moyens dont disposent les S.A.F.E.R. pour financer les travaux d'aménagement foncier. M. Lechenault a montré l'acuité des problèmes de réinstallation posés aux agriculteurs expropriés par suite de l'installation de centrales nucléaires.

M. Minetti a souligné que les gains de productivité effectués dans le secteur agricole n'avaient pas profité suffisamment aux exploitants. Il a noté la dégradation du taux de couverture des approvisionnements français dans le secteur des fruits et légumes.

M. Billiémaz a insisté sur la nécessité de ne pas livrer à la destruction des fruits qui pourraient être commercialisés et de ne pas distiller en début de campagne des vins de qualité.

M. Bajoux a orienté son intervention sur les problèmes des équipements ruraux : électrification, assainissement, hydraulique agricole, en faveur desquels l'Etat devrait consentir un effort plus décisif. Il a, en outre, souligné l'importance de l'amélioration génétique du cheptel.

M. Olivier a exprimé l'inquiétude des éleveurs de races à viande et les pertes de valeur ajoutée qu'engendrent les exportations de jeunes bovins vers d'autres pays de la Communauté.

M. Labonde a confirmé que le remembrement, les travaux connexes et les équipements hydrauliques constituaient des facteurs fondamentaux pour l'accroissement de la productivité agricole.

M. PrévotEAU a cité l'exemple de la S.I.C.A. « Champagne-viande » qui permet d'associer les producteurs de sa région et ceux du Massif central pour l'embouche des bovins. Il a souhaité que le règlement communautaire sur le sucre maintienne le quota C qui, compte tenu des cours mondiaux, peut être rémunérateur.

M. Beaupetit a appuyé les propos de *M. Labonde* sur la nécessité de mettre en œuvre une action d'assainissement qui aille de l'aval : les émissaires ; vers l'amont : les réseaux.

M. Tajan a observé que la rénovation du vignoble et du verger dans les régions du Sud-Ouest constituait une priorité dans la perspective de l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E.

Sous réserve de ces observations, la Commission a adopté à l'unanimité le rapport de *M. Sordel* et a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour le vote des crédits du ministère de l'Agriculture.